

Royaume du Maroc



*Ministère de l'Éducation Nationale et de
la Formation Professionnelle*

Rapport National EPT

2012



Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

Direction de la Stratégie, des Statistiques et de la Planification

Division du Suivi des Plans de Scolarisation

Siège Central du Ministère Bab Rouah- Rabat

Tél : 0537 77 18 70 Fax : 0537 77 20 43



Royaume du Maroc
Ministère des Habous
et des Affaires Islamiques

Royaume du Maroc



Ministère de l'Intérieur

Royaume du Maroc



Ministère de la Culture

المملكة المغربية
وزارة التضامن والمرأة
والأسرة والتنمية الاجتماعية
ROYAUME DU MAROC-MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

وزارة الشباب والرياضة
Ministère de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية
وزارة الصحة
Royaume du Maroc
Ministère de la Santé

Royaume du Maroc
Ministère de l'Emploi
et des Affaires Sociales



المملكة المغربية
وزارة التشغيل والشؤون الاجتماعية

ROYAUME DU MAROC-MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES

Royaume du Maroc



Le présent rapport met en exergue les éléments saillants de l'état d'avancement dans la réalisation des six objectifs de l'Education Pour Tous (EPT). Publié par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, il est le fruit d'un travail de collaboration auquel ont participé, outre les membres de l'équipe du Ministère, et de l'UNESCO, l'UNICEF à Rabat, de la Commission Nationale pour l'éducation, les sciences et la culture et l'ensemble des représentants des départements ministériels concernés par les problématiques portées par le dispositif de l'éducation pour tous

Ce rapport a été coordonné par la DSSP du MENFP et élaboré par un comité technique de suivi relevant des Départements concernés par l'éducation pour tous, constitué par les membres suivants :

Abdelhaq EL HAYANI : Directeur DSSP

Rachid LAMAAKEL : Chef de division de suivi des plans de scolarisation

Abdelmalek BELMEHDI : Chef de service de la carte éducative prospective

Loubna LAGDIL : cadre à la DSSP

Nezha MEZIANE : cadre à la DSSP

Les six objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) :

1. **Développer la protection et l'éducation de la petite enfance ;**
2. **Offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire ;**
3. **Promouvoir l'apprentissage des jeunes et des adultes et leur donner les compétences nécessaires dans la vie courante ;**
4. **Accroître de 50% le niveau d'alphabétisation des adultes ;**
5. **Réaliser la parité entre les sexes pour 2005 et l'égalité entre les sexes pour 2015 ;**
6. **Améliorer la qualité de l'éducation.**

Noureddine BOUZEGGAR : Chargé de projets, DSSP

Moulay Ahmed Charif IDRISI : cadre à la DSSP

Driss MANSOURI : cadre à la DSSP

Naoual ELHANNAOUI : Chef de service, Enseignement Supérieur

Adib Charif HAOUATE : Haut Commissant au Plan

Fatima MSAHEL : Chef de Service, Entraide Nationale

Rabiâ EL OUADI : Chef de Service, Entraide Nationale

Nabila EL RHAOUTI : Cadre, Direction de l'Education Non Formelle

Latifa HAMID : chef de service, Ministère de la Santé

Kaoutar SOUSSI AHMADI : Chef de service, Direction de Lutte Contre l'Analphabétisme

Mounia YAKKIOUI : Chef de Service, Département de la Formation Professionnelle

Rkia ZAKHOUR : cadre, Département de la Formation Professionnelle

Malika AHARON :

Abdelhadi LOUKHNATI : Ministère de l'Intérieur/INDH

Khalidi EL HAMMOUMI : Chef de division, Ministère de la Famille de l'Enfance et du Développement Social

Elmokhtar EL HAMDOUNI : Chef de service, Direction de Lutte Contre l'Analphabétisme

Ahmed ELFALLAH : Chef de Département Pédagogique, FMPS

Abdelkrim BOUNOUAIR : cadre, Département de l'Emploi

Laala ZERIOUH : chef de service, Département de l'Emploi

Khalid CHENGUITI : Responsable Education, UNICEF

Mohammed RAHAI : Chargé de Projet Education, UNESCO

Abderrahim BOUZIANI : Chef de service, Ministère des Habous et des Affaires Islamiques

Abdelkader BAKCHA : Chef de service, Ministère des Habous et des Affaires Islamiques



Le présent rapport met en exergue les éléments saillants de l'état d'avancement dans la réalisation des six objectifs de l'Education Pour Tous (EPT). Publié par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, il est le fruit d'un travail de collaboration auquel ont participé, outre les membres de l'équipe du Ministère, et de l'UNESCO, l'UNICEF à Rabat, de la Commission Nationale pour l'éducation, les sciences et la culture et l'ensemble des représentants des départements ministériels concernés par les problématiques portées par le dispositif de l'éducation pour tous : (i) Culture ; (ii) Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social; (iii) Economie et Finances ; (iv) Emploi et Formation Professionnelle ; (v) Habous et Affaires Islamiques ; (vi) Intérieur ; (vii) Jeunesse et Sport ; (viii) Santé. Le suivi et l'encadrement de l'équipe DSSP chargée de la rédaction du présent rapport ont été pris en charge par Madame Amina DEBBAGH en tant qu'experte consultante.



Remerciements

Nos sincères remerciements sont adressés à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, ainsi qu'au ministre délégué pour leurs visions et leurs orientations qui étaient véritablement déterminantes pour le processus de l'EPT.

Nos remerciements particuliers sont adressés à Monsieur le Secrétaire Général du MENFP qui n'a épargné aucun effort pour appuyer et faciliter l'ensemble des étapes du processus EPT dont notamment la production de ce rapport.

Nos vifs remerciements sont adressés, par la même occasion, aux équipes de la DSSP, du bureau de l'UNICEF à Rabat, de bureau de l'UNESCO à Rabat et de la Commission Nationale pour l'éducation, les sciences et la culture pour leur précieuse contribution à la réalisation de ce rapport, et l'encadrement des ateliers de travail qu'elles ont assuré avec efficacité ayant permis l'accomplissement du processus EPT et l'élaboration du présent rapport.

Notre grande reconnaissance est adressée à l'équipe du Comité Technique de Suivi EPT, constituée des représentants des départements ministériels et organismes publics concernés pour leur participation active dans les différents ateliers de travail organisés et également pour leurs feedback et réactivité dans les étapes de collecte des données de suivi EPT et la validation du contenu du présent rapport.

Nous ne saurions passer outre le rôle déterminant et le précieux travail de Madame Amina DEBBAGH, experte consultante.

Liste des sigles

ACDI	A gence C anadienne de D éveloppement I nternational
ADL	A gents de D éveloppement L ocal
ADS	A gence du D éveloppement S ocial
AMAS	A ssociation M arocaine d' A ppui à la S colarisation
APTE	A ssociation des P arents et des T uteurs d' E lèves
AREF	A cadémie R égionale de l' E ducation et de la F ormation
BEN	B udget de l' E ducation N ationale
BGE	B udget G énéral de l' É tat
BTS	B revet de T echnicien S upérieur
CFA	C entres de F ormation par A pprentissage
CEF	C entres d' É ducation et de F ormation
CFI	C entre de F ormation des I nstituteurs
CNEF	C harte N ationale de l' É ducation et de la F ormation
CPGE	C lasses P réparatoires aux G randes E coles
Com Nat	C ommission N ationale pour l' E ducation, les S ciences et la C ulture
CSE	C onseil S upérieur de l' E nseignement
DE	D épartement de l' E mloi
DESFCRS	D épartement de l' E nseignement S upérieur de la F ormation des C adres et de la R echerche S cientifique
DFP	D épartement de la F ormation P rofessionnelle
DLCAENF	D épartement de L utte C ontre l' A nalphabétisme et de l' E ducation N on F ormelle
DSSP	D irection de la S tratégie, de la S tatistique et de la P lanification
ENANSDM	E nquête N ationale sur l' A nalphabétisme, la N on S colarisation et la D éscolarisation au M aroc
ENF	E ducation N on F ormelle
EPT	E ducation P our T ous
FAES	F onds d' A ppui à l' E galité entre les S exes
FMPS	F ondation M arocaine de la P romotion du P réscolaire
FUE	F ilières U niversitaires d' E ducation
GMR	G lobal M onitoring R eport
HCP	H aut C ommissariat au P lan
INDH	I nitiative N ationale pour le D éveloppement H umain
ISU	I nstitut de S tatistique de l' U NESCO
LMD	L icence- M aster- D octorat
MDSFS	M inistère de la S olidarité, de la F emme, de la F amille et du D éveloppement S ocial
MEFP	M inistère de l' E mloi et des A ffaires S ociales

MEN	Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle
MHAI	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques
MIJ	Mortalité Infanto-Juvenile
ONDE	Observatoire National des Droits de l'Enfant
ONDH	Observatoire National du Développement Humain
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PASMT-IES	Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité Entre les Sexes
PIB	Produit Intérieur Brut
PNEA	Programme National d'Évaluation des Acquis
PNEI	Pacte National pour l'Émergence Industrielle
PNI	Programme National d'Immunisation
PSR	Plan de Santé Rural
PU	Programme d'Urgence
RGPH	Recensement Général de la Population et de l' Habitat
SEF	Système d'Éducation et de Formation
SIMPA	Système d'Information pour le Management des Programmes d'Alphabétisation
SNU	Système des Nations Unies
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
UNICEF	United Nations of International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women (Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme)

Liste des figures, schémas et graphiques

<i>Graphique 1 : Évolution de la population scolarisable selon les tranches d'âges (en milliers)</i>	22
<i>Graphique 2 : Évolution du budget du MEN en milliards Dirhams</i>	28
<i>Graphique 3 : Evolution du budget de l'éducation nationale par rapport au PIB</i>	29
<i>Graphique 4 : Évolution du budget de l'éducation nationale par rapport au budget général de l'État</i>	29
<i>Graphique 5 : Part du budget de l'éducation nationale dans le budget général de l'Etat et le PIB</i>	30
<i>Graphique 6 : Évolution des salles de classe de l'enseignement préscolaire</i>	37
<i>Graphique 7 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préscolaire</i>	37
<i>Graphique 8: Évolution des taux spécifiques de préscolarisation</i>	47
<i>Graphique 9 : Évolution des taux de mortalité infantile (pour 1000)</i>	48
<i>Graphique 10: Taux brut de scolarisation dans l'enseignement au préscolaire</i>	48
<i>Graphique 11 : Évolution des effectifs de l'enseignement primaire</i>	57
<i>Graphique 12 : Évolution du nombre d'établissements au primaire</i>	58
<i>Graphique 13 : Évolution des bénéficiaires de l'appui social</i>	58
<i>Graphique 14 : Évolution des centres et bénéficiaires des EPS</i>	60
<i>Graphique 15: Évolution du nombre de centres et des effectifs bénéficiaires</i>	61
<i>Graphique 16: Évolution des taux spécifiques de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans</i>	64
<i>Graphique 17: Evolution des taux moyens d'abandon au primaire</i>	65
<i>Graphique 18: Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire</i>	66
<i>Graphique 19 : Évolution du nombre d'établissements au secondaire collégial selon le milieu</i>	71
<i>Graphique 20 : Évolution du nombre d'établissements au secondaire qualifiant selon le milieu</i>	71
<i>Graphique 21 : Évolution des effectifs d'élèves au secondaire collégial selon le milieu</i>	72
<i>Graphique 22 : Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social</i>	72
<i>Graphique 23: Evolution des taux de scolarisation des enfants de 12-14 ans selon le milieu</i>	73
<i>Graphique 24 : Évolution des effectifs du secondaire qualifiant selon le milieu et le type</i>	74
<i>Graphique 25 : Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social (hébergement)</i>	74
<i>Graphique 26 : Évolution des taux de scolarisation des 15 à 17ans selon le milieu</i>	75
<i>Graphique 27: Évolution du nombre des CEF et de leurs bénéficiaires</i>	84
<i>Graphique 28: Évolution du nombre des CFA et de leurs bénéficiaires</i>	85
<i>Graphique 29 : Taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans (2007/2008)</i>	91
<i>Graphique 30: Répartition des inscrits aux programmes d'alphabétisation par tranches d'âge</i>	98
<i>Graphique 31: Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus)</i>	99
<i>Graphique 32 : Évolution de la parité genre dans l'enseignement scolaire</i>	105
<i>Graphique 33 : Indice de parité entre sexe dans l'enseignement primaire</i>	106
<i>Graphique 34 : Évolution du ratio élèves/classe</i>	124
<i>Graphique 35 : Evolution du ratio élèves/enseignant</i>	124
<i>Graphique 36 : Taux d'achèvement</i>	125
<i>Graphique 37 : Taux de réussite des scolarisés au baccalauréat</i>	126

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Evolution des bénéficiaires de l'appui social (2008-2012)</i>	24
<i>Tableau 2 : Evolution des indicateurs de rendement interne (2007-2012)</i>	25
<i>Tableau 3 : Etat d'avancement de la modernisation de la GRH (2009-2012)</i>	27
<i>Tableau 4 : Effectifs des éducateurs selon les projets de la FMPS</i>	34
<i>Tableau 5 : Actions de l'INDH dans le préscolaire</i>	36
<i>Tableau 6 : Evolution du nombre d'établissements préscolaires (2007-2012)</i>	36
<i>Tableau 7 : Effectifs des autres départements ministériels</i>	38
<i>Tableau 8 : Evolution de la mortalité infantile (1982-2011)</i>	40
<i>Tableau 9 : Taux de couverture des campagnes de vaccination (en % d'enfants)</i>	41
<i>Tableau 10 : Programme National de lutte contre la violence à l'égard des enfants</i>	44
<i>Tableau 11 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement primaire traditionnel</i>	59
<i>Tableau 12 : Programme d'appui à la scolarisation des enfants en situation d'handicap profond au niveau des centres spécialisés</i>	62
<i>Tableau 13 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement collégial traditionnel</i>	75
<i>Tableau 14 : Évolution des effectifs de l'enseignement secondaire traditionnel</i>	75
<i>Tableau 15 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement terminal traditionnel</i>	76
<i>Tableau 16 : Répartition des bénéficiaires de l'École de 2^{ème} chance entre 2008 et 2012</i>	78
<i>Tableau 17 : Évolution des bénéficiaires insérés dans l'enseignement formel et dans la formation professionnelle</i>	78
<i>Tableau 18 : Créations et extensions des établissements au niveau du secteur public</i>	80
<i>Tableau 19 : Nombre d'emplois à créer dans le cadre du PNEI (2009 et 2015)</i>	81
<i>Tableau 20 : Évolution des effectifs de la formation professionnelle selon l'opérateur</i>	82
<i>Tableau 21 : Évolution des effectifs des lauréats de la formation professionnelle</i>	82
<i>Tableau 22 : Evolution des bénéficiaires de la formation professionnelle (MJS)</i>	86
<i>Tableau 23 : Évolution des effectifs des nouveaux inscrits</i>	88
<i>Tableau 24 : Évolution des effectifs Globaux des étudiants</i>	88
<i>Tableau 25 : Évolution des effectifs des inscrits depuis 2007-2008</i>	97
<i>Tableau 26 : Taux d'alphabétisme chez la population âgée de 10 ans et plus</i>	99
<i>Tableau 27 : Indice de parité entre sexes au primaire (Filles/Garçons)</i>	104
<i>Tableau 28 : Indice de parité entre milieux au primaire (Rural/Urban)</i>	104
<i>Tableau 29 : Indice de parité entre sexes au collège (Filles/Garçons)</i>	104
<i>Tableau 30 : Indice de parité entre milieux au collège (Rural/Urban)</i>	105
<i>Tableau 31 : Évolution de l'indice de parité dans l'enseignement traditionnel</i>	105
<i>Tableau 32 : Effectifs des inscrits dans les programmes d'alphabétisation selon le genre</i>	107
<i>Tableau 33 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le genre (%)</i>	107
<i>Tableau 34 : Répartition des effectifs des stagiaires par genre et niveau</i>	108
<i>Tableau 35 : Taux globaux d'acquisition selon les matières et le niveau scolaire</i>	126
<i>Tableau 36 : Résultats en mathématiques en 8^{ème} année (moyenne internationale 500)</i>	127
<i>Tableau 37 : Résultats en mathématiques en 4^{ème} année (moyenne internationale 500)</i>	127

Liste des encadrés

<i>Encadré n°1 : Le Programme d'Urgence (PU) de réforme du système éducatif marocain (2009-2012)</i>	23
<i>Encadré n° 2: L'éducation parentale</i>	42
<i>Encadré n°3: Programme « Tayssir » de transferts monétaires conditionnels (2010-2011-2012)</i>	68
<i>Encadré n°4 : Programmes d'ENF avec la coopération internationale</i>	79
<i>Encadré n°5 : Centres d'Education et de Formation (CEF) –Entraide Nationale</i>	84
<i>Encadré n°6 : Les établissements d'enseignement supérieur au Maroc (2012)</i>	87
<i>Encadré n°7 : Programmes d'alphabétisation</i>	97
<i>Encadré n°8 : Missions de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme</i>	101

SOMMAIRE

Liste des sigles	6
INTRODUCTION GENERALE.....	13
I. Contexte institutionnel et socio-économique.....	16
II. Contexte de transition démographique	22
A. Évolution des effectifs de la population jeune.....	22
B. Évolution de la population scolarisable	22
III. Un contexte de réforme du système d'éducation et de formation	23
Objectif 1 : Développer l'éducation et la protection de la petite enfance	31
I. Programmes et projets réalisés	33
A. Éducation de la petite enfance	33
B. Protection de la petite enfance	39
1. Programmes et populations cibles.....	40
2. Évolution des principaux indicateurs et impact des programmes de protection des enfants.....	40
a. Mortalité infanto-juvénile (MIJ)	41
b. Les maladies cibles de la vaccination	41
c. La lutte contre les carences en micronutriments et les comportements à risque.....	42
d. Prise en charge et suivi des enfants en situation d'handicap	42
e. VIH/SIDA	43
f. Prise en charge des enfants victimes de violence	44
g. Lutte contre le travail des enfants.....	46
II. Progrès dans la réalisation de l'objectif.....	47
A. Situation nationale	47
B. Situation du Maroc sur le plan international.....	49
III. Contraintes et défis majeurs à relever	50
A. Education de la petite enfance	50
B. Protection de la petite enfance	51
IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre	52
A. Education de la petite enfance	52
B. Protection de la petite enfance	53
Objectif 2 : Assurer l'enseignement primaire universel	54
I. Programmes et projets réalisés	55
A. Programme du Ministère de l'Education Nationale	55
B. Programme du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques (MHAI) : Enseignement primaire traditionnel	60



C.	Programme de l'Entraide Nationale.....	61
D.	Programme du Ministère de la Solidarité (MSFFDS)	63
E.	Contribution de l'INDH.....	64
II.	Progrès dans la réalisation de l'objectif.....	64
A.	Situation nationale	64
B.	Situation du Maroc sur le plan international.....	66
III.	Contraintes et défis majeurs à relever	67
IV.	Stratégies à renforcer et mesures à prendre	68
	Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes	70
I.	Programmes et projets réalisés	71
A.	Réalisations des cycles secondaires collégial et qualifiant (MEN)	71
➤	Programme de constructions scolaires 2007-2011.....	71
➤	Evolution des taux de scolarisation et des effectifs du cycle secondaire.....	72
B.	Enseignement traditionnel (MHAI)	76
➤	Enseignement collégial traditionnel.....	76
➤	Enseignement secondaire traditionnel	76
➤	Enseignement terminal traditionnel	77
C.	Éducation non formelle.....	77
➤	Approche préventive : lutte contre l'abandon scolaire	78
➤	Approche curative : l'école de la seconde chance (E2C)	78
D.	Formation Professionnelle	81
E.	Autres programmes de formation professionnelle	84
➤	Programme de l'Entraide Nationale.....	84
➤	Contribution du Ministère de la Jeunesse et des Sports	87
F.	Enseignement Supérieur, Recherche Scientifique et Formation des Cadres.....	88
➤	Extension de l'infrastructure d'accueil	89
➤	Évolution des effectifs étudiants :	89
➤	Diversification des filières de formation	90
➤	Les Œuvres sociales pour étudiants :	90
II.	Progrès dans la réalisation de l'objectif.....	91
A.	Situation nationale	91
B.	Situation du Maroc sur le plan international.....	92
III.	Contraintes et défis majeurs à relever	93
IV.	Stratégies à renforcer et mesures à prendre	93
	Objectif 4 : Améliorer les niveaux d'alphabétisation des adultes.....	96
I.	Projets et programmes réalisés	97



A. Situation de l'analphabétisme au Maroc.....	97
B. Programmes d'alphabétisation.....	98
C. Le programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées	99
D. Bilan quantitatif des programmes d'alphabétisation	100
E. Bilan quantitatif du programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées	101
II. Progrès dans la réalisation de l'objectif.....	101
A. Situation nationale	101
B. Situation du Maroc sur le plan international	102
III. Contraintes et défis majeurs à relever	103
IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre	103
Objectif 5 : Atteindre la parité et l'égalité entre les sexes dans l'éducation	104
I. La parité genre dans le système éducatif	106
II. Positionnement international du Maroc	108
III. La parité genre dans l'alphabétisation des adultes	109
IV. L'approche genre dans le système de la formation professionnelle	110
V. L'approche genre dans le système du Ministère de la Jeunesse et des Sports.....	111
VI. Contraintes et défis majeurs à relever	112
VII. Stratégies à renforcer et mesures à prendre	112
Objectif 6 : Améliorer la qualité de l'éducation	114
I. Programmes et projets réalisés	116
A. Orientation et objectifs visant l'amélioration de la qualité	116
B. Bilan des réalisations qualitatives.....	117
II. Progrès dans la réalisation de l'objectif.....	125
A. Situation nationale	125
B. Situation du Maroc sur le plan international.....	130
III. Contraintes et défis majeurs à relever	131
IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre	132
BILAN GLOBAL ET PERSPECTIVES POUR L'APRES 2015	133



INTRODUCTION GENERALE



Lors du forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar (Sénégal) en Avril 2000, la communauté internationale a défini six objectifs pour l'Education Pour Tous (EPT) qui sont devenus un cadre de référence mondial bénéficiant du soutien des chefs d'Etats et des gouvernements, dont le Maroc, qui se sont engagés à les atteindre à l'horizon 2015. Les six principaux objectifs de l'éducation pour tous sont:

1. Développer la protection et l'éducation de la petite enfance ;
2. Offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire ;
3. Promouvoir l'apprentissage des jeunes et des adultes et leur donner les compétences nécessaires dans la vie courante ;
4. Accroître de 50% le niveau d'alphabétisation des adultes ;
5. Réaliser la parité entre les sexes pour 2005 et l'égalité entre les sexes pour 2015 ;
6. Améliorer la qualité de l'éducation.

Depuis la promulgation de la Charte Nationale d'Education et de Formation en 2000, le Maroc a enregistré des avancées considérables dans la réalisation des objectifs de l'EPT, en donnant la priorité à la généralisation et à l'extension de l'offre scolaire pour les cycles de l'enseignement obligatoire.

A trois ans de l'échéance 2015, quel est le bilan du Maroc concernant la réalisation des objectifs de l'EPT ? Quelles sont ses chances de les atteindre dans les délais ? Quels sont les principaux défis et obstacles qu'il doit surmonter pour ce faire et quelles sont les stratégies qu'il doit mettre en place pour tenir ses engagements en faveur des six objectifs de l'EPT ?

Le présent rapport tente de répondre à ces questions, en faisant ressortir les avancées réalisées par le Maroc pour honorer ses engagements en matière d'EPT, en apportant les précisions et les nuances nécessaires à la compréhension du contexte et de la réalité du pays.

De toute évidence, le Maroc a réalisé des avancées indéniables le plaçant dans une posture pour la réalisation de la plupart des objectifs de l'EPT et les résultats obtenus depuis le début de la décennie témoignent d'une réelle volonté du Maroc pour avancer plus rapidement vers leur réalisation. Cette volonté émane de la forte conviction que l'éducation constitue le vecteur de développement des autres secteurs de la société et de l'économie et un levier déterminant dans la



lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En améliorant les performances du secteur éducatif, le Maroc pourra réaliser ses aspirations et créer de la richesse qui assurerait le bien-être de sa population. Le pays est, toutefois, conscient des obstacles qu'il aura à surmonter et mesure également l'ampleur et l'importance des défis qu'il aura à relever pour atteindre les objectifs de l'EPT.

Ainsi, les données et les constats établis dans ce rapport montrent que des disparités régionales en matière d'éducation persistent, retardant par là la réalisation de l'éducation universelle. Ces disparités tiennent aux inégalités sociales entre régions économiquement riches et celles qui souffrent d'un déficit d'opportunités et qui sont faiblement développées. Or, ce désavantage fondé sur la richesse n'est pas un facteur isolé, il interagit avec d'autres variables liées à l'enclavement géographique de certaines populations et de certaines attitudes culturelles qui subsistent particulièrement à l'égard de la scolarisation des filles, en dépit des efforts fournis par le Maroc pour la promotion de l'égalité entre les sexes et pour la protection de la petite enfance. De plus, les retards accusés dans la scolarisation universelle résultent également d'un cumul de déficits en matière d'infrastructure des années d'avant la réforme et du sous-investissement en éducation depuis la mise en œuvre de la politique d'ajustement structurel avec son impact négatif sur le financement des secteurs sociaux en général et le secteur de l'éducation en particulier.

Le Maroc a fait, ces dernières années, de la réduction des disparités entre le rural et l'urbain une priorité dans ses politiques publiques et notamment dans le domaine éducatif, comme en témoignent les dispositions et projets du Programme d'Urgence (PU) mis en place par le Ministère de l'Education Nationale et couvrant la période 2009-2012. Ce programme a permis d'améliorer l'offre scolaire en milieu rural et de renforcer la politique d'appui social en faveur des élèves issus des milieux défavorisés, sans oublier les efforts entrepris pour le développement des ressources humaines et ceux relatifs à l'amélioration de la gouvernance du secteur.

Tous ces efforts ont commencé à porter leurs fruits, comme le montrent les récentes données disponibles même si certains effets ne seront ressentis qu'à moyen et long termes. Ainsi, pour le cycle primaire, il est permis d'affirmer que le Maroc est sur une bonne voie pour l'achèvement de l'objectif de la généralisation de la scolarité des enfants de la tranche d'âge correspondante. En revanche, bien des obstacles se dressent encore devant la généralisation d'un préscolaire moderne ou encore en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Si la pauvreté et l'appartenance



au milieu rural représentent des handicaps qui affectent depuis plusieurs années l'atteinte des objectifs de l'EPT, on constate que les nouvelles politiques publiques prennent systématiquement en compte ces facteurs dans leurs plans d'action pour en réduire les effets, même s'il est indispensable aujourd'hui de renforcer la coordination inter sectorielle pour atteindre des résultats plus probants. Il est à noter, par ailleurs, que d'autres facteurs liés surtout aux caractéristiques de la demande et de certaines catégories de la population affectent encore le niveau de scolarisation et l'état de santé des enfants et contribueront, de ce fait, aux retards dans la réalisation des objectifs de l'EPT à l'horizon 2015 si des ressources et des capacités supplémentaires ne sont pas mobilisées pour les surmonter.

Tenant compte de tous ces défis et contraintes, et pour respecter ses engagements et les échéances fixées pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et particulièrement ceux relatifs à l'EPT, le Maroc a entrepris de vastes réformes sociales, économiques et éducatives durant la dernière décennie. Ces réformes ont été entreprises dans un environnement institutionnel, socio-économique et démographique aux évolutions contrastées, présentant à la fois des opportunités pour leur réussite et des contraintes expliquant souvent les retards dans leur réalisation.

I. Contexte institutionnel et socio-économique

Depuis le début des années 2000, l'éducation est déclarée priorité nationale et son importance stratégique en tant que levier principal du processus de la croissance économique et du développement économique et social est constamment réaffirmée par les plus hautes autorités de l'Etat. En effet, pratiquement tous les discours royaux de la dernière décennie attirent l'attention sur l'impératif de la promotion du secteur de l'éducation et de l'amélioration de sa qualité pour qu'il puisse mieux répondre aux exigences du développement du pays, dans un contexte mondial fortement compétitif. C'est le cas notamment des deux dernières allocutions royales à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, d'août 2012 et 2013.

Le discours royal de 2012 affirme qu' « *Il est (donc) impératif de se pencher avec sérieux et résolution sur ce système que Nous plaçons, d'ailleurs, en tête de nos priorités nationales. Car ce système, qui nous interpelle aujourd'hui, se doit non seulement d'assurer l'accès égal et équitable à l'école et à l'université pour tous nos enfants, mais également de leur garantir le droit à un enseignement de qualité, doté d'une forte attractivité et adapté à la vie qui les attend.*



Par ailleurs, ce système doit également permettre aux jeunes d'affûter leurs talents, de valoriser leur créativité et de s'épanouir pleinement, pour qu'ils puissent remplir les obligations de citoyenneté qui sont les leurs, dans un climat de dignité et d'égalité des chances, et pour qu'ils apportent leur concours au développement économique, social et culturel du pays. C'est là, du reste, que réside le défi majeur du moment. »

Dans ce même discours, Sa Majesté a insisté sur « *la nécessaire réhabilitation de l'école publique et la mise à niveau du secteur privé dans un esprit de synergie et de complémentarité* », en rappelant les principes fondamentaux et les objectifs d'un véritable changement du dispositif de formation, répondant à l'esprit et la lettre des dispositions de la nouvelle constitution de 2011 et faisant de l'école « *un lieu où prévaut une logique vouée à la formation de l'esprit critique et la stimulation de l'intelligence, pour une insertion assurée au sein de la société de l'information et de la communication.* »

Le discours d'août 2013 a réitéré ces grandes orientations en attirant l'attention sur la nécessité d'assurer la continuité du processus de réforme, au-delà des changements des équipes gouvernementales, afin de capitaliser les acquis et les consolider sur la base d'un document de référence qui est la Charte Nationale d'Education et de Formation, adoptée par consensus depuis l'année 2000. A ce propos, Sa Majesté a estimé qu' « *il n'est pas raisonnable que tous les cinq ans, chaque nouveau gouvernement arrive avec un nouveau plan, faisant l'impasse sur les plans antérieurs, alors qu'il ne pourra pas exécuter le sien intégralement, au vu de la courte durée de son mandat. Par conséquent, le secteur de l'éducation ne doit pas être enserré dans un cadre politique stricto sensu, pas plus que sa gestion ne doit être l'objet de surenchères ou de rivalités politiciennes. En revanche, il faut inscrire ce secteur dans le cadre social, économique et culturel qui est le sien, d'autant plus qu'il a pour vocation d'assurer la formation et la mise à niveau des ressources humaines pour favoriser leur insertion dans la dynamique de développement, et ce, à travers la mise en place d'un système éducatif efficient.* »

Ces orientations royales s'inscrivent dans un contexte institutionnel et socio-économique marocain qui a connu des changements importants qui ont eu un impact, direct et indirect, sur le processus de réforme du système éducatif, notamment par rapport aux six objectifs de l'EPT.

Sur le plan institutionnel, deux chantiers structurants sont à souligner : le premier est celui de la « **Régionalisation avancée** » qui vise à renforcer le processus de la décentralisation de la gestion des affaires publiques, en tenant compte des spécificités régionales et en favorisant une gestion de proximité à même de mieux répondre aux besoins locaux, de mieux utiliser les ressources locales et



rationnaliser leur affectation. Ce projet est également susceptible d'améliorer la coordination intersectorielle dans la conduite de la politique publique, notamment pour ce qui concerne les programmes de lutte contre la pauvreté et de promotion du secteur de l'éducation et de la formation.

Le deuxième chantier est celui de la **réforme constitutionnelle**. Celle-ci a été initiée dans le contexte mouvementé du « Printemps arabe » et pour répondre aux revendications de larges pans de la société marocaine de plus de démocratie, d'un partage plus juste des richesses et de lutte contre toutes les formes de corruption et d'abus.

La nouvelle Constitution, votée le 1^{er} juillet 2011, décrète dans son Préambule que le Maroc « poursuit résolument le processus de consolidation et de renforcement des institutions d'un Etat moderne, ayant pour fondements les principes de participation, de pluralisme et de bonne gouvernance. Il développe une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté ».

Il est important de souligner, qu'en plus des dispositions relatives à la définition des prérogatives de la Royauté et des rapports entre les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, la Constitution a consacré une place primordiale aux questions des libertés et des droits fondamentaux dont le droit à l'éducation (Titre 2 de la Constitution), en affirmant :

- La promotion de la parité entre les hommes et les femmes, le bannissement de toute discrimination, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue ou du handicap ;
- L'élargissement des droits économiques, sociaux et environnementaux.
- L'affermissement des libertés et droits fondamentaux : droit à la vie, droit à l'éducation, droit à la sécurité des personnes et des biens, libertés de pensée, d'opinion et d'expression, liberté de la presse et droit d'accès à l'information, libertés de réunion, de rassemblement, de manifestation pacifique, d'association et d'appartenance syndicale et politique, etc. ;
- La primauté des conventions internationales sur le droit interne.

La nouvelle Constitution a également décrété la création de multiples institutions et instances de concertation, de consultation, de contrôle et de régulation dans les champs de (Titre XII) :

- La bonne gouvernance : Conseil Economique, Social et Environnemental, Cour des Comptes, Conseil de la Concurrence, Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption ;

- 
- La promotion du développement humain et durable : **Conseil Supérieur de l'éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique**, Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance, Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative ;
 - La protection et la promotion des droits de l'Homme : Conseil National des Droits de l'Homme, Médiateur, Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger.

La Constitution de 2011 a ainsi donné une forte impulsion aux orientations stratégiques de la bonne gouvernance institutionnelle et l'instauration d'un nouveau système de management public basé sur la responsabilisation, la gestion axée sur les résultats et la reddition des comptes (accountability). Avec le projet de la « régionalisation avancée », ce dispositif institutionnel constitue une base solide pour l'adoption d'une approche réellement intégrée dans la gestion des grands chantiers du développement du pays, notamment celui relatif à l'éducation et la formation.

Ces nouvelles dispositions institutionnelles, une fois opérationnalisées, ouvriront de nouvelles perspectives dans la dynamisation des plans de développement sectoriels et du processus de développement économique, social et humain du pays en général. Elles contribueront également à l'amélioration du climat des affaires et la poursuite de la progression du Maroc dans le classement de la Banque Mondiale qui est passé de la 115^{ème} à la 94^{ème} place sur 182 pays entre 2011 et 2012 (in Doing Business Report 2012, Banque Mondiale). Car une croissance économique rapide et durable, dont les fruits sont équitablement répartis entre les différentes couches de la population, constitue l'un des facteurs clés pour la réalisation des Objectifs Du Millénaire et ceux de l'EPT en particulier.

Les pouvoirs publics ont ainsi entrepris de grandes réformes économiques pour mettre en place les conditions propices à une croissance forte et soutenue. Des projets sectoriels d'envergure ont été entamés pendant la dernière décennie pour la consolidation et le développement des infrastructures, la structuration de l'économie marocaine et la promotion des conditions sociales surtout des couches vulnérables et marginalisées. Ces projets sectoriels concernent les secteurs clés de l'économie marocaine tels l'agriculture (Plan Maroc Vert), la pêche maritime (Plan Halieutis), l'industrie (Plan Emergence), l'artisanat (Plan Vision 2015), le tourisme (Plan Azur) ...

Ainsi, et à la faveur d'une politique d'ouverture sur le marché mondial (accords de libre-échange et politique de libéralisation), le taux de croissance au Maroc est passé de 2,2% dans les années 1990 à 4,9% en 2011 (HCP, 2011). Cette croissance repose essentiellement sur trois secteurs principaux,



à savoir le BTP, l'agriculture et les services qui enregistrent des taux d'accroissement moyens entre 5 et 7%. Le secteur industriel, lui, n'arrive pas à dépasser le taux moyen de croissance de 3%, malgré la mise en œuvre du Pacte National pour l'Émergence Industrielle (2009-2015) qui vise à promouvoir l'investissement et l'emploi dans les six branches pour lesquelles le Maroc dispose d'avantages comparatifs (industries de l'automobile, l'aéronautique, l'agroalimentaire, textiles et cuir et l'offshoring).

Par ailleurs, la structure du Produit Intérieur Brut (PIB) présente aujourd'hui les traits d'une économie émergente qui met le pays en mesure de conforter sa position au niveau international et d'accroître son attractivité des investissements étrangers. Depuis la fin des années 90, avec le début des privatisations, les investissements directs étrangers (IDE) ont connu une évolution accélérée, avec une moyenne de 26 milliards de dirhams par an. Cependant, en 2011, le volume des IDE a baissé de 26,9 % pour se situer à 25,6 milliards de dirhams (2,25 milliards d'euros), contre 35,1 milliards de dirhams en 2010.

Néanmoins, malgré ces avancées dans l'amélioration des performances économiques du pays, l'économie marocaine présente toujours des caractéristiques qui témoignent de la persistance d'une fragilité structurelle qui limite la portée de ces performances, notamment en termes de réduction des disparités sociales et spatiales et en termes de développement des ressources humaines. Parmi ces caractéristiques, on peut mentionner :

- Un tissu productif dominé par des PME et des TPE de moins de 10 salariés ;
- Une économie basée sur des secteurs peu créateurs d'emplois et/ou créateurs d'emplois peu qualifiés et à faibles taux de productivité ;
- La prédominance des entreprises familiales, avec des taux d'encadrement très faibles, ce qui pose de problèmes d'insertion professionnelle des « produits » du système éducatif ;
- Le poids prépondérant du secteur informel dans les activités économiques (estimé à 80% de l'emploi selon le HCP, enquête 2007)

Sur le plan social, et malgré la mise en œuvre des programmes de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) depuis 2005, le Maroc n'arrive pas à améliorer son positionnement dans le classement mondial de l'Indice du Développement Humain du PNUD. En 2011, il était à la 130^{ème} place (sur un total de 185 pays) et à la 129^{ème} place (sur 134 pays) concernant la parité



Hommes/Femmes, selon le rapport du Forum Economique Mondial (2011). De même que des poches de pauvreté subsistent, malgré la réduction substantielle du nombre de personnes en situation de pauvreté suite à l'adoption du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au début des années 2000. Les données de 2011 révèlent que 20% de la population la plus riche disposent de 52,6% des revenus et les 20% de la plus pauvre de 5,4% (HCP, 2011).

Selon le dernier rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental, « Malgré les bonnes performances économiques réalisées, le Maroc reste en butte à d'importants défis sociaux, parmi lesquels la persistance des inégalités, les disparités sociales importantes et les dysfonctionnements au niveau du marché du travail qui se traduisent par un taux de chômage élevé, notamment chez les femmes » (CESE et Agence Nationale d'Evaluation, *Employabilité des jeunes : les voies et les moyens. Agir sur le chômage et s'engager pour l'emploi qualifié*, novembre 2011)

La question de l'emploi et du chômage représente aujourd'hui un véritable défi pour l'économie et la société marocaines. Certes, le taux global du chômage s'est nettement amélioré depuis l'an 2000, passant de 13,4% à 8,9% en 2011, mais il demeure encore très élevé pour les jeunes de moins de 24 ans (32,2% pour les jeunes du milieu urbain), pour les diplômés en général et ceux de l'enseignement supérieur universitaire en particulier (22,3%) ainsi que pour les lauréats de la formation professionnelle (25% pour les techniciens spécialisés et 23% pour les lauréats de niveau qualification) (HCP, 2011 et CESE, 2012). La plupart des diagnostics établis à ce sujet relèvent trois principaux constats : l'inadéquation quantitative entre l'offre et la demande d'emploi (insuffisance des créations d'emplois par rapport au volume des effectifs à la recherche d'emplois) ; leur inadéquation qualitative (écarts entre les profils disponibles et les besoins en qualifications du marché du travail) et les lacunes du système d'intermédiation et le manque de coordination entre les structures et les institutions concernées par la question de l'emploi.

Les répercussions négatives d'une telle situation sur le secteur de l'éducation et de la formation nécessitent d'y apporter des réponses pertinentes et innovantes, d'autant plus que les problèmes structurels de l'emploi et du chômage des jeunes de tous niveaux éducatifs risquent de s'aggraver durant la prochaine décennie au regard de la dynamique démographique et de l'évolution future des effectifs scolarisés et diplômés.



II. Contexte de transition démographique

A. Évolution des effectifs de la population jeune

Le Maroc compte aujourd'hui 32,6 millions d'habitants (estimation HCP, 2012). C'est une population jeune (les 19-29 ans représentent 45,2%), à majorité urbaine (60%) et à prédominance féminine (51%). Le taux d'accroissement démographique annuel moyen est passé de 2,04% entre 1982 et 1994, à 1,4% en 1994 et 2004 (RGPH, 2004) à 1,05% en 2010. Du fait de la réduction de la mortalité, de l'allongement de l'espérance de vie (74,8 ans en 2010 alors qu'elle était de 47 ans en 1962) et de la baisse de la fécondité (2,3 enfants/femme en 2010, soit 5 enfants en moins par femme par rapport à 1962), le Maroc connaît une transition démographique qui se traduit et se traduira davantage dans la prochaine décennie par une reconfiguration de sa pyramide des âges.

Selon le HCP, cette baisse de la fécondité est essentiellement attribuée au recul de l'âge au premier mariage (de 17 ans à 27 ans entre 1960 et 2010) ainsi qu'à la généralisation progressive de différentes méthodes de la contraception (la pratique contraceptive des femmes est passée de 8% dans les années 60 à 63% en 2010).

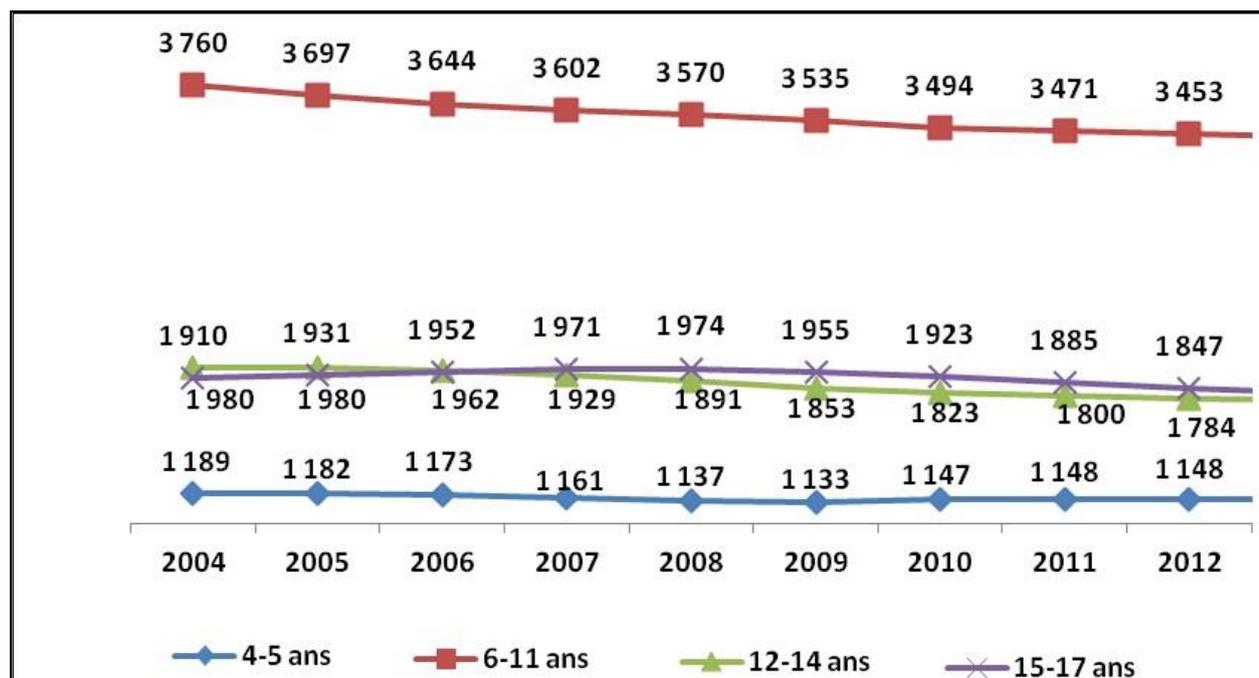
La première conséquence de cette transition démographique est le quasi doublement de la population active (15-64 ans) durant les trente dernières années (10,5 millions en 1982 à 20,4 millions en 2010), l'accroissement de la part des jeunes de moins de 25 ans dans la population active et de leur part dans les effectifs en chômage. C'est aussi une population active sans ou à faible qualification (30,1% des actifs ne disposent d'aucun diplôme et 26,5% du niveau primaire). La transition démographique a, enfin, un impact sur l'évolution de la population scolarisable.

B. Évolution de la population scolarisable

La tendance à la baisse de la fécondité a eu un effet direct sur l'évolution de l'effectif de la population d'âge préscolaire (4-5 ans), celui de la population scolarisable dans le primaire (6-11 ans) et au 1er cycle secondaire (12-14 ans). Ces catégories d'âge connaissent toutes une régression soutenue de leurs effectifs, tendance qui se poursuivra puisque, d'après les projections du HCP, à l'horizon 2030, ces effectifs vont diminuer de 13% et de 15% pour les groupes de 4-5 ans et de 6-11 ans respectivement et de 17% pour les enfants de 12-14 ans.

Cette évolution est de nature à atténuer la pression démographique sur l'offre scolaire actuelle et à venir, et par la suite, permettre de réorienter les efforts en matière de scolarisation vers d'autres aspects qualitatifs du système d'éducation et de formation.

Graphique 1 : Évolution de la population scolarisable selon les tranches d'âges (en milliers)



Cette tendance à la baisse des effectifs scolarisables entre 2004 et 2012 est confirmée par les projections du HCP pour toutes les tranches d'âge de 4 à 17 ans, sauf pour les 4-5 ans qui connaissent une stabilisation, comme le montre le graphique ci-dessus.

III. Un contexte de réforme du système d'éducation et de formation

A. Un processus de réforme accéléré depuis 2009

Depuis le début des années 2000, le secteur d'éducation et de formation a été déclaré par la Commission Spéciale d'Éducation et de Formation (COSEF), deuxième priorité nationale après l'intégrité territoriale. La Charte Nationale d'Éducation et de Formation (Charte), adoptée par la COSEF sur la base d'un consensus national, constitue le texte de référence du projet de réforme de l'école marocaine.

Certes, les objectifs et les résultats escomptés par la Charte répondaient aux exigences et aux attentes de la société marocaine, mais ce qui a été réalisé, avant l'expiration de la première décennie de la réforme (2000-2010), n'a permis ni l'élimination de tous les dysfonctionnements relevés avant le lancement du processus de réforme, ni d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés. Ce constat a été établi par la COSEF dans son rapport d'évaluation à mi-parcours de la réforme (2005).

Face aux retards enregistrés dans l'atteinte des objectifs de la réforme, SM le Roi Mohammed VI, dans son discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire de l'automne 2007, a donné ses Hautes Instructions pour que soit élaboré un Programme d'Urgence afin d'accélérer le rythme de la mise en œuvre de la réforme.

Ainsi, et sur la base des conclusions et des propositions le premier rapport national du Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE), paru en 2008, un « Programme d'Urgence » (PU) a été élaboré pour la période 2009-2012 afin de « donner un nouveau souffle à la réforme tout en se référant aux directives de la Charte et aux propositions du CSE ».

Encadré n°1 : Le Programme d'Urgence (PU) de réforme du système éducatif marocain (2009-2012)

Durée : 4 ans

Objectifs : Le P.U. propose un programme d'action visant à répondre à quatre objectifs clés:

- Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans
- Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée
- Affronter les problématiques transversales du système éducatif
- Se donner les moyens de réussir

Plan d'action : Plan décliné en 26 projets structurés autour de quatre pôles :

- Pôle de la généralisation
- Pôle pédagogique
- Pôle de la gouvernance
- Pôle des ressources humaines

Méthodologie et gouvernance du PU : Dans le cadre de sa mise en place opérationnelle, le P.U. a été décliné au niveau de chacune des 16 Académies Régionales d'Éducation et de Formation (AREF) à travers l'élaboration et la mise en place des Plans d'Actions à Moyen Terme Régionaux (PAMTR).

Ces plans définissent les objectifs par domaine d'activité et par projet, les moyens pour les atteindre et les indicateurs de suivi et d'évaluation pour en mesurer les réalisations, et ceci dans une optique de déconcentration et de responsabilisation des gestionnaires locaux.

Un système de pilotage et de suivi de la mise en œuvre des projets est mis en place pour en assurer la cohérence et garantir la diffusion de l'information à tous les paliers du système

Source : Rapport national du bilan final du Programme d'Urgence, 2009-2012

Le détail des réalisations et des déficits qui restent encore à combler, notamment par rapport aux six objectifs de l'EPT, seront développés dans les six chapitres suivants ce chapitre introductif. Il s'agit ici de présenter, de façon très synthétique, quelques résultats stratégiques globaux qui ont pu être réalisés suite à la mise en œuvre du Plan d'Urgence depuis 2009 et tels qu'ils ressortent du Rapport National du bilan final du Programme d'Urgence, 2009-2012.

Pôle généralisation : Grâce à l'extension de l'offre scolaire du préscolaire au secondaire qualifiant en termes de création ou de réhabilitation des établissements scolaires, la généralisation de l'accès à la scolarisation a connu des progrès significatifs pour les quatre cycles et particulièrement pour le primaire et le secondaire. Les taux spécifiques de scolarisation ont atteint, pour l'année scolaire 2011-12, 62,8% pour le préscolaire, 98% pour le primaire, près de 84% pour le collégial et 55,4% pour le secondaire qualifiant. Pour atteindre ces résultats, un important effort d'investissement en infrastructure a été nécessaire. Entre 2007-08 et 2012, le nombre d'établissements s'est accru de 93% pour le préscolaire (79,5% en milieu rural), de 5,23% pour le primaire, de 17% pour le collégial et de 26% pour le secondaire qualifiant. Ainsi, un total de 1085 écoles préscolaires et de 810 établissements (366 écoles primaires, 250 collèges et 194 lycées) ont été créés durant cette période. A noter également l'amélioration du taux de couverture des communes rurales en collèges qui est passé de 48,2% à 57,5% au cours de la même période, ce qui a permis à une part non négligeable des élèves du milieu rural d'achever le cycle de la scolarisation obligatoire.

Pour renforcer l'égalité des chances et réduire les disparités entre les sexes, entre les milieux géographiques et socio-économiques, une attention particulière a été accordée à l'appui social aux populations défavorisées. Le tableau suivant permet de mesurer l'effort fourni depuis la mise en œuvre du PU en 2009 :

Tableau n°1 : Evolution des bénéficiaires de l'appui social (2008-2012)

Programmes d'appui social	Nombre de bénéficiaires		Taux d'accroissement
	2008-09	2011-12	
Initiative « un million de cartables »	1 273 486	4 079 808	220%
Programme « Tayssir » (soutien financier direct)	88 000	670 000	661%
Internats scolaires	76 924	97 163	26,31%
Cantines scolaires (primaire et collégial)	946 669	1 257 346	32,81%
Dar Ettalib (internat en milieu rural)	26 839	42 938	60%
Transport scolaire	2 200	37 000	1581%

Source : Rapport national du bilan final du programme d'urgence 2009-2012



Pôle pédagogique : Ce pôle s'est fixé comme objectifs de lutter contre les déperditions scolaires (redoublements et abandons) qui constituent les principaux problèmes du système éducatif marocain, et ce, selon deux axes essentiels :

- Par l'amélioration du dispositif pédagogique pour assurer une meilleure qualité des apprentissages et permettre l'acquisition des compétences de base grâce à des approches pédagogiques adaptées, l'amélioration des curricula et des supports didactiques, l'introduction massive des TIC et de l'innovation dans les apprentissages, accroître l'efficacité et la fiabilité des systèmes d'évaluation, d'orientation et de certification ;
- Par l'amélioration de la qualité de la vie scolaire afin de faire de l'espace scolaire non seulement un lieu d'acquisition des savoirs et des compétences mais aussi un lieu d'épanouissement des élèves, de préservation de leur santé et d'ancrage des valeurs de la citoyenneté, du respect de l'environnement et des principes des droits humains dans leur comportement et dans leurs pratiques quotidiennes. L'impact positif de ces diverses dispositions sur les indicateurs du rendement interne peut être synthétisé dans le tableau suivant :

Tableau n°2 : Evolution des indicateurs de rendement interne (2007-2012)

Indicateurs	Cycles scolaires	2007-2008	2011-2012	Variation en point pourcentage (pp)
Taux de redoublement	Primaire	12,7%	8,2%	-4.5
	Collégial	16,4%	16%	-0.4
	Qualifiant	17,5%	17,1%	-0.4
Taux d'abandon	Primaire	5,4%	3,2%	-2.2
	Collégial	13,4%	10,4%	-3
	Qualifiant	14,5%	11%	-3.5
Taux d'achèvement	Primaire	72,6%	86,2%	+13.6
	Collégial	48,1%	65,3%	+17.2
	Qualifiant	23,6%	37,5%	+13.9
Taux de réussite	Primaire (6 ^{ème} AP)	87%	89,9%	+2.9
	Collégial (3 ^{ème} AC)	49,1%	57,6%	+8.5
	Qualifiant (Bac)	44,7%	62,8%	+18.1

Source : Rapport national du bilan final du programme d'urgence 2009-2012

Pôle gouvernance : Pour faire face aux problèmes de gestion du processus de réforme du secteur et pour instaurer une culture de résultat et d'évaluation, une nouvelle approche a été adoptée par le Ministère, une approche « fondée sur la démarche projet, à travers la mise en place des équipes



de projets, des instruments de suivi des réalisations sur les différents niveaux du système : administration centrale, académies régionales, délégations (provinciales) et établissements scolaires » (Rapport national du bilan du PU, p.11).

Parmi les actions initiées dans ce domaine, il est important de souligner :

- L'adoption d'un système de planification selon une approche ascendante, du niveau local (l'établissement scolaire) au niveau central ;
- La mise en place d'un dispositif de pilotage et de suivi, comportant des outils et des procédures de contractualisation pour la gestion des plans d'action à moyen terme des AREF et des délégations provinciales ; Le renforcement des capacités et compétences des responsables administratifs en gestion selon les nouveaux principes de management et de gestion de projets (plusieurs programmes de formation ont été menés en partenariat avec l'Unicef et la coopération canadienne notamment) ;
- La modernisation et l'optimisation du système d'information de l'éducation-SIE (taux de réalisation entre 75 et 100% pour la plupart des projets relatifs au SIE et de connexion au réseau WAN national)
- L'expérimentation du système national de la qualité de l'éducation et de la formation (SNQEF), avec des expériences pilotes dans une direction centrale, 5 Académies, 12 délégations et 35 établissements scolaires ;
- La rationalisation et l'optimisation de l'utilisation des ressources financières et la dotation aux établissements scolaires de ressources propres afin de stimuler leurs initiatives et leur permettre de concrétiser leurs projets.

Toutes ces actions se sont réalisées dans un contexte de mobilisation sociale, de sensibilisation et de communication sur le rôle de l'école auprès de tous les acteurs et partenaires.

Pôle ressources humaines :

Renforcement des compétences du personnel d'enseignement et d'encadrement administratif.

Restructuration du dispositif de formation : création des filières universitaires d'éducation (23 filières accréditées - FUE) ; regroupement des CFI, CPR et ENS en Centres Régionaux des Métiers de l'Enseignement et de la Formation (15 CRMEF créés).

Renforcement du dispositif et des mécanismes d'inspection et d'encadrement de l'enseignement scolaire : instauration de conseils de coordination (82 provinciaux et 16 régionaux), équipement de 148 inspections provinciales et de 16 régionales, dotation de 2780 inspecteurs de téléphones

mobiles et d'un ordinateur portable avec connexion Internet. Près de 60% du personnel de supervision pédagogique a pu bénéficier de sessions de formation continue.

Modernisation de la GRH : les neuf mesures prévues dans ce domaine ont connu un taux de réalisation variant entre 40 et 90%, comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°3 : Etat d'avancement de la modernisation de la GRH (2009-2012)

Mesures	Actions	Tx de réalisation
1. Transfert des attributions de la GRH aux AREF	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert des attributions • Contrôle des actes du personnel 	65%
2. Renforcement des capacités et des moyens des AREF	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des gestionnaires • Renforcement des moyens • Simplification des procédures 	90%
3. Elaboration des statuts particuliers et des lois cadres (tableaux des effectifs) des AREF	<ul style="list-style-type: none"> • Statut particulier du personnel des AREF • Lois cadres (tableaux des effectifs) des AREF 	45%
4. Mise à niveau et mise en place des outils informatiques de la GRH	<ul style="list-style-type: none"> • Système informatique des ressources humaines • Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences 	60%
5. Mise en place d'un dispositif d'optimisation des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif d'optimisation des ressources humaines • Mise en place d'un dispositif de sélection des responsables 	55%
6. Mise en place d'un dispositif de contrôle interne et amélioration des délais de traitement des actes du personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle interne en matière de GRH • Délais de traitement des actes du personnel 	40%
7. Mise en place d'un dispositif de motivation des RH	<ul style="list-style-type: none"> • Motivation des ressources humaines • Evaluation du rendement du personnel 	50%
8. Amélioration de la relation avec les syndicats	Institutionnalisation de la relation avec les syndicats (application de la charte)	70%
9. Renforcement de la coopération avec les partenaires publics intervenant dans le processus de la GRH	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des chartes de coopération avec les partenaires 	60%

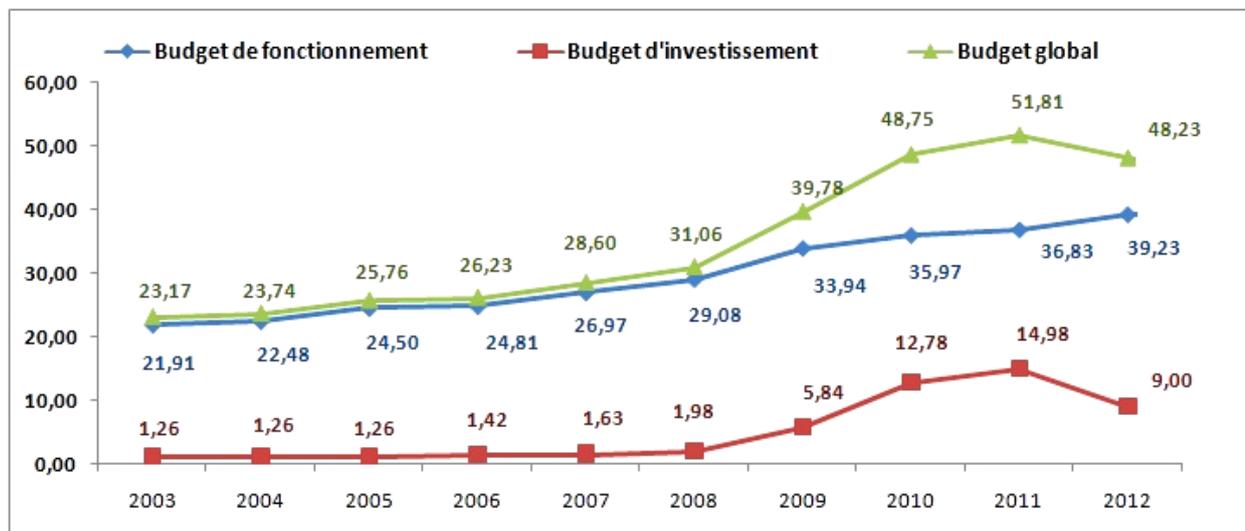
Source : Rapport national du bilan final du programme d'urgence 2009-2012, pp.69-73

Reste à souligner que, d'après le bilan final du programme d'urgence, le taux moyen d'avancement dans la réalisation des objectifs fixés pour 2012, est de l'ordre de 80% sur le plan national même si ce taux moyen cache des différences de progression dans la mise en œuvre des actions de ce plan et entre les situations des 16 Académies Régionales d'Education et de Formation qui ont enregistré des taux de réalisation entre 60 et 100%. Par ailleurs, le PU a nécessité la mobilisation d'importants moyens financiers, notamment du budget de l'Etat.



Depuis de nombreuses années, le Maroc consacre une part importante du PIB et du budget général de l'Etat au secteur de l'éducation. Le graphique suivant retrace cette évolution de 2003 à 2011 :

Graphique 2 : Évolution du budget du MEN en milliards Dirhams

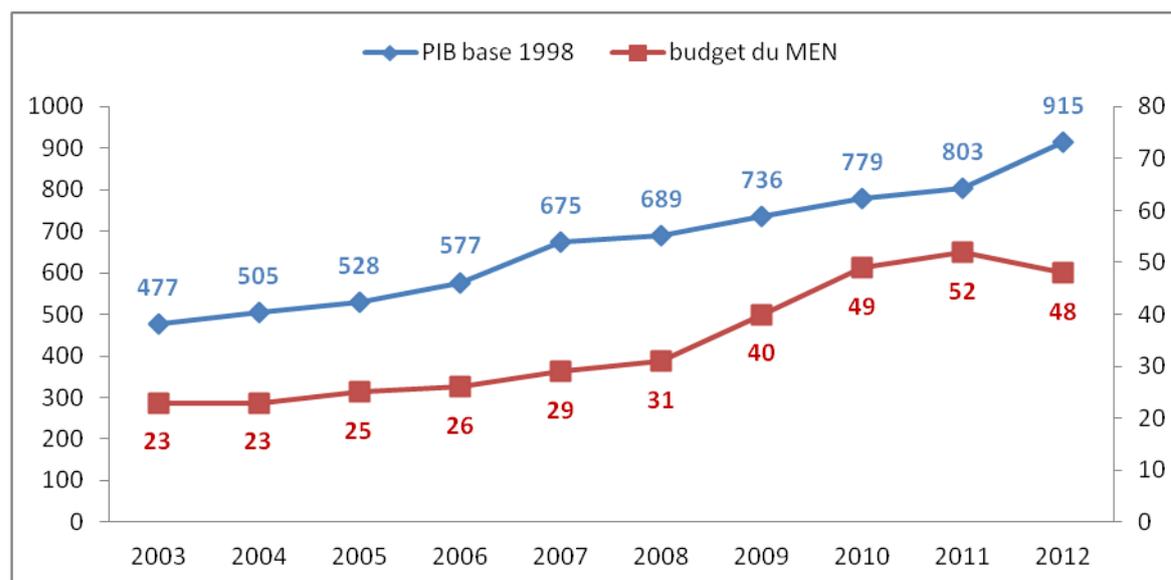


Le budget global du Ministère de l'Éducation Nationale est ainsi passé de 23,17 Milliards de Dirhams à un peu plus de 48,23 milliards de Dirhams entre 2003 et 2012. Entre 2008 et 2011, ce budget a connu un taux de croissance de 55%. Cette tendance à la hausse s'est fortement accélérée en 2009, année de lancement du Programme d'Urgence avec une forte croissance du budget de fonctionnement (39,23 milliards DH en 2011 alors qu'il était de l'ordre de 22 milliards en 2003) et des crédits d'investissement qui sont passés de 1,26 milliards en 2003 à près de 2 milliards en 2008 pour atteindre près de 15 milliards de DH en 2011 et décroître à 9 milliards de DH en 2012.

Cette augmentation traduit l'engagement plus fort des gouvernements successifs en faveur de l'éducation et une hausse des niveaux de l'aide internationale qui ont concouru à l'accroissement des dépenses réelles consacrées à l'éducation depuis 2009. Cet accroissement a été possible grâce à l'amélioration du taux de croissance économique et au renforcement de la capacité des pouvoirs publics à mobiliser davantage de ressources pour le secteur. L'effort financier réel de l'Etat en faveur de l'éducation apparaît plus clairement dans son rapprochement à deux grandeurs importantes que sont le PIB et le Budget Général de l'Etat (BGE).

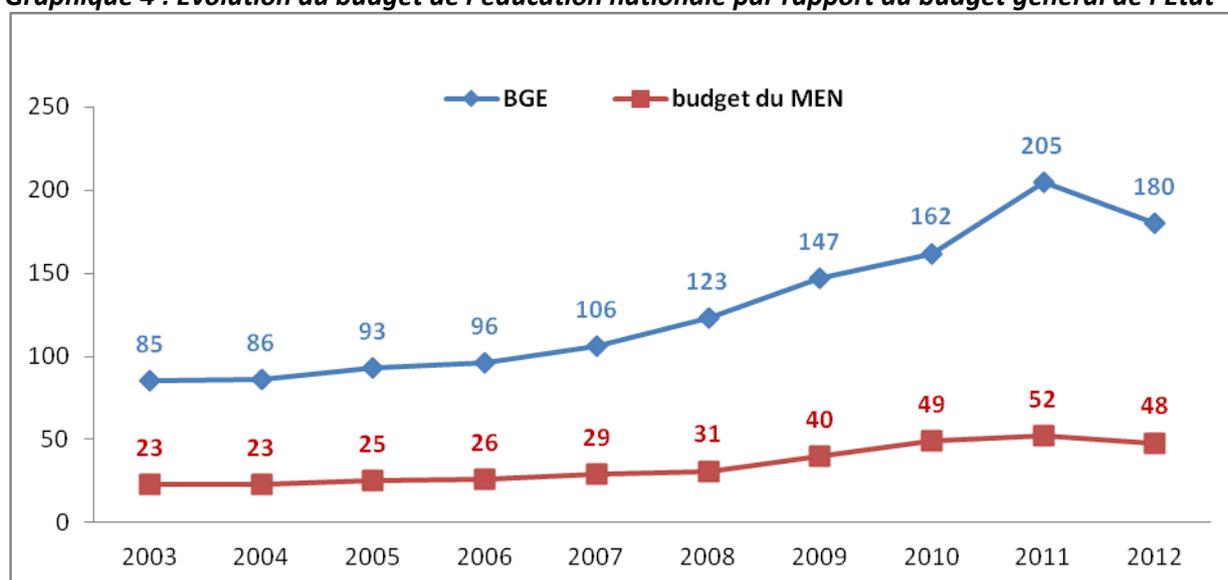
Par rapport au PIB, et comme le montre le graphique ci-dessous, la progression en valeur du budget de l'éducation a accompagné celle du PIB jusqu'en 2007 pour prendre un rythme plus accéléré à partir de 2009 avec la mise en œuvre du plan d'urgence, avec des taux d'accroissement respectifs de 68% et de 100%.

Graphique 3 : Evolution du budget de l'éducation nationale par rapport au PIB



Quant à l'évolution comparative entre le budget de l'éducation nationale et le Budget Général de l'État (BGE), une tendance comparable est enregistrée durant la période 2003 à 2008 mais, à partir de 2009, tout en soulignant que l'effort consenti par l'État pour le financement de l'éducation a été soutenu, sa progression (multipliée par 2) n'a pas suivi celle du budget général de l'Etat (multiplié par 2,4).

Graphique 4 : Évolution du budget de l'éducation nationale par rapport au budget général de l'État

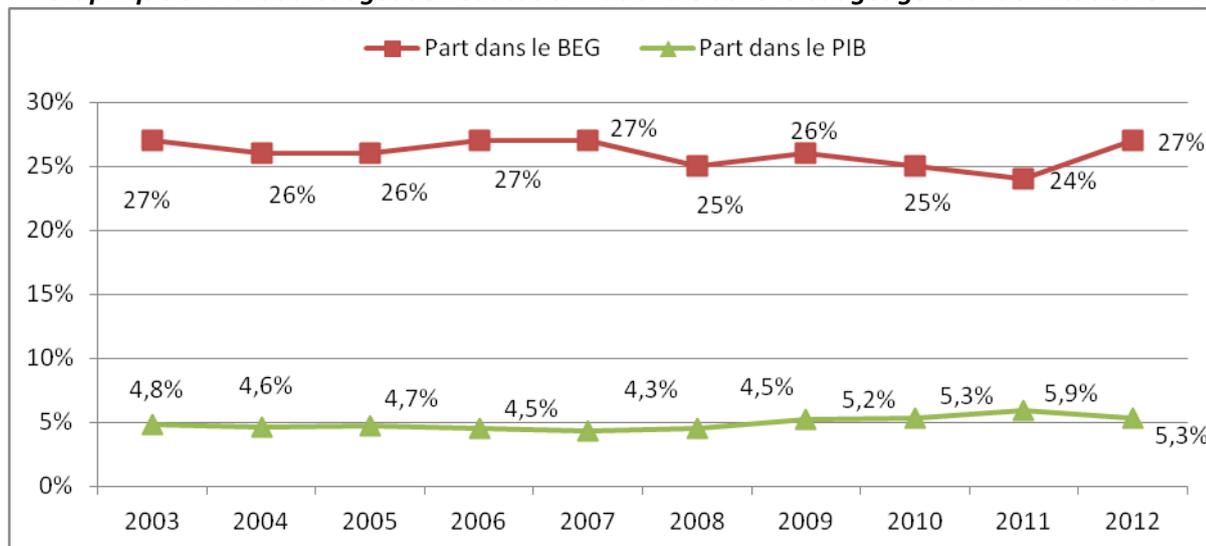


Au total donc, et comme l'illustre le graphique ci-dessous, la part du budget consacré au secteur de l'éducation dans le PIB a gagné un point entre 2003 et 2011, passant de 4,8% à 5,9% et franchissant ainsi le seuil de 5% à partir de 2009. Par rapport au budget général de l'Etat, la part du budget



allouée à l'enseignement scolaire a perdu trois points entre 2003 et 2011, passant de 27% à 24% (avec des pics de 27% en 2006 et 2007), pour remonter à 27% en 2012.

Graphique 5 : Part du budget de l'éducation nationale dans le budget général de l'Etat et le PIB



En conclusion de ce chapitre introductif, on peut dire que l'évolution du secteur éducatif et les avancées du Maroc dans la réalisation des objectifs de l'EPT se sont concrétisées dans un contexte institutionnel, socio-économique et démographique marqué par une dynamique de changement à la fois positive par les opportunités d'évolution qu'elle présente pour la réforme éducative, et contraignante par les défis et les difficultés socio-économiques et démographiques à surmonter pour la réussir. Les six chapitres suivants vont passer en revue les résultats atteints par rapport à chacun des six objectifs de l'EPT, en respectant la démarche méthodologique suivante : les programmes et projets réalisés ; les progrès dans la réalisation de l'objectif ; les contraintes et défis majeurs à relever et, enfin, les stratégies à renforcer et les mesures à prendre.

Le chapitre conclusif du rapport sera consacré, à la lumière des progrès accomplis et des défis qui restent à relever, à l'identification de quelques pistes de réflexion sur la pertinence des objectifs de l'EPT pour la phase post 2015 et sur les grandes orientations que doit adopter le Maroc pour assurer un enseignement et une formation de qualité, équitable et pertinente par rapport aux besoins personnels et professionnels de ses enfants, de ses jeunes et de sa population adulte et par rapport aux exigences de son développement économique et social.



Grâce à la stratégie adoptée par le Maroc en matière de protection de l'enfance, notamment dans le cadre de son Plan d'Action National pour l'Enfance (PANE, 2006-2015), des progrès indéniables ont été enregistrés dans le respect des droits des enfants à une vie saine (nutrition, soins de santé..), au développement éducatif et personnel, à la protection contre la violence, l'exploitation par le travail et contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination.

L'évaluation à mi-parcours du PANE, effectuée en 2011, a montré l'importance des efforts qui ont été consentis par tous les acteurs afin de promouvoir un environnement protecteur des enfants, aussi bien en termes de renforcement du dispositif juridique qu'en matière de structures de prise en charge et de programmes ciblant la petite enfance, particulièrement celle victime de précarité, de violence, d'abus ou d'exploitation. A titre indicatif, il est important de rappeler que le taux de couverture des campagnes de vaccination a atteint les 100% durant les cinq dernières années et que les taux de mortalité infantile et juvénile ont connu une nette progression qui permettra d'atteindre l'objectif ciblé pour 2015. A souligner également que le nombre d'enfants de moins de 15 ans en situation de travail est passé de 600 000 en 2000 à 123 000 enfants en 2011 (HCP) et que, grâce à la mise en place des Unités de Protection de l'Enfance (UPE), la prise en charge des enfants en situation précaire a connu une importante amélioration.

Néanmoins, et en dépit de ces résultats encourageants, l'atteinte de l'objectif de protection de la petite enfance, surtout celle qui est la plus vulnérable et la plus défavorisée, nécessite des efforts supplémentaires, particulièrement au niveau local, en termes d'infrastructures d'accueil et de prise en charge, de renforcement des capacités du personnel d'encadrement et d'accompagnement, de ressources budgétaires dédiées aux programmes mis en œuvre et d'une meilleure coordination entre structures et acteurs intervenants.

Pour ce qui est de l'éducation préscolaire, et malgré les avancées réalisées ces cinq dernières années avec la mise en œuvre du Programme d'Urgence, l'offre éducative reste encore en-deçà de la demande (réelle et potentielle), notamment en milieux périurbain et rural. Il est important de noter que ce cycle est pris en charge, presque exclusivement, par le secteur privé, soit dans sa formule traditionnelle (école coranique/M'sid) ou moderne (Crèches, écoles maternelles), celle-ci étant prédominante en milieu urbain. L'offre préscolaire privée est quasi inexistante en milieu rural et celle du public reste encore très limitée par rapport aux besoins.



Au regard de cette situation, le Maroc est appelé à redoubler d'efforts pour améliorer l'offre préscolaire tant publique (les classes intégrées) que privée afin de combler les déficits, d'améliorer la qualité du préscolaire traditionnel et de réduire les disparités entre le milieu urbain et rural.

Si le Maroc a délibérément choisi, pour des raisons historiques et culturelles, d'adopter les deux types d'institutions préscolaires, tout l'enjeu est de réussir à les développer de façon équilibrée et cohérente afin d'assurer les conditions d'égalité des chances d'accès et de réussite au primaire pour tous les enfants de cette tranche d'âge.

I. Programmes et projets réalisés

A. Éducation de la petite enfance

Le secteur de l'éducation de la petite enfance connaît, depuis 2008-2009, une véritable restructuration afin de promouvoir un nouveau type d'enseignement préscolaire plus adapté aux normes en vigueur dans ce cycle et aux besoins de l'enfant marocain. Ce processus de restructuration s'est traduit par un retard dans la réalisation de l'objectif de généralisation du préscolaire à l'horizon de 2015. On constate même, durant cette période, une légère régression du préscolaire en termes de nombre d'établissements, de classes et d'effectifs scolarisés.

1. Un préscolaire en restructuration

Depuis la promulgation de la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation en 2000, le Maroc a exprimé sa volonté de développer le préscolaire, compte tenu de son importance dans l'amélioration du système éducatif global. Dans cette optique, et à la lumière des résultats de l'étude sur le préscolaire réalisée en 2007 par le Conseil Supérieur de l'Enseignement, une feuille de route a été adoptée pour mettre en place un système préscolaire de qualité et répondant aux normes internationales en vigueur.

La Fondation Marocaine pour la Promotion de l'Enseignement Préscolaire (FMPS), créée en 2008, s'est vue confier la mission de promouvoir le cycle préscolaire en prospectant les différentes options de généralisation et en veillant à l'amélioration de la qualité de l'offre préscolaire et ce, dans le cadre de l'initiative nationale de la promotion et la généralisation du préscolaire au Maroc.

Ainsi, différentes actions ont été entreprises par la FMPS comme l'élaboration et l'adoption de référentiels relatifs aux aspects pédagogiques et leur adaptation au contexte marocain, aux normes



d'infrastructure et d'équipement, à la formation des éducateurs et éducatrices ainsi qu'au système de supervision.

Le référentiel pédagogique adopté par la FMPS a donné lieu à l'élaboration de différents outils didactiques et d'une collection pédagogique spécifique au préscolaire, associant des activités d'éveil, d'apprentissage et d'éducation, aidant l'éducateur à organiser et animer sa classe.

La FMPS a préparé aussi un concept et un programme de formation initiale d'éducatrices spécialisées en préscolaire. Ainsi, elle a instauré un dispositif de formation en licence professionnelle dans le préscolaire au sein des Universités, en partenariat avec plusieurs acteurs privés et publics et associant des profils pédagogiques relevant des AREFs, des universitaires et des praticiens dans le domaine.

Ce modèle, qui a été mis en place d'abord à l'Université Mohammed V-Rabat, a pu être étendu à 3 autres universités (Settat, Meknès et Tétouan). Le nombre de jeunes marocains qui ont bénéficié de ces formations s'élève à près de 320, dont 113 ont été formés dans le cadre de partenariats de gestion de classes préscolaires avec des associations.

Tableau n°4 : Effectifs des éducateurs selon les projets de la FMPS

Partenaire	Effectif des éducateurs
Fondation Mohamed VI	120
INDH	49
Associations (gestion déléguée)	113
AREFs	38
Total	320

Source : FMPS

Pour sa part, le MEN a assuré la formation de plus de 37 000 éducatrices et éducateurs, selon le nouveau concept du préscolaire avec un nouveau curricula et des modules d'orientation et de formation. Par ailleurs, et pour assurer la formation continue de proximité, au bénéfice des éducatrices et éducateurs en exercice dans le secteur privé dans leur majorité, le MEN a procédé à l'élargissement du réseau des centres de ressources du préscolaire, par la création de 23 nouveaux centres, et ce, dans le but de couvrir toutes les délégations provinciales du Ministère.

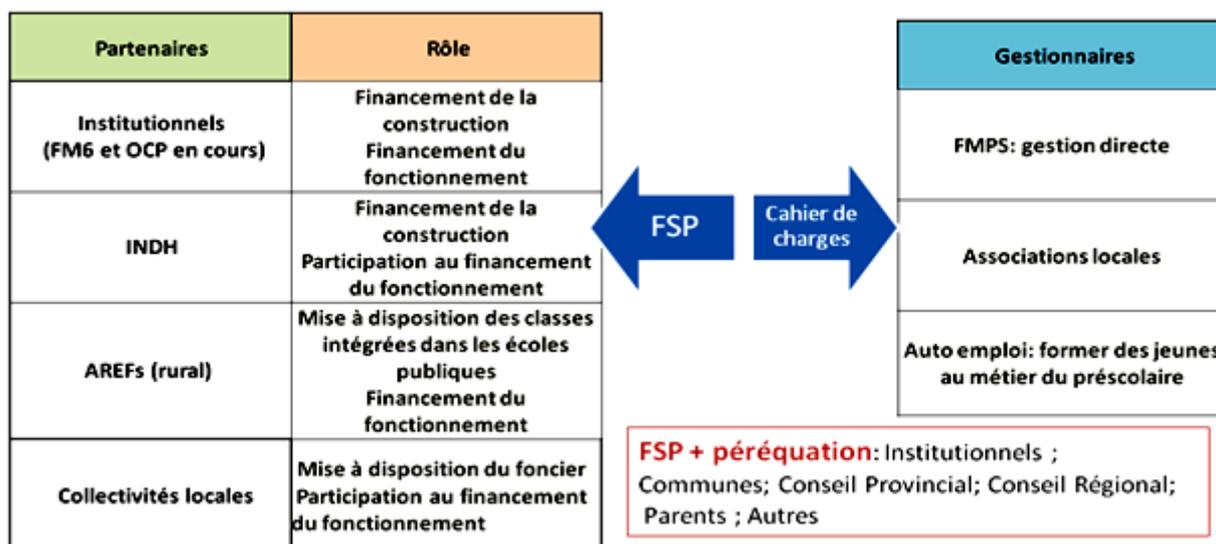
En complémentarité du projet du MEN visant la création de 3600 classes intégrées dans les écoles

primaires publiques, la FMPS a mis en œuvre deux projets pilotes permettant de créer de nouvelles écoles préscolaires :

- Le premier projet concerne le partenariat avec la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation pour la création et la gestion de 100 établissements préscolaires. L'objectif de ce projet pilote est d'introduire progressivement cette nouvelle offre éducative en milieu urbain pour l'étendre ensuite à l'échelle nationale.
- Le deuxième projet concerne le partenariat avec les collectivités locales, les agences de développement, l'INDH, le MEN, l'ADS,.... Son objectif est d'expérimenter, à travers la création de 1000 unités préscolaires, des options de généralisation qui pourront s'adapter à toutes les spécificités locales, particulièrement les zones défavorisées et le milieu rural.

Grâce à ces différentes actions, la FMPS a pu créer plusieurs classes préscolaires et différents modèles de gestion et de financement très efficaces pour un préscolaire de qualité, comme le montre le schéma suivant :

Modèles de gestion



Toujours en matière de scolarisation au niveau du préscolaire, il y a lieu de noter l'apport de l'INDH pour le préscolaire et son impact positif sur le développement de ce cycle en milieu rural et pour les milieux les plus défavorisés. L'intervention de l'INDH, depuis 2005, a porté essentiellement sur le renforcement de l'infrastructure et de l'équipement, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 5 : Actions de l'INDH dans le préscolaire

Axes d'intervention	Constructions et aménagement	Equipements
Crèches	71	56
Écoles coraniques	30	10
Garderies d'enfants	74	40
Établissements préscolaires	168	82
Total	343	188

Source : INDH

1. Évolution de l'enseignement préscolaire

Du fait du processus de sa restructuration, l'enseignement préscolaire a connu, depuis 2007-2008, une évolution instable et même une relative régression en termes de nombre d'établissements, de nombre de classes et d'effectifs inscrits. Les données statistiques de cette période montrent que cette régression a concerné principalement les établissements et les effectifs du préscolaire traditionnel (écoles coraniques appelées koutabs), régression qui masque l'évolution plutôt positive du type public moderne et privé de ce cycle d'enseignement.

Tableau n°6 : Evolution du nombre d'établissements préscolaires (2007-2012)

		2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Traditionnel	Urbain	8 529	7 454	7 444	7 602	6 864
	Rural	13 997	13 823	13 647	13 222	12 042
	Total	22 526	21 277	21 091	20 824	18 906
Privé	Urbain	1 599	1 822	1 933	2 042	2 304
	Rural	20	30	47	55	65
	Total	1 619	1 852	1 980	2 097	2 369
Public	Urbain	304	396	521	624	668
	Rural	862	1 013	1 209	1 445	1 583
	Total	1 166	1 409	1 730	2 069	2 251
Total	Urbain	10 432	9 672	9 898	10 268	9 836
	Rural	14 879	14 866	14 903	14 722	13 690
	Total	25 311	24 538	24 801	24 990	23 526

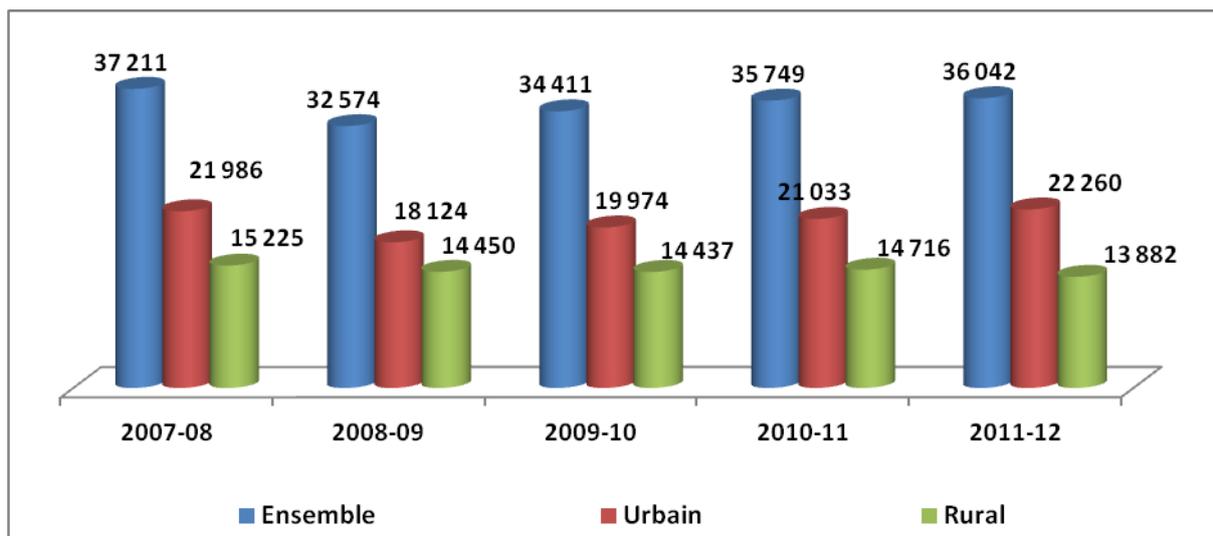
Source : DSSP/MEN

Comme le montre le tableau ci-dessus, le nombre global d'établissements préscolaires a enregistré une diminution entre 2007 et 2011 de 7,1%, passant de 25 311 à 23 526 établissements. C'est le préscolaire traditionnel qui a connu une baisse importante puisqu'il est passé de 22 526 à 18 906 établissements durant cette période. Cette baisse a concerné aussi bien le milieu urbain que le

milieu rural.

De même, et dans l'ensemble, le nombre de salles s'est infléchi de 37 211 en 2007-2008 à 32 574 en 2008-2009, pour atteindre 36 042 en 2011-2012, avec un décalage entre les milieux urbain et rural. En termes de nombre de classes, le milieu urbain a connu une progression de 1,2% alors que le milieu rural a enregistré une baisse de 9%, malgré la création par le MEN de 2269 classes intégrées dans les écoles primaires rurales (sur un total de 3391 classes intégrées).

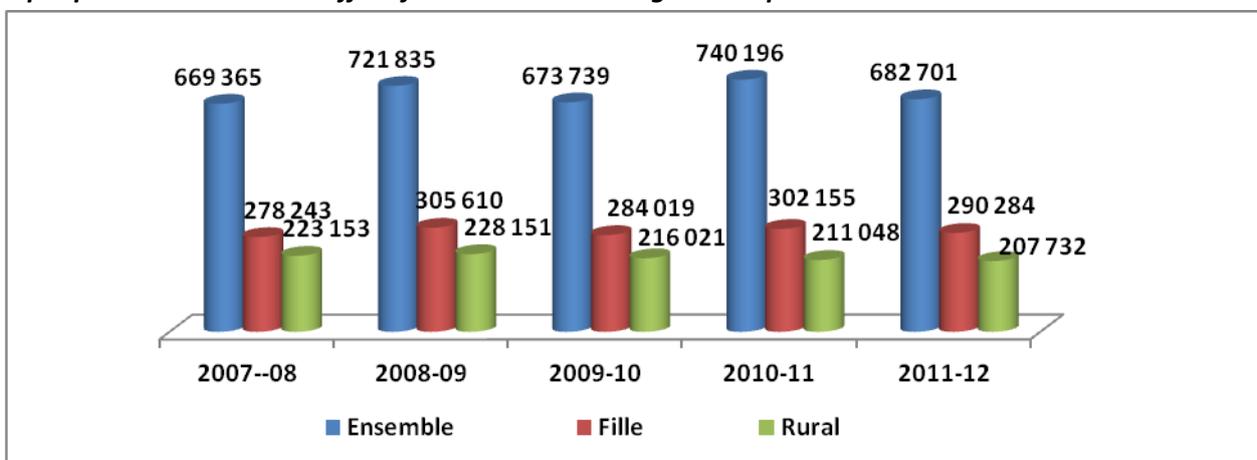
Graphique n°6 : Évolution des salles de classe de l'enseignement préscolaire



Source : DSSP/MEN

En termes d'effectifs, l'enseignement préscolaire a enregistré un taux de croissance de 2% puisque le nombre des inscrits est passé de 669 365 élèves (dont 278 243 filles) en 2007-2008 à 682 701 élèves (dont 290 284 filles) en 2011-2012, avec là encore un déficit pour le préscolaire rural dont les effectifs se sont infléchis de 223 153 élèves en 2007-2008 à 207 732 élèves en 2011-2012.

Graphique 7 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préscolaire



Source : DSSP/MEN

Reste à préciser que d'autres départements ministériels que l'Education Nationale et le secteur privé prennent en charge la gestion d'établissements ou de classes du préscolaire : il s'agit de la FMPS, de l'Entraide Nationale, du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques et du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le tableau suivant synthétise les effectifs pris en charge par les différentes entités pour les années 2010-2012 :

Tableau n°7 : Effectifs des autres départements ministériels

INSTITUTIONS		2010-2011	2011-2012
Fondation Marocaine pour la Promotion de l'Enseignement Préscolaire (FMPS),		1673	4735
Entraide Nationale	Handicapés	1963	1579
	Autres	23 362	24 789
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques (population hétérogène , pas seulement la tranche d'âge [4,6])		336 228	345 519
Ministère de la Jeunesse et des Sports		10 829	5 063
Total		374 055	381 685

Source : Données des institutions concernées

Ainsi, en 2012, le réseau de la FMPS (qui comprend la Fondation Mohammed VI, l'INDH, l'Aref Meknès Tafilalet) a permis d'accueillir 4735 enfants, ce qui représente presque 50% des nouveaux enfants accueillis entre 2009 et 2011, selon les chiffres cités plus haut.

De son côté le MSFFDS/Entraide Nationale a mis en œuvre un programme d'appui à la scolarisation des enfants porteurs d'un handicap profond, issus des familles nécessiteuses dans les centres spécialisés avec un budget qui est passé de 8.359.400,00 DH en 2006 à 14.994.200.00 DH en 2011.

En outre, l'Entraide Nationale, en partenariat avec des associations locales (+ de 40), offre un espace aux enfants de familles nécessiteuses pour bénéficier d'un encadrement préscolaire adapté, leur permettant de disposer de plus de conditions pour pouvoir se maintenir dans les cycles de scolarisation classiques, particulièrement pendant les premières années du primaire. En 2011, ce programme a permis la création de 725 jardins d'enfants dont plus de 50 % en milieu rural, accueillant quelques 24 789 enfants dont 50% sont des filles.



L'enseignement préscolaire traditionnel (Géré par le MHAI), a pour objectif d'apprendre aux enfants et aux élèves la langue arabe et la mémorisation du Coran, condition sine qua non pour suivre des études dans ce type d'enseignement.

Aussi trouve-t-on dans les espaces réservés à la mémorisation du Coran (Kouttabs, madrasas, mosquées, etc...) différentes catégories d'apprenants et notamment :

- a. Des enfants de 4-5 ans qui n'ont pas eu d'autre choix (pas de classes préparatoires modernes dans leur village ou leur quartier) ;
- b. Des enfants de 4-5 ans dont les parents ont préféré l'enseignement traditionnel malgré l'existence d'une offre éducative préscolaire moderne ;
- c. Des enfants de 6 ans et plus qui n'ont pas été scolarisés dans l'enseignement moderne – ni public ni privé- (absence d'école primaire moderne à coté de leur lieu de résidence ou bien préférence des parents pour l'enseignement traditionnel) ;
- d. Des élèves déscolarisés de l'enseignement moderne (exclusion, abandon, échec, etc...) pour qui le kouttab est une école de deuxième chance. Dès qu'ils ont mémorisé l'intégralité (ou une bonne partie) du coran, ils sont soumis à un test de niveau et placés dans la classe du primaire (ou du collégial s'ils ont déjà le certificat d'études primaires) correspondant à leurs acquis ;
- e. Des élèves de l'enseignement moderne (public ou privé) qui souhaitent mémoriser le Coran et qui profitent de leurs vacances pour le faire.

Enfin, le ministère de la Jeunesse et des Sports a étendu son réseau de crèches et de garderies d'enfants à 358 établissements (206 urbains et 152 ruraux). Par ailleurs, étant le département tuteur des autorisations des crèches privées par l'accueil des investisseurs, l'étude et le suivi des dossiers dans ce domaine, ce qui contribue à l'amélioration des services dispensés au profit de la petite enfance marocaine. Il œuvre, en outre, à l'amélioration des conditions d'accueil par le renouvellement des contenus pédagogiques, la formation continue des cadres, la mise à niveau des infrastructures et l'équipement de ses établissements et surtout par la création de nouvelles structures chaque année sur l'ensemble du territoire.

B. Protection de la petite enfance

La stratégie du Maroc en matière de protection de l'enfance, notamment dans le cadre de son Plan



d'Action National pour l'Enfance (PANE, 2006-2015), s'inscrit bien dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour la Développement et particulièrement le deuxième objectif de l'EPT. Les aspects de cette protection sont multidimensionnels et couvrent aussi bien l'amélioration des conditions de nutrition et de soins de santé que la protection contre toutes les formes de violence et d'exploitation de la petite enfance.

Le Maroc s'est ainsi engagé à réduire de trois quarts la mortalité maternelle et de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans (OMD4), à l'horizon de 2015. Grâce à de nombreux programmes de santé destinés à cette tranche de la population, la mortalité infanto-juvénile a été réduite de 84 en 1992 à 30 décès pour mille naissances vivantes en 2011 soit une réduction de 64%. Néanmoins, malgré ce progrès, des inégalités persistent dans l'accès aux soins entre milieux urbain/rural, entre régions et entre niveaux socio-économiques.

1. Programmes et populations cibles

Selon les données du Ministère de la Santé (in « Santé en chiffres 2011 », DPRF/SEIS), les programmes de santé les plus importants et leurs populations cibles respectives sont les suivants :

- Le programme national de suivi de la grossesse et de l'accouchement (646.276 femmes enceintes) ;
- La lutte contre le VIH/SIDA et particulièrement la prévention de la transmission mère-enfant (PTME) (populations à risque +++) ;
- La prise en charge intégrée de l'enfant (2.872.207 enfants de moins de 5 ans) ;
- Le programme national d'immunisation (646.276 nouveaux nés) ;
- Le programme national de lutte contre la malnutrition et les suppléments vitaminiques (2.872.207 enfants de moins de 5 ans) ;
- Le programme national de santé scolaire et universitaire (environ 6 600 000 élèves et étudiants) ;
- La prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence (population générale) ;
- La prise en charge des enfants atteints d'handicaps moteurs ou sensoriels

2. Évolution des principaux indicateurs et impact des programmes de protection des enfants

Les indicateurs présentés ci-dessous sont en rapport avec les principaux programmes développés par le ministère de la Santé et qui ciblent les populations les plus vulnérables, principalement les

femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans.

a. Mortalité infanto-juvénile (MIJ)

D'après les enquêtes réalisées par le ministère de la Santé ces 30 dernières années, l'évolution de la MIJ, décomposée en mortalité néo-natale, infantile, juvénile et infanto-juvénile (pour 1000 naissances vivantes), se présente comme suit :

Tableau 8 : Evolution de la mortalité infantile (1982-2011)

Type de mortalité (‰)	1982-1991	1994-2003	2009-2010	2010-2011
Mortalité néonatale (de la naissance à un mois)	31	27	-	19
Mortalité infantile (de la naissance à 1 an)	57	40	30,2	29
Mortalité juvénile (de 1 à 4 ans)	20	7	6,3	1,7
Mortalité infanto-juvénile (de la naissance à 5 ans)	76	47	36,2	30,5

Source : Ministère de la Santé

Le plan d'action 2012-2016 vise à réduire la mortalité infanto-juvénile à 20 pour 1000 naissances vivantes en 2016. La mortalité néonatale, intimement liée aux conditions de santé de la mère, au déroulement de la grossesse et de l'accouchement, demeure toutefois un grand défi à relever. En effet, plus de la moitié des décès des nouveau-nés (0-1mois) se produit durant le premier mois de naissance.

b. Les maladies cibles de la vaccination

L'importante réduction de la mortalité et de la morbidité néonatale et infanto-juvénile a été possible grâce au Programme National d'Immunisation (PNI). En effet, ce programme qui est exclusivement supporté par le budget de l'État (vaccins, consommables médicaux, moyens de mobilité, chaîne de froid, système d'information, ...) a permis d'éliminer de nombreuses maladies depuis les années 1980. C'est le cas notamment de la poliomyélite dont le dernier cas remonte à 1987, de la diphtérie dont le dernier cas remonte à 1991, du tétanos néonatal et maternel dont la validation a été certifiée en 2002, des infections invasives dues à l'*Haemophilus influenzae* type b (Hib). Ce programme a permis également de réduire de façon drastique la charge de mortalité et de morbidité liées à la tuberculose (principalement les méningites et les miliaires tuberculeuses), à

l'hépatite virale type B (HB), la coqueluche, la rougeole et la rubéole.

Le PNI contribuera certainement davantage à la réduction de la mortalité infanto-juvénile grâce à l'introduction des deux nouveaux vaccins :

- Le vaccin contre le pneumocoque qui permettra de contrôler les infections invasives dues à ce germe : les pneumonies, les méningites et les otites ;
- Le vaccin contre le rota virus qui permettra de réduire les cas graves de diarrhée chez le jeune enfant, et par conséquent, les coûts inhérents à leur prise en charge en milieu hospitalier.

Tableau 9: Taux de couverture des campagnes de vaccination (en % d'enfants)

Type de vaccin	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de couverture par le BCG	93	96	99	100	95
Taux de couverture par le DTCP₃ - Hib₃ (diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, Haemophilus influenza)	92	97	99	100	95
Taux de couverture par le VAR (vaccin anti-rougeoleux)	92	94	96	96	94

Source : Ministère de la Santé

c. La lutte contre les carences en micronutriments et les comportements à risque

La carence en vitamine A et en vitamine D (essentiels pour la vision, les défenses immunitaires et le développement du squelette) est aussi un problème de santé publique chez les jeunes enfants. Plus de 4 enfants sur 10 sont carencés en vitamine A et environ 1 enfant sur 10 souffre de carence en vitamine D. La couverture des enfants de moins de 2 ans par les suppléments vitaminiques avoisine les 70% pour la vitamine A et 80% pour la vitamine D.

d. Prise en charge et suivi des enfants en situation d'handicap

En plus des efforts entrepris par le Ministère de la Santé pour le dépistage de l'handicap, une commission provinciale multisectorielle se charge du recensement des enfants porteurs d'un handicap physique ou sensoriel et leur orientation vers les centres spécialisés. Ces dernières années, une attention particulière a été apportée à la formation continue des professionnels de santé dans différents domaines relatifs à l'handicap :

- Formation des formateurs régionaux sur le dépistage précoce des pathologies périnatales et de la petite enfance à l'origine de l'handicap (200 gynécologues-obstétriciens, pédiatres et médecins généralistes ont été formés en 2009-2010) ;
- Formation des formateurs régionaux sur la prévention de l'handicap par l'information et le conseil génétique des familles (30 pédiatres et médecins généralistes formés en 2009) ;
- Formation des professionnels de santé sur le dépistage précoce des scoliozes chez les élèves (200 personnels formés en 2009-2010).

Encadré n° 2: L'éducation parentale

L'éducation parentale est une initiative nouvellement introduite dans le système de santé, en collaboration avec l'UNICEF et les collectivités locales. Cette initiative consiste à transmettre aux parents (surtout en milieu rural) des messages simples sur la santé de leurs enfants et sur leur propre santé à travers des Agents de Développement Local (ADL).

Ceux-ci sont généralement des personnes volontaires, habitant au sein des localités ciblées par cette initiative et possédant des compétences de la vie et ayant de bonnes relations avec la population.

Les messages à transmettre concernent en général le développement de l'enfant : allaitement maternel et alimentation, hygiène, vaccination, suivi de la croissance, prévention des accidents domestiques, etc. ainsi que la santé de la mère : planification familiale, suivi de la grossesse, alimentation, hygiène, soins à donner à l'enfant.

Parmi les activités réalisées dans le cadre de cette initiative :

- Elaboration d'un guide de référence pour les ADL (en 2008) ;
- Achat d'équipements audio-visuels et éducatifs pour les sites retenus ;
- Formation des professionnels de santé et des ADL sur les thèmes de santé de l'enfant et de la mère, et sur l'approche de communication pour le changement du comportement ;
- Élaboration de supports éducatifs (chevalet, cahier méthodologique pour l'ADL, CD-Rom sur les thèmes de l'éducation parentale, dépliant, film documentaire, affiche, etc.) ;
- Organisation de plusieurs séances d'éducation par les ADL au profit des parents.

Source : Ministère de la Santé

e. VIH/SIDA

Quoique l'incidence de la maladie reste relativement faible parmi les jeunes enfants, il n'en demeure pas moins que la vigilance est de rigueur. Selon les dernières recommandations du système des Nations Unies concernant la pandémie du sida est de prévenir « à tout prix » la transmission mère-enfant (PTME), reste un défi à relever pour les prochaines années.



Le dépistage de la maladie et le traitement des cas sont assurés gratuitement par le Ministère de la Santé et couverts par le secret médical pour éviter toute stigmatisation. Un réseau d'associations de la société civile contribue également à la lutte contre le sida à travers tout le territoire national et dispense toute l'information utile et nécessaire sur cette maladie.

f. Prise en charge des enfants victimes de violence

Le Maroc a adopté une stratégie multisectorielle pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants. Un dispositif médico-légal et social a été mis en place à la faveur d'une étroite collaboration entre les Ministères de la Santé, de la Justice, de l'Intérieur (Direction de la Sûreté Nationale, Gendarmerie Royale), du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité et en partenariat avec des associations locales et nationales qui disposent de centres d'écoute et d'appui psychologique et juridique.

Le tableau suivant retrace l'évolution du dispositif et des effectifs pris en charge du Programme National de lutte contre les violences à l'égard des enfants durant les quatre dernières années :



Tableau 10 : Programme National de lutte contre la violence à l'égard des enfants

Nature des prestations	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'unités spécialisées de prise en charge opérationnelles	17	74	74	75	76
Nombre d'enfants victimes de violences pris en charge	474	543	587	623	850
Nombre d'enfants victimes de violence ayant reçu au moins une consultation psychologique	253	290	287	350	600
Nombre de professionnels de santé formés à la procédure de déclaration des sévices sur les enfants	60	240	320	375	572
Taux de couverture des unités par des psychologues	2%	27%	27%	27%	30%

Source : MS

Il y a lieu de souligner également quelques progrès réalisés, même s'ils sont jugés encore insuffisants, dans le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs et la mise en place d'une nouvelle génération de services sociaux de proximité pour assurer une meilleure protection de l'enfance contre la violence. On peut citer :

- L'amélioration relative du taux d'encadrement dans les établissements de protection sociale qui est passé d'un encadrant pour 40 enfants en 2007 à un encadrant pour 25 enfants en 2009 ;
- L'accroissement du nombre des Officiers de Police Judiciaire Chargés des Mineurs (OPJCM) qui est passé de 2 724 en 2010 à 3 171 officiers en 2011 ;
- La dotation des brigades territoriales de la Gendarmerie Royale de locaux spéciaux pour les mineurs ;
- La mise en place de deux SAMU Sociaux par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social (MSFFDS), à Casablanca et Meknès. Ce projet vise la contribution à la lutte contre l'exclusion Sociale et apporte le soutien aux enfants en situation de rue ;
- La création de 75 unités de prise en charge intégrées des femmes et des enfants victimes de violence au sein des hôpitaux publics et CHU ;
- La mise en place de cellules d'écoute et de médiation au sein des écoles ;
- La création en 2008 à la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) d'une cellule pour sécuriser et protéger l'environnement des établissements scolaire ;
- L'accroissement du nombre d'Établissements de protection sociale qui est passé de 744 centres avec 55 000 bénéficiaires en 2006 à 1 073 centres avec 80 027 bénéficiaires en 2010 ;

- La mise en conformité des structures de prise en charge selon les dispositions de la loi 14.05. ainsi, 53% de ces établissements l'ont été en 2010, contre 40% en 2008 ;
- L'intégration des modules concernant les droits de l'enfant et les outils de prise en charge des enfants victimes de violence dans le cursus de la formation de base et de la formation continue des professionnels chargés de la protection de l'enfance : Juge, Officiers de Police Judiciaire, Médecins, Infirmiers et Assistantes Sociales ;
- La formation continue de 1000 juges de mineurs, plus de 170 greffiers et 88 assistantes sociales par le Ministère de la Justice ;
- Le renforcement des capacités de 500 acteurs locaux œuvrant dans le domaine de la protection des enfants contre la violence et l'exploitation économique ainsi que la réinsertion des enfants en situation de rue par le MSFFDS en 2009 et 2010.

g. Lutte contre le travail des enfants

Il est aujourd'hui attesté que le phénomène du travail des enfants constitue l'une des principales causes de l'abandon scolaire. Durant la dernière décennie, le Maroc a fait des progrès substantiels en matière de lutte contre le travail des enfants. Le nombre d'enfants, entre 7 et 15 ans, en situation de travail a été réduit du quart, passant de 517 000 à 123 000 enfants entre 1999 et 2011 selon le HCP. Ce résultat a été obtenu grâce aux efforts de généralisation de la scolarisation de base, notamment en milieu rural, mais aussi aux actions de mise à niveau de la législation nationale en la matière :

- Révision de l'ancienne liste (décret 22 Décembre 2004) des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans conformément aux dispositions des conventions internationales relatives à la lutte contre le travail des enfants ;
- Elargissement de la liste de 10 à 30 types de travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans. Le décret relatif à cette nouvelle liste a été approuvé par le Conseil des Ministres en 2010 et publié au Bulletin Officiel n°5899 du 13 Décembre 2010 ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 4 du Code de Travail, un projet de loi sur le travail domestique a été préparé et finalisé. Il a pour objectif de fixer les conditions de travail et d'emploi des travailleurs domestiques en interdisant l'emploi des petites filles de moins de 15 ans. Ce projet de loi est déposé actuellement au Secrétariat Général du Gouvernement pour approbation ;

- 
- Nomination depuis 2008 de 51 points focaux (inspecteurs du travail) dans les délégations de l'Emploi (Circulaire du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°1/2008 du 7 janvier 2008) pour assurer le suivi du dossier de la lutte contre le travail des enfants au niveau national ainsi que du contrôle de l'application des dispositions du code du travail régissant le travail des enfants ;
 - Organisation par le MSFFDS de la 2ème campagne nationale de sensibilisation pour la lutte contre le travail domestique des petites filles, sous la Présidence d'Honneur de Son Altesse Royale la princesse Lalla Meryem, Présidente de l'ONDE ;
 - Appui aux associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Cet appui concerne également toutes les initiatives associatives dans le domaine de la protection des droits des enfants et de prise en charge de ceux qui sont en situation difficile (cf l'appel à projets de 2012 du MSFFDS).

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

Pour mesurer l'écart à l'objectif EPT pour la petite enfance, l'un des indicateurs les plus appropriés est le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans. En effet, c'est le rapport entre le nombre d'élèves âgés de 4 à 5 ans scolarisés soit au préscolaire soit au primaire et la population d'âge 4-5 ans, sachant qu'une loi de 1998 permet aux enfants âgés de 5 ans et demi de s'inscrire à l'école primaire.

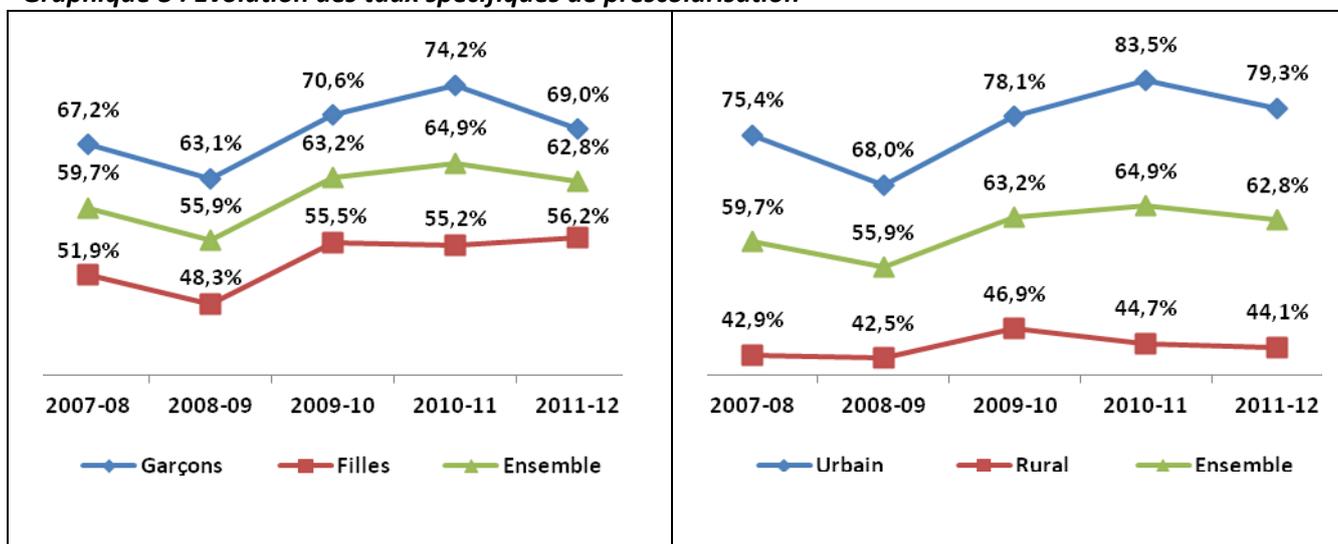
L'évolution globale montre qu'il y a une nette amélioration entre 2008-2009 et 2011-2012 puisque le taux spécifique est passé de 55,9% à 62,8%. Ce qui veut à dire que 37,2% des enfants âgés de 4 à 5 ans sont encore hors des bancs de l'école. Cependant, cette part des enfants préscolarisés est à considérer en relation avec les taux réalisés dans les pays arabes où ce taux ne dépasse pas les 20%. Ceci est dû, entre autres, à la place qu'occupe l'enseignement traditionnel, son étendue à l'ensemble du territoire national et son rôle dans la promotion de la langue arabe et des enseignements religieux.

Par ailleurs, l'évolution de l'écart entre garçons et filles montre que les filles demeurent toujours défavorisées puisque cet écart qui se situait autour de 15 points entre 2007 et 2009 dépasse les 13 points entre 2011 et 2012. Les disparités entre milieux urbain/rural se sont aussi aggravées,

puisque l'écart entre les taux de préscolarisation des deux milieux est passé de 32 points en 2007 à presque 35 points entre 2011 et 2012.

Le principal constat qui découle des données sur l'éducation de la petite enfance est que les 37,2% d'enfants âgés de 4 à 5 ans non encore préscolarisés sont plus concentrés au milieu rural dont les taux sont quasi stagnants. Aussi, et eu égard au rythme actuel de croissance des taux de préscolarisation, il est peu probable que l'objectif EPT fixé en 2015 soit atteint. Toutefois, la mesure d'intégration des classes du préscolaire dans les écoles primaires rurales ne tardera pas à donner ses fruits pour les prochaines années en particulier si la cadence d'extension de l'offre préscolaire connaît une impulsion supplémentaire. Le graphique suivant récapitule l'évolution des taux spécifiques de préscolarisation par genre et par milieu, entre 2007 et 2012 :

Graphique 8 : Évolution des taux spécifiques de préscolarisation



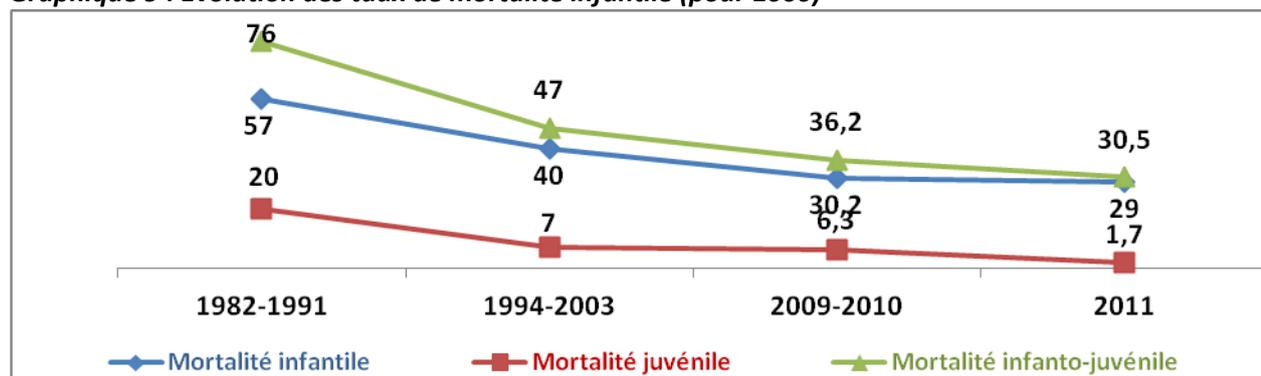
Source : DSSP/MEN

Concernant les progrès réalisés en matière de protection de la petite enfance, l'évaluation peut concerner l'indicateur de la mortalité infanto-juvénile qui permet de se renseigner sur l'environnement sanitaire de la petite enfance et d'une manière générale, sur celui de la population toute entière.

A cet effet, le taux de mortalité infanto-juvénile a connu un net fléchissement durant les 30 dernières années puisque ce taux est passé de 76 pour mille enfants pendant les années 80, à 30,5 pour mille enfants en 2010-2011. Le Maroc a encore 10 points à gagner car le plan d'action 2012-2016 vise à réduire la mortalité infanto-juvénile à 20 pour 1000 naissances vivantes en 2016. La mortalité néonatale, intimement liée aux conditions de santé de la mère, au déroulement de la

grossesse et de l'accouchement, demeure toutefois un grand défi à relever.

Graphique 9 : Évolution des taux de mortalité infantile (pour 1000)

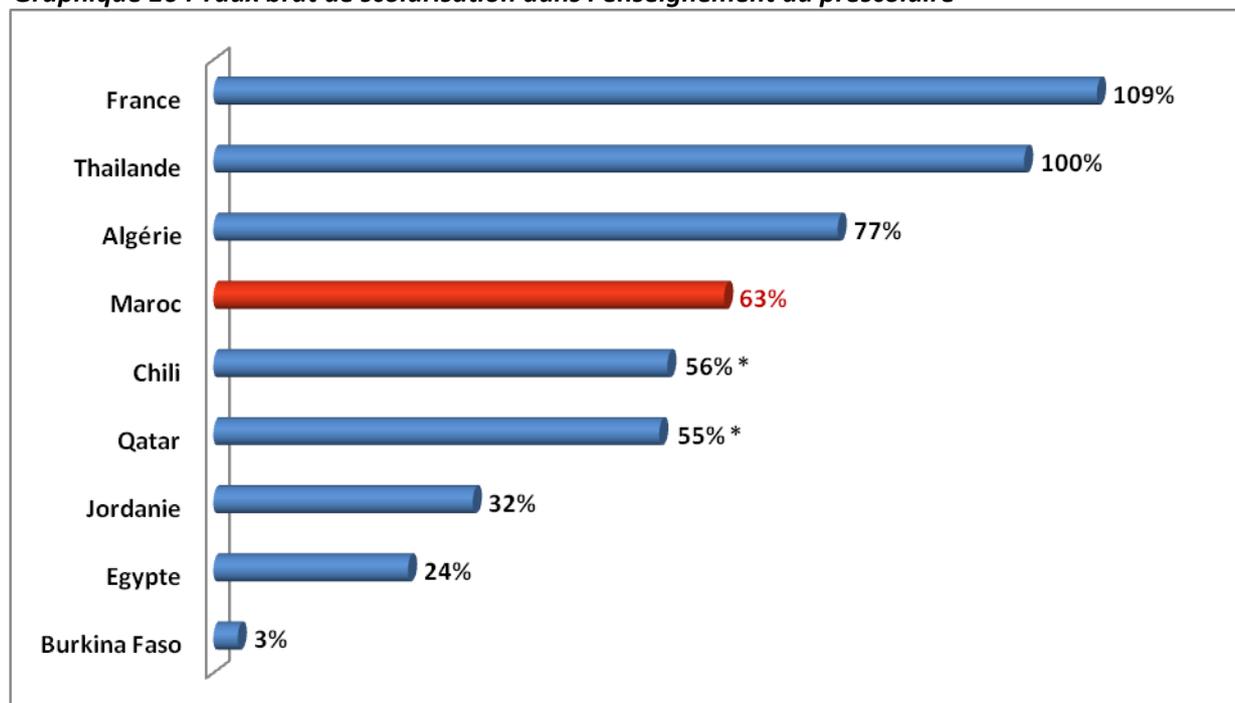


Source : Ministère de la Santé

B. Situation du Maroc sur le plan international

Même si les données exploitées dans le rapport mondial sur l'EPT s'arrêtent en 2010 et ne tiennent, par conséquent, pas compte des efforts déployés par le Maroc durant la période 2009-2012, elles peuvent servir de base de comparaison avec d'autres pays à niveaux de développement différents. Ainsi, la position du Maroc sur le plan international concernant la préscolarisation est satisfaisante par rapport aux pays à économies similaires. Par contre, il se situe loin derrière des pays comme la Thaïlande et la France.

Graphique 10 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement au préscolaire





Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2012, UNESCO

Données de l'année scolaire 2010

() Données de l'année scolaire s'achevant en 2009*

III. Contraintes et défis majeurs à relever

A. Education de la petite enfance

Le secteur du préscolaire au Maroc rencontre de nombreuses difficultés et contraintes qui tiennent tant aux faiblesses de l'offre en termes de nombre d'établissements préscolaires publics et privés, de leur répartition équilibrée entre le milieu urbain et rural qu'à la qualité de leurs prestations et celle du personnel d'encadrement.

La stratégie de restructuration du préscolaire est encore à ses débuts et ne portera ses fruits qu'à moyen et long termes. C'est le cas particulièrement du processus de création des classes préscolaires intégrées aux écoles primaires. Jusqu'à maintenant, sur les 3600 classes prévues, 3391 ont été ouvertes (dont 2269 en milieu rural) mais cette mesure reste loin de répondre aux besoins de l'éducation en raison du gap à combler par rapport aux effectifs à scolariser à ce niveau.

Compte tenu des spécificités du contexte marocain, du niveau socio-économique et culturel de la population et la nature de ses besoins, le grand défi est de pouvoir concilier entre ces exigences et la généralisation d'un nouveau concept du préscolaire permettant de créer les conditions propices à l'éveil et l'apprentissage pour tous les enfants du préscolaire. Sachant qu'actuellement les deux tiers des effectifs inscrits dans ce niveau reçoivent un enseignement traditionnel, différent de celui des structures gérées par le MEN, par le secteur privé, par les associations de la société civile ou par d'autres opérateurs publics. Aussi, les défis à relever dans ce cycle d'enseignement restent de taille en termes de moyens humains, matériels et financiers à mobiliser pour mener à bien l'opération de recensement et de restructuration des établissements de l'enseignement préscolaire traditionnel, de mise à niveau des infrastructures et des équipements de base et de préparation des personnels d'encadrement et de supervision de ce type d'établissements.

Cette stratégie ne peut réussir sans la mobilisation des autorités de tutelle du secteur de l'éducation mais aussi tous les autres départements et administrations concernés et sans l'accroissement de la participation du secteur privé et du tissu associatif. L'éducation de la petite enfance est en effet, une responsabilité de toute la société et mérite d'être prise en charge et pilotée dans un cadre de partenariat mettant en valeur un bon niveau de mobilisation et de



synergie et en renforçant la dynamique enclenchée depuis 2008 en vue de généraliser le préscolaire au Maroc.

B. Protection de la petite enfance

Dans le domaine de la protection de la petite enfance, le Maroc a fait des progrès indéniables, illustrés par l'amélioration de la plupart des indicateurs relatifs aux soins de santé (éradication de certaines pathologies, accroissement du taux de vaccination, réduction des taux de mortalité infantile et juvénile) ; à la lutte contre toutes les formes de violence (dispositif de prise en charge et d'accompagnement) et d'exploitation économique des enfants (mise à niveau de la législation nationale sur le travail des enfants, notamment).

Cependant, ces progrès n'arrivent pas encore à combler les déficits persistants dans tous ces domaines. Dans celui de la santé, les grands défis résident dans :

- l'amélioration de l'accès aux services de soin pour les plus démunis et qui résident dans les zones enclavées ;
- le renforcement du dispositif de prise en charge de certaines maladies chroniques des enfants, comme le diabète, l'insuffisance rénale, l'handicap physique et mental ... ;
- l'élargissement de la couverture médicale de base (AMO, RAMED) pour les couches les plus défavorisées ;
- la recherche de moyens de financement additionnels pour compenser l'insuffisance du financement public du secteur de la santé ;
- le renforcement des ressources humaines du secteur de la santé, en termes d'effectifs (médecins et personnels de soins) et de qualification de ce personnel pour la prise en charge des enfants à besoins spécifiques ;
- l'adoption d'une stratégie efficace de lutte contre certains comportements à risque pour les enfants et les jeunes, comme le tabagisme, les mauvaises habitudes alimentaires, la toxicomanie, etc.

Pour ce qui est de la protection des enfants de la violence et du travail précoce, les progrès accomplis doivent être consolidés par :

- l'opérationnalisation des mesures et des dispositions prévues dans les textes juridiques ;
- le renforcement de la coordination des actions des différents départements concernés, notamment entre les Ministères de la Santé, de l'Education Nationale, de la Justice, de l'Intérieur, de la Solidarité, etc. ; notamment pour donner plus de cohérence à ces actions et



préciser la chaîne des responsabilités de prise en charge des enfants victimes de violence, de maltraitance ou d'exploitation économique ;

- l'achèvement de l'opération de mise en conformité des centres d'accueil des enfants en situation précaire et ceux en conflit avec la loi ;
- le renforcement des capacités de tous les personnels dédiés à la prise en charge de cette catégorie d'enfants (éducateurs, personnel de santé, psychologues, agents d'autorité, personnel de la justice, etc.).

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

A. Education de la petite enfance

Bien qu'il soit primordial de consolider les efforts du Ministère pour la période 2009-2012 en matière d'extension de l'offre préscolaire surtout en milieu rural, et comme évoqué auparavant, si cette stratégie reste du seul ressort du Ministère de l'Education Nationale, elle ne réussira pas la scolarisation universelle de la petite enfance. En effet, ce niveau d'enseignement est largement dominé par le secteur privé au milieu urbain et par l'enseignement traditionnel au milieu rural, et concerne une population très hétérogène.

A cet effet, la stratégie gouvernementale de développement de ce secteur peut comprendre deux volets, l'un portant sur l'organisation et la réglementation du secteur préscolaire privé et le deuxième est spécifique au milieu rural. Dans ce sens, les communes rurales, à l'exemple de l'INDH, peuvent élaborer des projets de développement intégrés de la petite enfance en pilotant les actions des départements gouvernementaux concernés, tout en mobilisant les acteurs locaux de la société civile. Ainsi, la protection et l'éducation de la petite enfance ne peuvent réussir que dans le cadre d'une stratégie intégrée qui engage les collectivités locales, le gouvernement et la société civile.

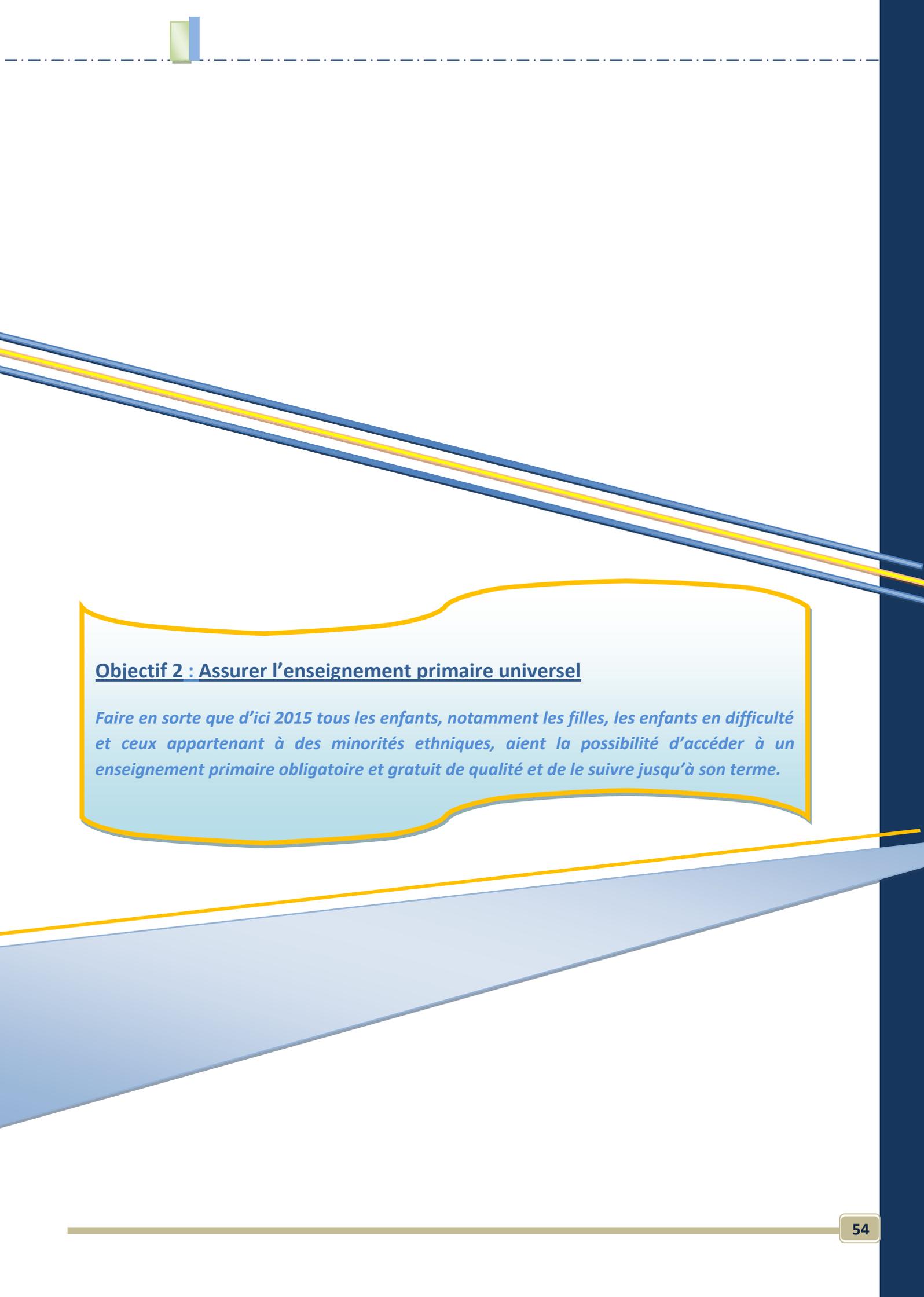
Particulièrement, et vu l'importance du secteur de l'enseignement préscolaire traditionnel, il est primordial de focaliser dans ce plan stratégique de développement sur les établissements de l'enseignement traditionnel (Ecoles traditionnelles et katatib), de les recenser et les mettre à niveau selon les normes reconnues et de coordonner avec les différents intervenants afin d'assurer sa conformité et son intégration dans l'enseignement préscolaire tel qu'il est organisé et géré par le MEN, pour une meilleure maîtrise de la carte de l'enseignement préscolaire.



B. Protection de la petite enfance

Conscient des défis qui restent encore à relever, le ministère de la Santé a ouvert de nombreux chantiers pour mettre à niveau le système de soins, répondre aux besoins des populations et améliorer leur état de santé. Parmi les nouveaux chantiers ouverts, les plus pertinents sont les suivants :

- L'élaboration de nouvelles orientations stratégiques pour le Programme National de Santé Scolaire et Universitaire et la santé des jeunes basées essentiellement sur l'adéquation entre le système éducatif et la santé ainsi que sur la promotion du mode de vie sain ;
- Les plans stratégiques nationaux pour la lutte contre les maladies cardio-vasculaires, le cancer, le diabète, l'insuffisance rénale chronique, la santé mentale et le VIH/Sida ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Santé Rural (PSR) dont le but est d'améliorer la couverture sanitaire dans les zones éloignées et d'accès difficile ;
- Le développement et le comblement du déficit en ressources humaines ;
- La généralisation de la couverture médicale de base aux populations démunies et aux étudiants ;
- Le renforcement des prérogatives des autorités régionales et provinciales de santé ;
- Le développement de la participation communautaire et du partenariat multisectoriel pour améliorer le niveau de santé de la population.



Objectif 2 : Assurer l'enseignement primaire universel

Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.



Offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire

En raison de la transition démographique que connaît le Maroc, caractérisée par la baisse du taux de fécondité, les effectifs scolarisés dans le primaire se stabilisent malgré la nette amélioration des taux de scolarisation depuis le démarrage du processus de réforme (entrée en application de la loi 04-00 sur l'obligation scolaire en 2000) et son accélération avec le Plan d'Urgence en 2009. Ainsi, les effectifs scolarisés au primaire sont passés de 3 878 640 en 2007-2008 à 4 002 808 en 2011-12 et le taux de scolarisation des enfants âgés de 6-11 ans est passé de 84,6% (80,6% pour les filles), en 2000, à 97,5% (96.3% pour les filles) en 2010-2011 et à 97,9% (97% pour les filles) en 2011-2012.

Ces résultats témoignent des efforts fournis pour promouvoir la scolarisation primaire et améliorer l'offre éducative de ce cycle aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, en focalisant l'attention sur les filles rurales qui ont été les plus désavantagées jusqu'à maintenant. De ce fait, le Maroc est bien positionné pour atteindre l'objectif de la généralisation de la scolarisation primaire à l'horizon 2015.

Cependant, malgré l'importance de ces réalisations, les aspects qualitatifs de la généralisation du primaire n'ont pas reçu toute l'attention nécessaire pour pouvoir assurer des taux acceptables de rétention et d'achèvement du cycle. Des indicateurs quantitatifs comme les taux de redoublement et d'abandon et qualitatifs comme les faibles scores des élèves du primaire dans les tests d'évaluation des acquis constituent les principaux défis qui doivent mobiliser tous les efforts durant les prochaines échéances, notamment la phase post 2015.

I. Programmes et projets réalisés

A. Programme du Ministère de l'Éducation Nationale

Le premier grand objectif de la stratégie du Ministère de l'éducation nationale est d'assurer un enseignement obligatoire des enfants jusqu'à l'âge de 15 ans. Pour ce, le ministère a accordé plus d'importance à l'enseignement primaire à travers plusieurs projets allant des constructions scolaires jusqu'à l'amélioration des méthodes pédagogiques en passant par des projets innovants d'appui social et de lutte contre les inégalités.

Ainsi durant la période 2007-2008 à 2011-2012, l'offre scolaire a été améliorée par la création de



366 écoles primaires, soit presque 4700 nouvelles salles, en plus du programme de création des écoles communautaires dans les zones rurales (51 ciblées en 2011). L'école communautaire, en tant que nouveau concept dans le déploiement de la stratégie de généralisation d'un enseignement primaire et obligatoire en milieu rural, est définie comme une école publique à espace éducatif attrayant avec un internat pour assurer l'hébergement et la restauration des élèves, des logements pour les enseignants et dotés d'autres services vitaux pour un bon fonctionnement éducatif, ouverte sur son environnement et dont la gestion est généralement prise en charge par des acteurs de la société civile fortement impliqués.

Dans le même contexte, l'appui social a un impact direct sur l'efficacité du système éducatif. Cet impact est tangible et facilement mesurable. L'objectif stratégique de l'appui social consiste à lever les barrières socio-économiques et géographiques qui entravent l'accès à l'enseignement obligatoire et à favoriser la rétention des apprenants en luttant contre les causes de l'abandon. Ainsi, pour soutenir les élèves issus des couches sociales défavorisées, un plan d'action intégré a été mis en place avec un ensemble de prestations d'appui social dont les effectifs bénéficiaires ont augmenté de façon continue.

En matière de financement, le budget annuel alloué à ce plan d'action est passé de 800 millions de Dirhams en 2008-2009 à 1,9 milliard de Dirhams en 2011-2012. Ainsi, durant l'année scolaire 2011-2012, 4 102 377 élèves ont bénéficié de cartables et fournitures scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale « un Million de cartables », 1 208 894 élèves ont bénéficié des prestations de cantines scolaires et 45 000 élèves des services du transport scolaire.

L'un des programmes innovants de la stratégie d'appui social et dont les retombées se sont avérées bénéfiques sur les taux d'inscription et de rétention, est le programme «Tayssir». Celui-ci consiste à apporter un soutien financier direct et conditionnel aux familles nécessiteuses du milieu rural avec l'objectif d'améliorer le taux de présence en classe des élèves et de réduire les déperditions scolaires. Le nombre de bénéficiaires de ce programme est passé de 88 000 élèves en 2008-2009 à 730 000 élèves en 2011-2012, soit un taux d'accroissement de 730%. L'impact de ce dispositif sur l'efficacité du système éducatif est significatif. Il s'agit entre autres d'une amélioration du taux d'inscription de 6,5 points, et du ratio de parité (égalité d'accès entre filles et garçons) de 2 points, et une diminution du taux d'abandon de 1.5 points pendant la même période .

Par ailleurs et pour améliorer l'équité du SEF, le MEN a également développé des actions qui ont



permis un accès égalitaire à l'éducation en faveur des enfants à besoins spécifiques, enfants en milieu carcéral, enfants des rues et enfants en situation de travail et qui reste une préoccupation majeure pour les acteurs de l'enseignement. C'est ainsi que des efforts se sont essentiellement focalisés sur la mise en place de l'offre scolaire nécessaire à l'intégration des enfants handicapés dans l'environnement de l'enseignement.

Ainsi, il y a lieu de signaler la mise en place de plus de 350 passages d'accès des enfants handicapés aux classes ordinaires et spécialisées et la création de 114 classes intégrées permettant l'inscription d'environ 1370 enfants handicapés. Cependant, des efforts restent à fournir en matière de scolarisation de cette population à besoins spécifiques, efforts qui pourraient être envisagés dans un cadre de partenariat avec le ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité pour la scolarisation des enfants en situation d'handicap.

Du côté pédagogique, des mécanismes de suivi individuel des élèves ont été instaurés via un livret de suivi personnalisé permettant d'évaluer le processus d'apprentissage de l'élève. Ainsi au primaire plus de deux millions de livrets de suivi personnalisé ont été exploités.

L'initiative du MEN «enfant pour enfant», qui consiste à organiser des campagnes de sensibilisation autour des enfants non scolarisés et de l'abandon scolaire, a été l'occasion de faire participer les élèves de plus de sept milles écoles. C'était une opération de grande envergure, qui a permis de recenser plus de 600.000 enfants non scolarisés ou déscolarisés et de sensibiliser plus de 3,7 millions d'élèves du primaire sur les conséquences de la déscolarisation précoce.

Le programme de l'accompagnement scolaire (ACS) qui est actuellement en phase d'expérimentation dans quatre Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF), tente de développer des démarches novatrices auxquelles sont associées les associations de la société civile à côté des acteurs pédagogiques, en vue de promouvoir la veille éducative au sein de l'école. Les bénéficiaires directs de ce programme sont d'abord les réinsérés provenant de l'école de la deuxième chance, ainsi que les élèves identifiés par les cellules de veille nécessitant un soutien scolaire et présentant des facteurs de risque personnel ou environnemental dans un bassin scolaire précis. Les domaines d'intervention complémentaires à l'école et qui sont à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et offrent de meilleures chances de succès et de réussite à l'École. Il s'agit principalement de :

- L'aide aux devoirs et aux leçons ;

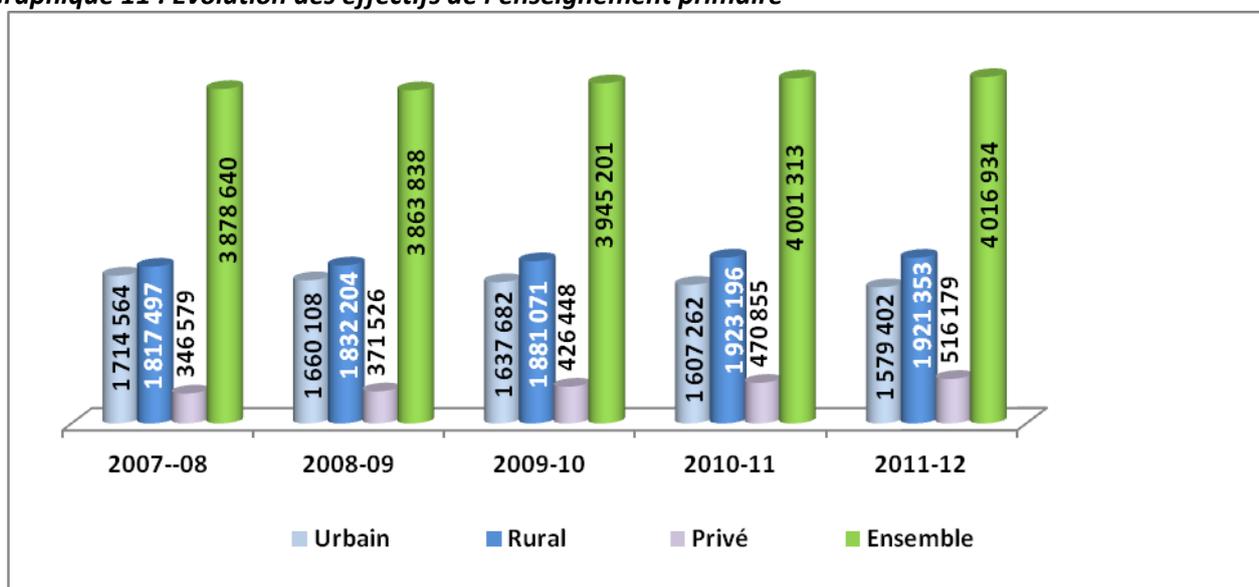
- L'aide sociale et culturelle ;
- La médiation entre famille et école.

Évolution des intrants de l'enseignement primaire

L'enseignement primaire est un cycle de six niveaux accueillant officiellement les élèves âgés de 6 à 11 ans, sachant qu'une circulaire ministérielle de 1998 a autorisé l'inscription en première année primaire des enfants âgés de 5 ans et demi.

Les effectifs de ce cycle sont en progression continue. Ils sont passés de 3,8 millions d'élèves en 2007-2008 à plus de 4 millions en 2011-2012 (dont 12,9% sont scolarisés dans des établissements privés), soit un accroissement global de l'ordre de 3,6%. Les effectifs du milieu rural ont enregistré pendant la même période un accroissement de l'ordre de 1,3%. La part des effectifs de l'enseignement privé est passée, quant à elle, de 8,9% en 2007-2008 à 12,9% en 2011-2012.

Graphique 11 : Évolution des effectifs de l'enseignement primaire

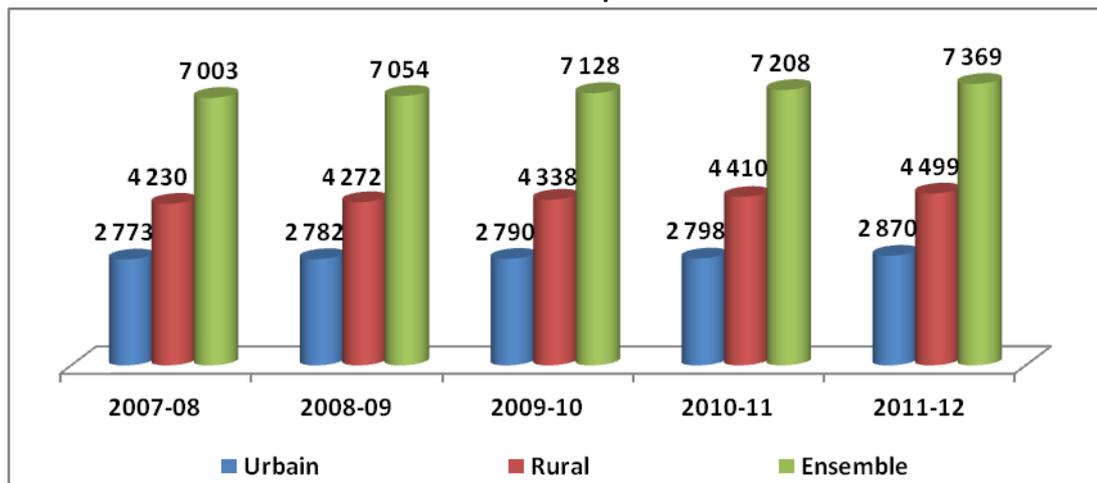


Source : DSSP/MEN

Le nombre d'établissements publics de l'enseignement primaire s'est accru de 7003 établissements en 2007-2008 à 7369 en 2011-2012, et ce grâce à la création de 366 nouveaux établissements. Le milieu rural a bénéficié de la majorité de ces créations (269 établissements).



Graphique 12 : Évolution du nombre d'établissements au primaire

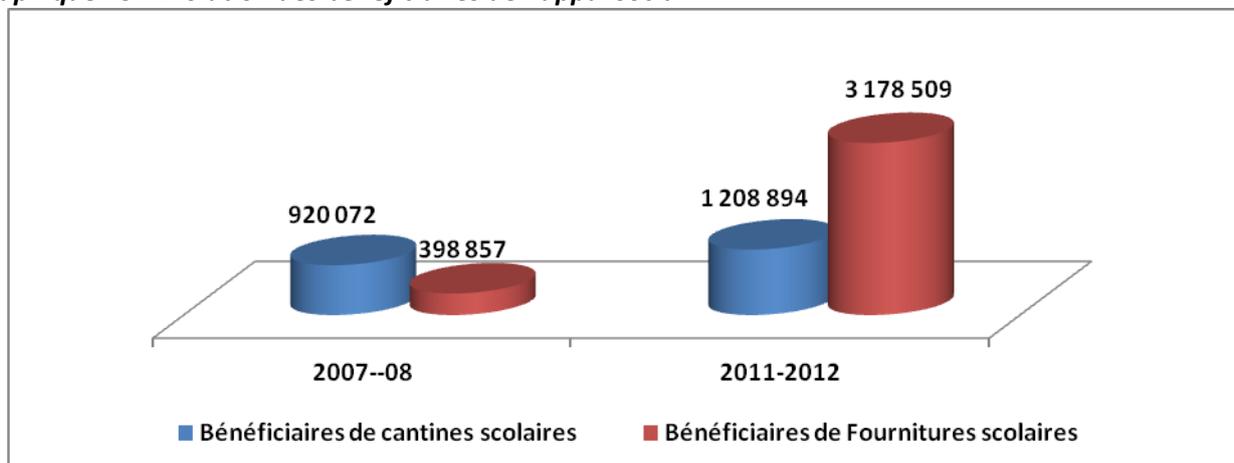


Source : DSSP/MEN

Il est aujourd'hui attesté que l'un des facteurs qui freinent la scolarisation des enfants réside dans les charges scolaires supportées par les familles sous forme soit de dépenses directes telles que l'achat de fournitures et manuels scolaires, soit indirectes en raison du manque à gagner du fait que ces enfants scolarisés ne peuvent travailler et ne sont plus source de revenu pour leurs familles. Le ministère a ainsi engagé plusieurs opérations qui visent l'allègement des charges scolaires supportées par les familles. Parmi ces opérations, on peut citer notamment, l'octroi d'aides financières aux familles nécessiteuses, la création de cantines scolaires et la distribution de cartables et de fournitures scolaires.

Grâce à ces actions, le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires est passé de 920 072 en 2007-2008 à 1 208 894 en 2011-2012, soit une augmentation de 31,4%. De même, le nombre de bénéficiaires de fournitures scolaires est passé de 398 857 en 2007-2008 à 3 178 509 en 2011-2012, couvrant ainsi tous les élèves du milieu rural.

Graphique 13 : Évolution des bénéficiaires de l'appui social



Source : DSSP/MEN

B. Programme du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques (MHAI) : Enseignement primaire traditionnel

L'enseignement traditionnel a pour objet de permettre aux élèves et étudiants, qui suivent cet enseignement, d'apprendre le Coran, d'étudier les sciences de la chariâ, d'acquérir les principes des sciences modernes, de développer leurs savoirs et leurs connaissances dans le domaine de la culture islamique et de s'ouvrir sur les autres sciences et cultures, dans le respect des principes et valeurs de tolérance de l'Islam.

Tableau 11: Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement primaire traditionnel

		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
National		13.687	12.361	12.861	12.748	11.678
Milieu	Rural	-	-	-	6.637	5.889
	Urbain	-	-	-	6.111	5.789
Genre	Fille	-	-	-	1.947	1.831
	Garçon	-	-	-	10.801	9.847

Source : MHAI

Ce tableau montre que les effectifs des élèves de l'enseignement primaire traditionnel ont connu entre les deux années scolaires 2007/2008 et 2011/2012 une légère régression avec une répartition presque équitable entre milieu. Cette baisse est due essentiellement à :

- La publication, en 2006, des textes réglementaires de la loi **13.01** réorganisant l'enseignement traditionnel qui ont introduit d'une part des matières nouvelles telles que les langues vivantes étrangères, les sciences exactes ... et d'autre part un système d'évaluation, des examens et de certification ;
- La limitation de certaines écoles à l'apprentissage du saint coran à cause du manque d'infrastructure et des moyens humains nécessaires ;
- L'inscription au cycle primaire traditionnel des élèves âgés de plus de 6 ans nécessite d'une part la mémorisation de l'intégralité ou d'une bonne partie du saint coran et d'autre part la soumission à un test de niveau.

Dans sa stratégie, le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques a développé des mesures pour améliorer l'offre scolaire, il s'agit de :

- La construction de nouveaux établissements (2 à 3 établissements par an) ;
- L'aménagement et l'extension des établissements (10 à 15 établissements par an) ;

- L'équipement des établissements (20 établissements par an) ;
- L'augmentation du nombre des encadrants pédagogiques et administratifs bénéficiaires des primes forfaitaires ;
- L'amélioration des conditions matérielles et sociales des élèves ;
- Le renforcement de la coopération, du partenariat et de la coordination avec les départements concernés et la société civile.

C. Programme de l'Entraide Nationale

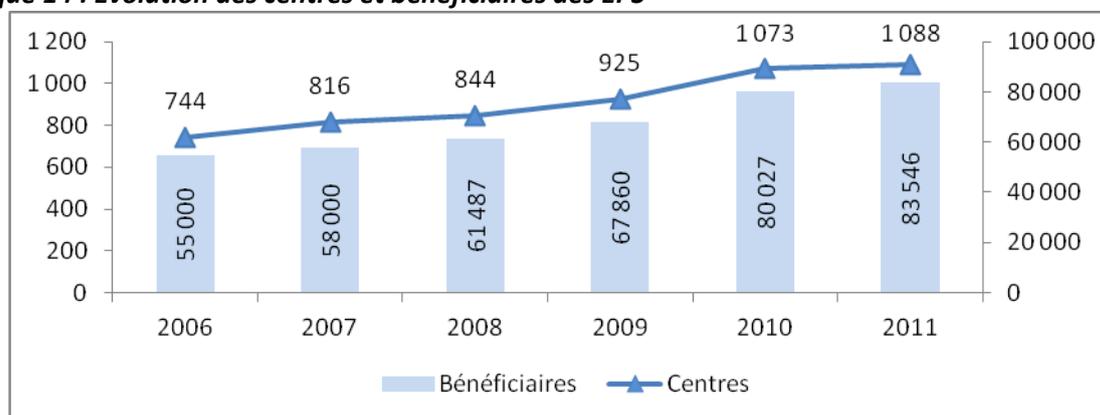
- **Appui à l'enseignement des enfants en situation difficile et précaire :**

Le programme d'appui à l'éducation et à la scolarisation est réservé aux enfants issus de familles démunies ou en situation difficile. Il s'inscrit dans une vision de réduction de la fracture en matière de scolarisation particulièrement dans les milieux défavorisés. Par cette action, l'Entraide Nationale contribue à l'élargissement des chances et des conditions favorables pour qu'un citoyen démuné puisse bénéficier et intégrer les programmes publics d'éducation.

L'appui à l'éducation et à la scolarisation concerne un ensemble d'établissements de protection sociale (EPS) : Dar Al Atfal, Dar Taliba, Dar Talib, Centres pour jeunes mineurs défavorisés et écoles traditionnelles. Il s'agit d'une action de prise en charge totale des enfants pendant leur scolarisation en leur offrant toute la logistique d'hébergement, de nourriture et d'encadrement psychosocial et en habiletés de vie. Ces services sont destinés aux familles à faible revenu, particulièrement celles qui relèvent du monde rural.

La loi 14-05, promulguée en juillet 2007, a pour objectif de réglementer le champ des EPS en normalisant les prestations et les infrastructures, conférant ainsi à l'Entraide Nationale un rôle supplémentaire de puissance publique.

Graphique 14 : Évolution des centres et bénéficiaires des EPS



Source : EN

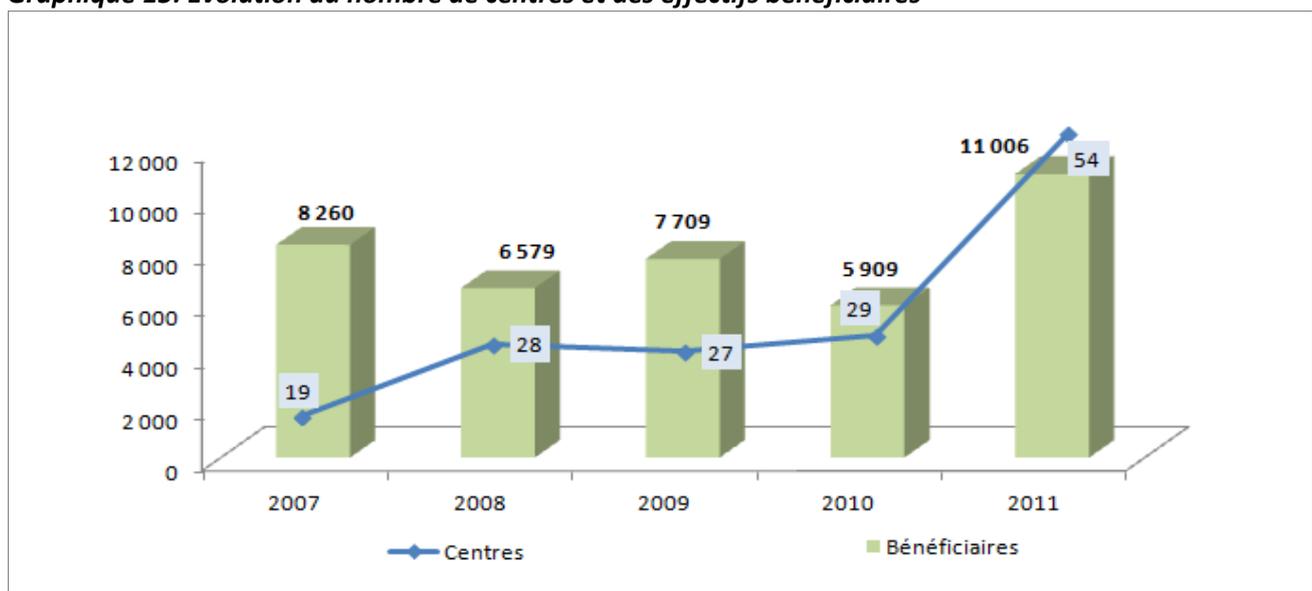
L'action de l'Entraide Nationale en faveur de ces Etablissements peut se résumer comme suit :

- Un appui financier en faveur des Associations en charge de la gestion de ces centres, et qui atteint en 2011 près de 115 Millions de dirhams ;
- L'accompagnement de ces associations dans la mise à niveau de ces centres conformément à la Loi 14.05 qui régit ces structures ;
- Mise à disposition de personnel relevant de l'Entraide Nationale pour l'encadrement administratif, éducatif et comptable ;
- Organisation de sessions de formation au profit du personnel de ces centres ;
- Organisation de manifestations sportives, culturelles et ludiques au profit des enfants ;
- Audit et contrôle pour les associations subventionnées.

• **Action en faveur des enfants en situation de Handicap :**

Il s'agit d'un programme d'appui à la scolarisation des enfants en situation de handicap, issus de familles nécessiteuses, dans des centres spécialisés. Le nombre de centres spécialisés est en progression continue, il est passé de 19 centres en 2007 à 54 centres en 2011. Cependant le nombre de bénéficiaires a évolué de façon irrégulière depuis 2007, pour atteindre 11 006 bénéficiaires en 2011.

Graphique 15: Évolution du nombre de centres et des effectifs bénéficiaires



Source : Entraide Nationale

D. Programme du Ministère de la Solidarité (MSFFDS)

Le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social a développé de nombreuses actions visant à soutenir la prise en charge des enfants en situation d'handicap. Plusieurs volets ont ainsi été mis en place, notamment dans le domaine de la formation sur la santé mentale et sur la réadaptation physique des handicapés. Il s'agit pour l'essentiel de :

- L'élaboration d'un module de formation sur l'éducation spécialisée destiné aux enseignants chargés des classes intégrées et au personnel travaillant dans les centres pour enfants en situation d'handicap ;
- La formation de 300 médecins pour le renforcement du dépistage et la prise en charge précoce des pathologies à l'origine des déficiences handicapantes ;
- La mise en œuvre du programme d'appui à la scolarisation des enfants porteurs d'un handicap profond, issus des familles nécessiteuses dans les centres spécialisés. Le budget alloué à ce programme est passé de 8.359.400 DH en 2006 à 14.994.200 DH en 2011.

Dans le cadre de l'intégration des enfants handicapés dans les établissements de la formation professionnelle, l'OFPPT a mis en place une dizaine de centres mixtes accueillant cette catégorie d'enfants.

En 2010, plus de 3000 enfants en situation de handicap ont participé aux activités socioculturelles, sportives et de loisir lors de la 8ème édition du Festival National des enfants à besoins spécifiques.

Tableau 12 : Programme d'appui à la scolarisation des enfants en situation d'handicap profond au niveau des centres spécialisés

Année scolaire	Associations	Enfants	Filles	Garçons
2006-2007	34	982	-	-
2007-2008	43	1 301	467	834
2008-2009	48	1 427	531	896
2009-2010	64	1 780	636	1 144
2010-2011	68	1 963	717	1 246
2011-2012	42	1 579	571	1 008

Source : MSFFDS



E. Contribution de l'INDH

L'INDH a fortement contribué au financement de l'Initiative Royale « un Million de Cartables » à travers le versement, au titre de l'année 2008, d'un montant de 20 millions de Dirhams à l'Association Marocaine d'Appui à la Scolarisation. Cette opération avait pour objectifs de :

- donner une forte impulsion à la généralisation de l'enseignement fondamental ;
- Affirmer son caractère obligatoire de sorte à garantir l'égalité des chances en matière d'enseignement ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Améliorer la qualité des apprentissages ;
- Soutenir les familles démunies.

Lors de la première édition 2008-2009, 1.300.224 élèves du primaire et de la 1^{ère} année du collège, inscrits dans les 6.076 unités scolaires situées dans les zones cibles de l'INDH et les zones supplémentaires ont bénéficié de cette initiative. D'un coût total de 251,4 millions de Dirhams, dont 235 millions de Dirhams qui est l'objet de la convention signée en septembre 2008 avec l'Association Marocaine d'Appui à la Scolarisation (AMAS), elle a consisté en la distribution de cartables, fournitures et manuels scolaires aux élèves bénéficiaires.

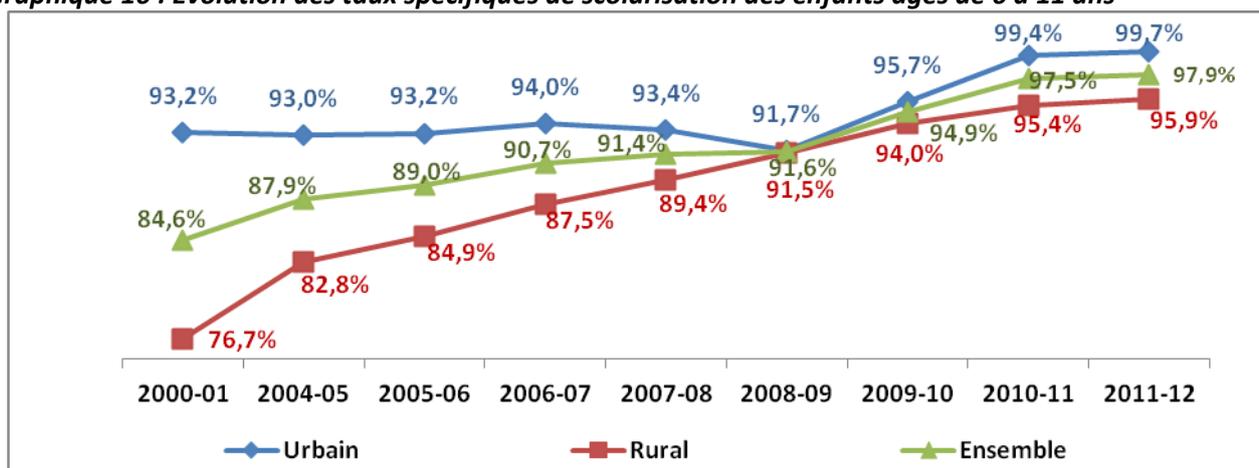
Pour l'année scolaire 2011-2012, le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de sa politique de l'enseignement scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, a élargi l'opération « Initiative 1.000.000 cartables » aux 3.898.000 élèves inscrits au niveau de l'enseignement primaire et secondaire collégial du Royaume.

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

L'indicateur approprié pour mesurer l'atteinte de l'objectif 2 de l'EPT qui vise la scolarisation universelle des enfants en âge scolaire du primaire à l'horizon de 2015, est le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans.

Graphique 16 : Évolution des taux spécifiques de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans



Source : DSSP/MEN

Ainsi durant la période 2000-2012, ce taux n'a cessé d'augmenter en passant de 84,6% en 2000-2001 à 97,9% en 2011-2012. L'allure de cette progression est marquée par un accroissement faible entre 2000 et 2008, puis par une relance forte de la croissance à partir de 2008. Cette croissance est notamment due aux efforts considérables consentis par le Ministère de l'Éducation Nationale, notamment en milieu rural afin de réduire les disparités spatiales en matière de scolarisation. Ainsi, le taux spécifique de scolarisation au milieu rural a connu une progression soutenue durant toute la décennie. En revanche, le milieu urbain a connu une stagnation de la scolarisation entre 2000 et 2008, puis une hausse significative entre 2008 et 2012.

Au total, quelques 2,1% des enfants âgés de 6 à 11 ans sont aujourd'hui non scolarisés. Ils sont localisés surtout en milieu rural. De ce fait, on peut considérer que l'objectif de la scolarisation primaire universelle est à la portée du Maroc à l'horizon 2015. Néanmoins, il faut préciser aussi que c'est un gap difficile à combler puisqu'il s'agit d'enfants en situation difficile (Handicapés, enfants de rue, enfants de familles déshéritées, enfants de zones enclavées etc.).

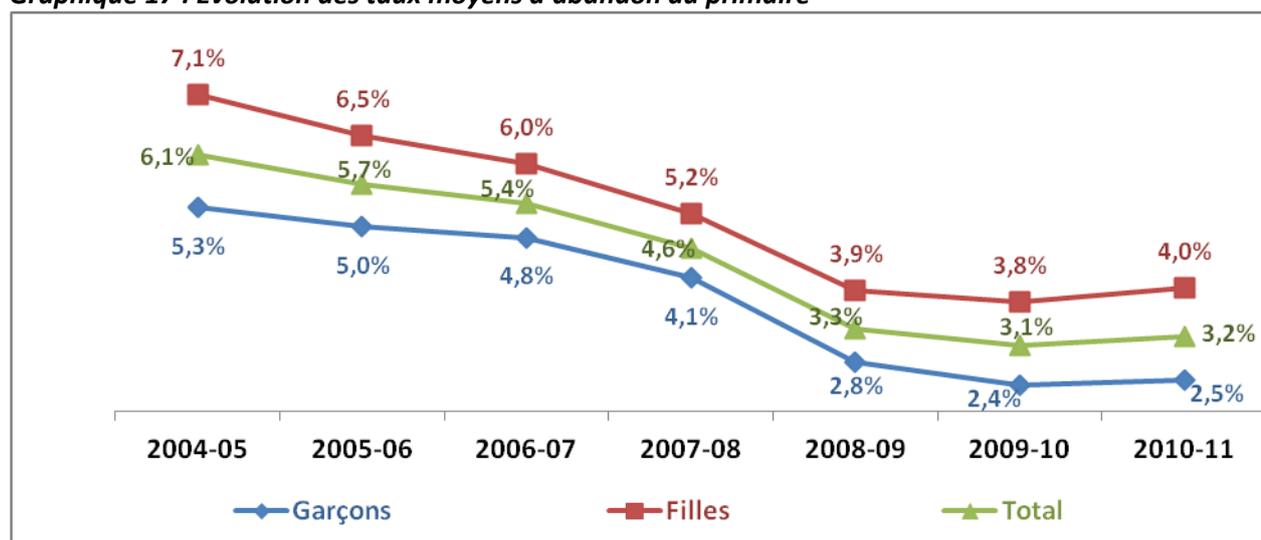
Ces enfants âgés de 6-11 ans non scolarisés représentent environ 92 400 enfants (2011-2012). Si l'on en déduit les 11006 enfants handicapés scolarisés dans les centres spécialisés relevant de l'Entraide Nationale, il restera quelques 81 394 enfants qui se trouvent effectivement hors de l'école en 2011. Pour atteindre les objectifs de l'EPT, la scolarisation de cette tranche requiert l'effort conjugué de plusieurs départements pour développer des stratégies intégrées visant la scolarisation de cette portion des jeunes qui n'ont pas encore une place à l'école.

La scolarisation universelle au primaire ne peut être effective que si l'on réussit à combattre un autre phénomène qui affecte négativement notre SEF, à savoir l'abandon scolaire. A cet effet, le

ministère a déployé d'importants moyens pour réduire sinon éradiquer ce phénomène. Ainsi, plusieurs projets ont été réalisés dans ce sens, qu'il s'agisse des projets d'extension de l'offre, surtout en milieu rural, en adoptant un nouveau type d'école primaire (école communautaire), de lutte contre le décrochage scolaire, ou d'appui social comprenant des aides financières conditionnelles aux parents d'élèves nécessiteux.

Grâce à ces efforts, le taux moyen d'abandon du cycle primaire a été réduit de moitié, en passant de 6,1% en 2004 à 3,2% en 2011, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 17 : Evolution des taux moyens d'abandon au primaire



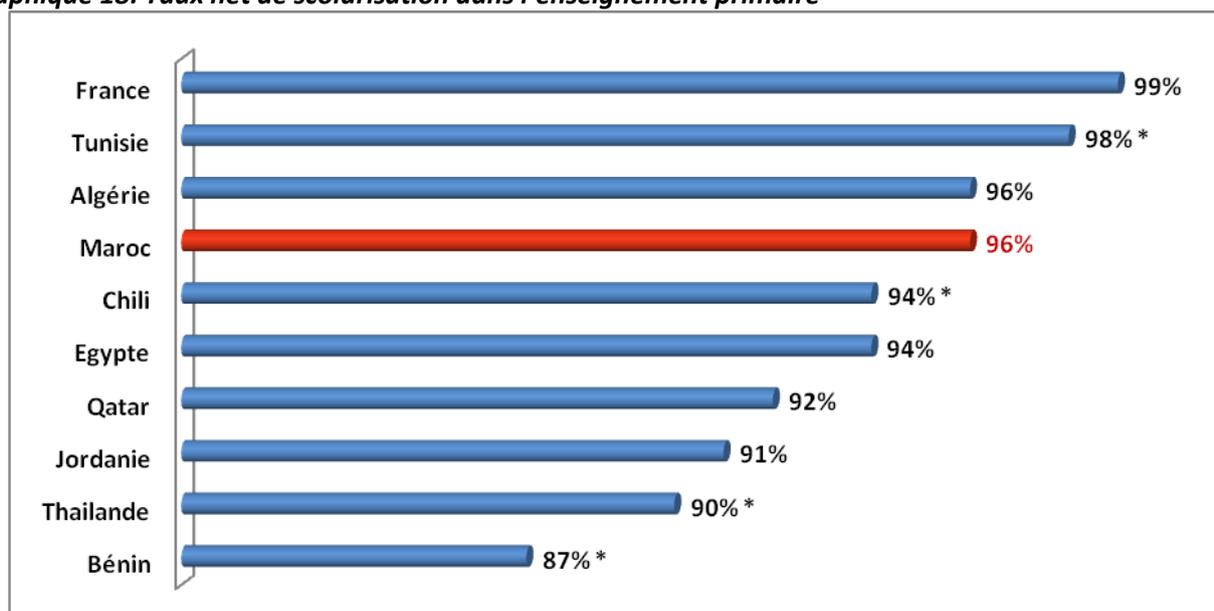
Source : DSSP/MEN

L'écart entre filles et garçons se rétrécit même si son allure semble lente. Si la tendance se maintient, la bataille menée par le ministère contre l'abandon scolaire pourrait être gagnée avec des efforts orientés vers la sensibilisation des acteurs autour de l'école.

B. Situation du Maroc sur le plan international

Les données du rapport mondial de 2012 sur l'EPT place le Maroc dans une position derrière la France et la Tunisie en ce qui concerne la scolarisation au niveau du primaire. Cependant, les données utilisées dans le rapport mondial reflètent la situation actuelle du Maroc, puisque le taux net de scolarisation au primaire a atteint 96,6% en 2011-2012.

Graphique 18: Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire



Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2012, UNESCO.

Données de l'année scolaire s'achevant en 2010

(*) Données de l'année scolaire s'achevant en 2009

III. Contraintes et défis majeurs à relever

Malgré les efforts déployés et le progrès que connaît le secteur de l'éducation, celui-ci reste confronté à plusieurs obstacles qui réduisent le rythme et la qualité de son expansion. La pauvreté et l'enclavement constituent les principales entraves exogènes au développement équilibré de la scolarisation et parmi les causes des déperditions scolaires. Les autres facteurs, à caractère endogènes, sont liés à l'état des infrastructures en milieu rural.

Les défis à relever pour la scolarisation primaire universelle sont de deux ordres. Le premier consiste en la difficulté à cibler cette population qui représente 2,3% d'enfants non scolarisés chaque année, du moment qu'il s'agit d'une population marginale et hétérogène qui nécessite l'intervention de différents départements ministériels et acteurs locaux.

Le deuxième défi concerne les déperditions scolaires. En effet, un peu plus que 3% d'élèves du primaire ont abandonné l'école en 2011, et ce avant même d'acquérir les compétences leur permettant d'échapper à l'analphabétisme. Bien que le MEN réalise plusieurs projets permettant de maintenir le maximum d'élèves jusqu'à la fin du cycle primaire, il n'en demeure pas moins que la contribution des autres départements est nécessaire, surtout pour les zones à accès difficile.



IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

La stratégie globale du MEN vise la consolidation de la généralisation de l'enseignement, l'amélioration continue de la qualité et l'affermissement de la modernisation de la gouvernance à tous les niveaux et le développement d'une gestion stratégique des ressources humaines. Quoique cette stratégie soit globale, sa mise en œuvre a cependant permis de constater que certaines mesures devraient être renforcées au niveau de l'enseignement primaire.

L'une des mesures à renforcer est celle de l'élargissement de l'offre par la création des écoles communautaires dans les chefs lieu des communes rurales. Cette initiative nouvelle est en cours de mise en œuvre pour atteindre l'objectif de 200 écoles communautaires (51 écoles communautaires créées en 2012). Il s'agit de développer davantage la stratégie de création des écoles communautaires avec internats, tout en veillant à une séparation réfléchie des petits enfants de leurs familles. A ce niveau, la création des écoles communautaires doit se faire conjointement et prudemment avec la création des écoles satellites en prêtant une attention particulière au besoin, à la nature et à l'environnement de chaque commune rurale.

Les projets et mesures qui ont pour ambition la lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire sont aussi à consolider et à généraliser. Il s'agit surtout des mesures telles que la création et le renforcement des cellules de veille dans les écoles, l'identification des élèves en difficulté, l'organisation de programmes de soutien scolaire ainsi que les différentes actions d'appui social.

L'une des expériences à généraliser à toutes les communes est celle du programme d'aide financière conditionnelle aux familles nécessiteuses « programme Tayssir », puisque l'évaluation préliminaire a démontré que son impact sur la scolarisation et la rétention est positif.

**Encadré n°3: Programme « Tayssir » de transferts monétaires conditionnels
(2010-2011-2012)**

Objectifs : Ce programme vise la promotion de la scolarisation en milieu rural, particulièrement les communes les plus pauvres (INDH), et la réduction de l'abandon scolaire, via l'octroi d'une bourse mensuelle de 140 DH par élève.

Population bénéficiaire :

- 406 000 élèves du primaire en 2010-11 ; 670 000 en 2011-12
- 44 000 élèves en 1^{ère} année du collège
- 278 000 ménages en 2010-11 ; 394 000 en 2011-12

Critères d'éligibilité des ménages : absence d'allocations familiales et absence de revenus

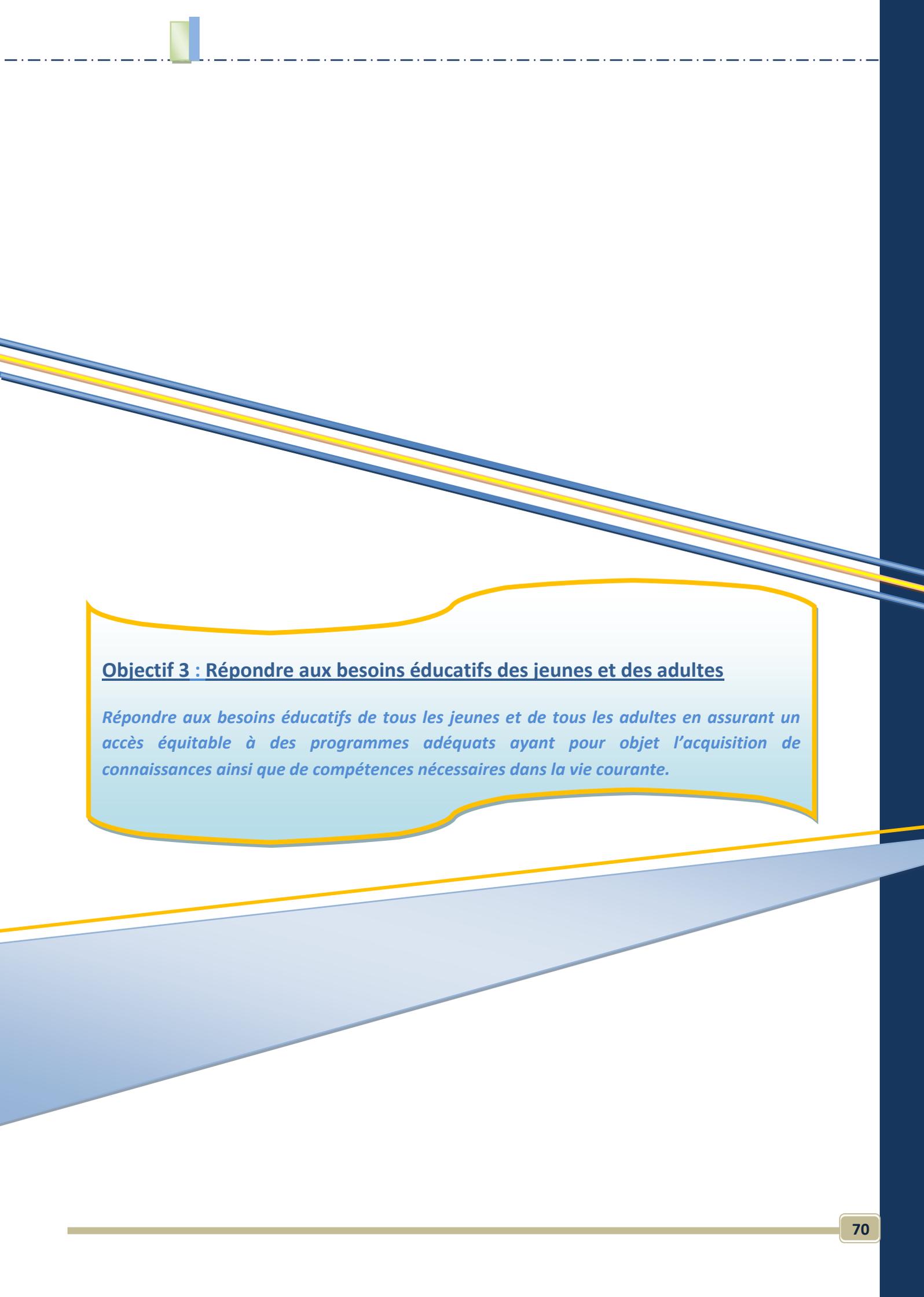
Zones couvertes : 434 communes rurales relevant de 50 délégations provinciales et de 12 AREF

Budget estimé :

- 335 millions de DH en 2010
- 486 millions de DH en 2011

Sources : Tayssir-Infos, Unité de gestion du programme « Tayssir » et Rapport National du bilan final du PU, 2009-2012

Enfin, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain « INDH » est aussi à consolider afin d'initier et d'aider les communes rurales pauvres à construire des projets intégrés visant à servir leurs populations, surtout en matière d'éducation et de santé.



Objectif 3 : Répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes

Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.



Pour répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes, le Maroc a déployé d'importants moyens afin d'assurer un accès équitable à des programmes adaptés d'enseignement et de formation professionnelle initiale et continue pour une meilleure insertion économique et sociale.

A l'instar du niveau primaire, d'importants investissements ont été consacrés aux cycles collégial et secondaire qualifiant ainsi qu'à l'enseignement supérieur et le secteur de la formation professionnelle. Ces investissements ont porté essentiellement sur l'accroissement de la capacité d'accueil, sur le renforcement des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, sur le développement des programmes de soutiens social et scolaire ainsi que sur la diversification des filières au niveau de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Toutes ces mesures attestent de la volonté du Maroc pour atteindre l'objectif 3 de l'EPT. Elles s'avèrent, néanmoins, insuffisantes au regard de l'ampleur des besoins et de la forte demande sociale d'une part, et des nombreux défis que le contexte socio-économique national et international fait peser sur le système d'éducation et de formation, d'autre part.

I. Programmes et projets réalisés

De 2007 à 2012, d'importantes réalisations ont été enregistrées tant dans l'enseignement général (cycles secondaires) que dans la formation professionnelle, l'enseignement supérieur ou encore l'éducation non formelle afin de permettre aux jeunes d'accéder à des programmes adaptés à leurs besoins et leur offrant l'opportunité d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires dans la vie courante.

A. Réalisations des cycles secondaires collégial et qualifiant (MEN)

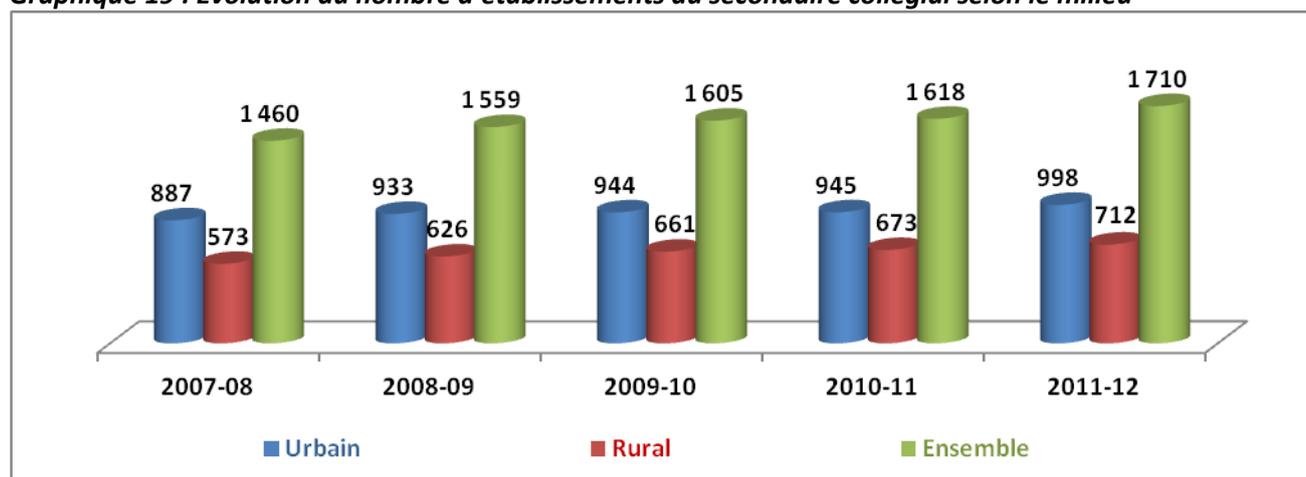
➤ Programme de constructions scolaires 2007-2011

Durant les cinq dernières années, l'infrastructure des cycles collégial et qualifiant a été renforcée par la création de 250 collèges et 194 lycées, soit 2752 salles supplémentaires au collégial et 4385 salles au qualifiant.

Pour le secondaire collégial, le nombre total des établissements est passé de 1460 à 1710 collèges entre 2007 et 2012, le milieu rural a bénéficié de 139 établissements supplémentaires (soit plus de 55% des nouvelles créations), comme le montre le graphique ci-dessous :



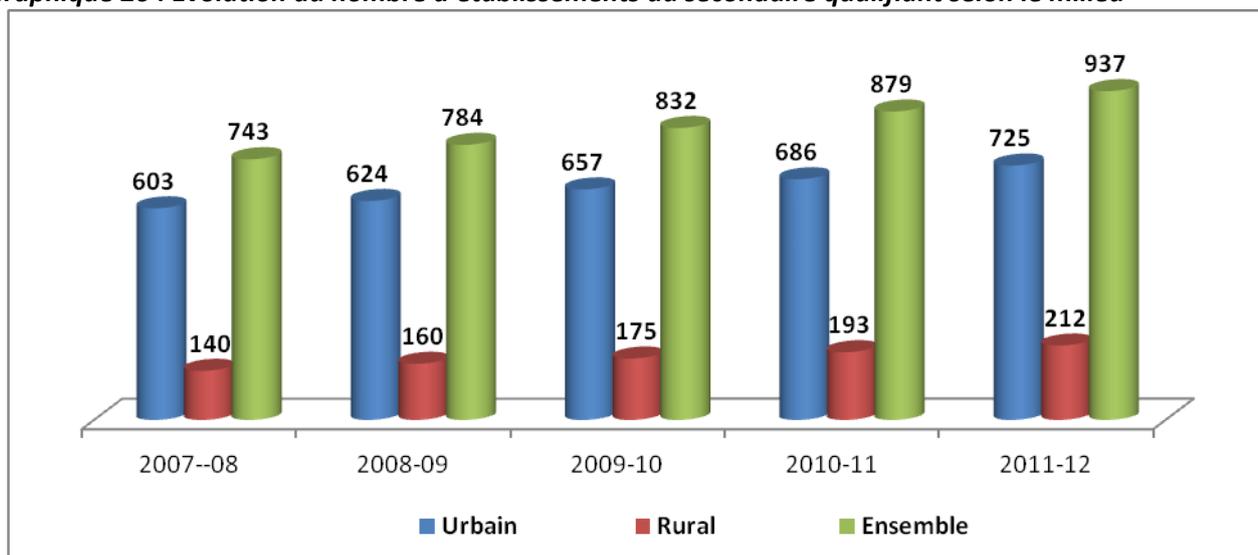
Graphique 19 : Évolution du nombre d'établissements au secondaire collégial selon le milieu



Source : DSSP/MEN

Pour le secondaire qualifiant, le nombre total de lycées est passé de 743 en 2007-08 à 937 en 2011-12, soit la création de 194 nouveaux établissements en cinq ans. Le milieu urbain est le mieux doté avec une augmentation de 135 établissements contre 59 pour le milieu rural.

Graphique 20 : Évolution du nombre d'établissements au secondaire qualifiant selon le milieu



Source : DSSP/MEN

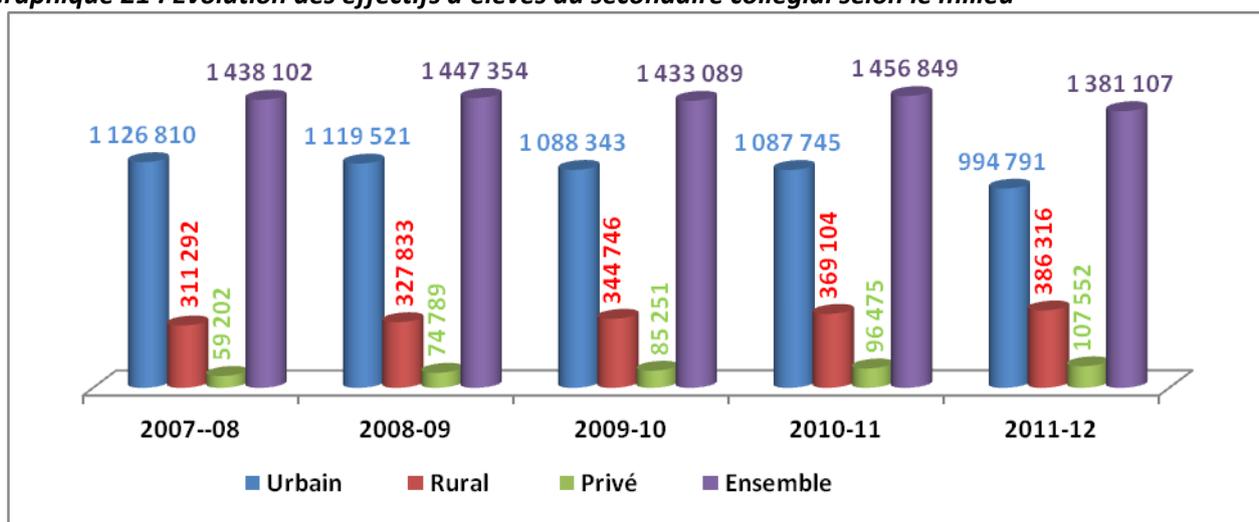
➤ **Évolution des taux de scolarisation et des effectifs du cycle secondaire**

• **Enseignement secondaire collégial (public + privé)**

Pour ce cycle, le nombre des inscrits a connu une légère régression (4%) entre 2007 et 2012, avec un accroissement plus important en milieu rural (24%). A noter aussi, que les effectifs de

l'enseignement privé se sont accrus d'environ 82% pendant la même période.

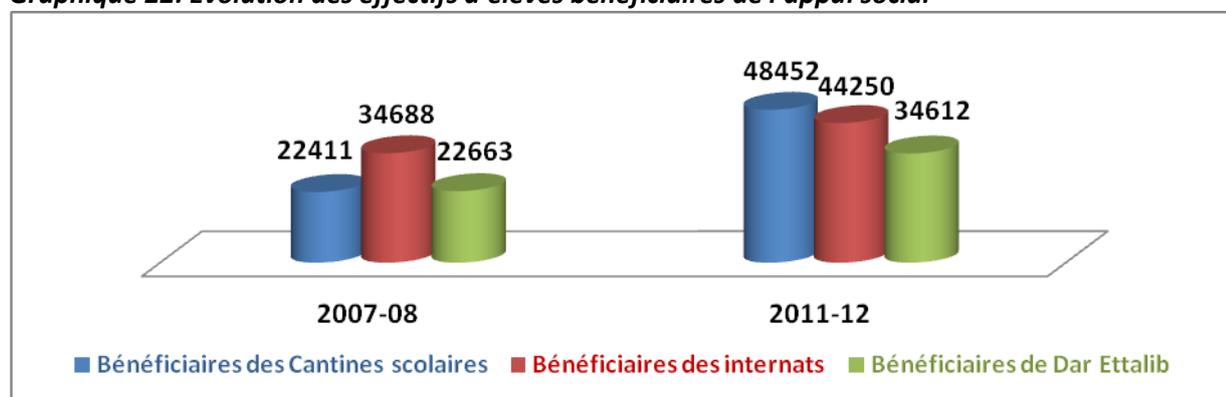
Graphique 21 : Évolution des effectifs d'élèves au secondaire collégial selon le milieu



Source : DSSP/MEN

Par ailleurs, un intérêt particulier a été accordé aux opérations d'appui social au profit des élèves du collégial notamment ceux issus du milieu rural, et ce pour atténuer les effets de la pauvreté et de l'impact de l'éloignement du collège sur le décrochage et l'abandon scolaire. C'est ainsi que le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires s'est accru de 116%, celui des résidents des internats de 28%, et celui des hébergés à Dar Ettalib (maisons d'accueil gérées par les ONG) de 53%.

Graphique 22: Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social



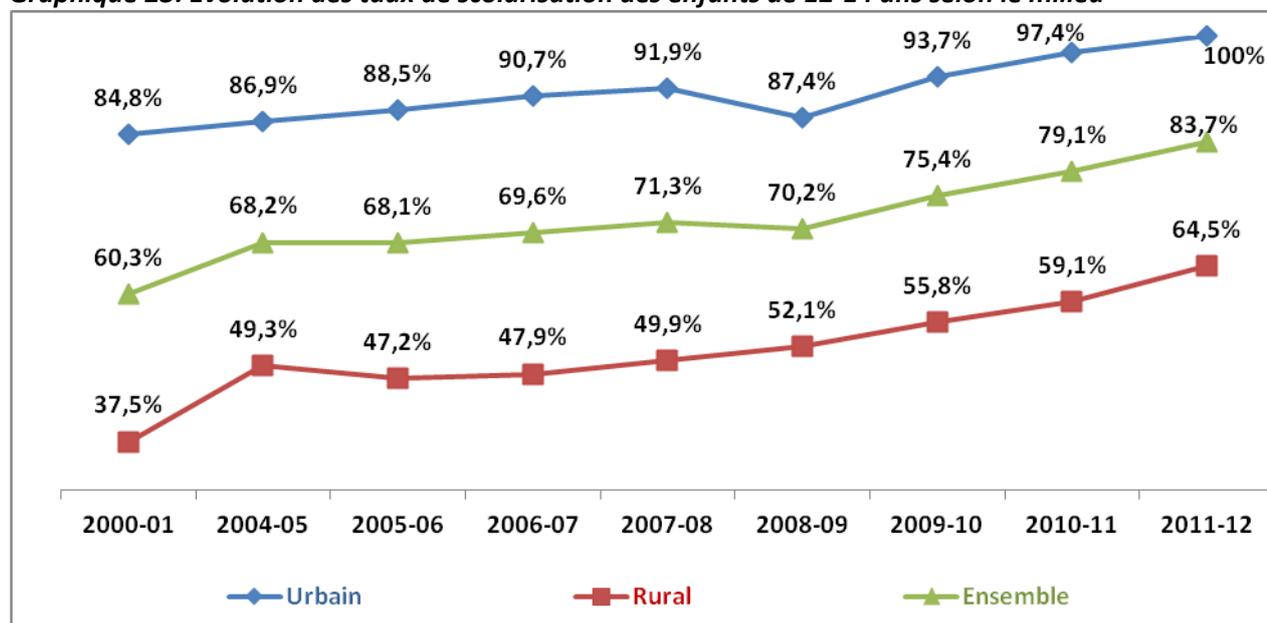
Source : DSSP/MEN

Il est à souligner également que la majorité des élèves collégiens issus de familles pauvres ont bénéficié cette année (2011-12) de cantines garnies de fournitures scolaires. Le nombre de ces bénéficiaires a été multiplié par 15, passant de 26 098 élèves en 2007-08 à 401 070 en 2011-12.

Les efforts accomplis en matière de scolarisation sont aussi perceptibles au moyen des taux spécifiques de scolarisation des enfants âgés de 12 à 14 ans, mesurés par le taux net ajusté de l'enseignement secondaire du premier degré utilisé par l'ISU. Durant la période allant de l'année

scolaire 2000-01 à 2011-12, ce taux a enregistré une progression d'environ 23 points, passant de 60,3%, en 2000 à 83,7% en 2011-12, comme l'illustrent le tableau et le graphique suivants :

Graphique 23: Evolution des taux de scolarisation des enfants de 12-14 ans selon le milieu



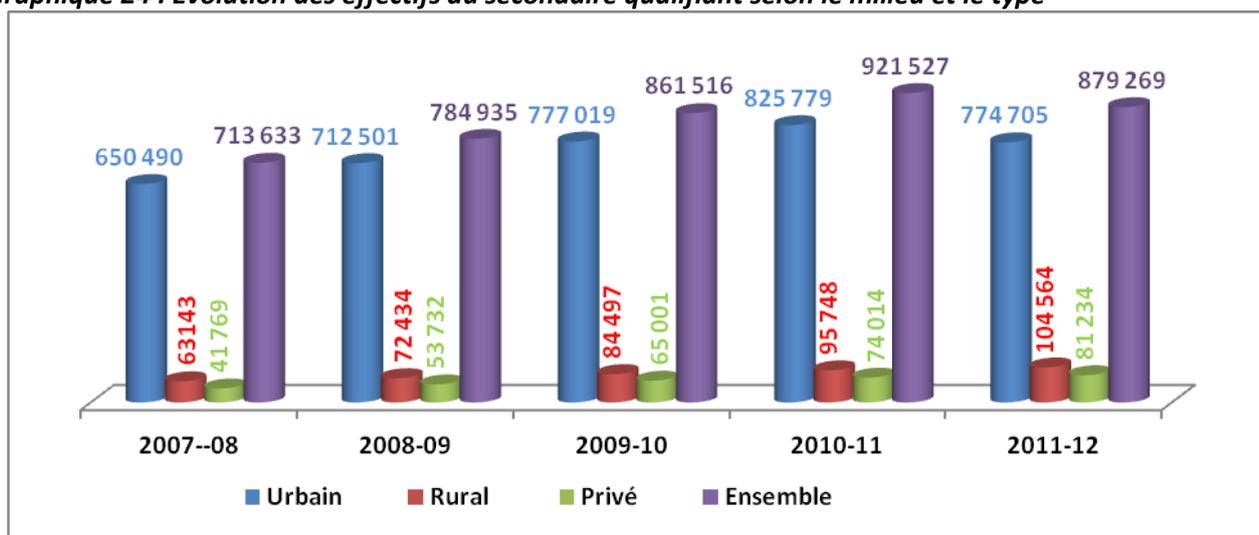
Source : DSSP/MEN

La lecture de ces données révèle que la scolarisation des enfants de 12-14 ans du milieu urbain est quasiment réalisée (100%). En revanche, celle du milieu rural accuse encore un retard vu que le taux de scolarisation dans ce milieu est d'environ 64,5% en 2011-12. Toutefois, cette lecture est à nuancer car une part non négligeable des enfants du milieu rural est scolarisée dans des établissements situés en milieu urbain. L'écart entre les milieux est resté presque constant entre 2000 et 2007 et a commencé à se réduire entre 2008 et 2012.

- **Enseignement secondaire qualifiant (public+privé)**

L'effectif global des élèves de l'enseignement secondaire qualifiant s'est accru d'une manière significative, en passant de 713 633 élèves en 2007-08 à 879 269 en 2011-12, soit un accroissement de 23%. Bien que les élèves du milieu rural ne représentent que 12% de l'ensemble des élèves du qualifiant, leurs effectifs ont connu, durant la période allant de 2007-08 à 2011-12 un accroissement spectaculaire de l'ordre de 66%. Par ailleurs, les effectifs de l'enseignement privé ont enregistré une progression remarquable d'environ 94% pendant la même période.

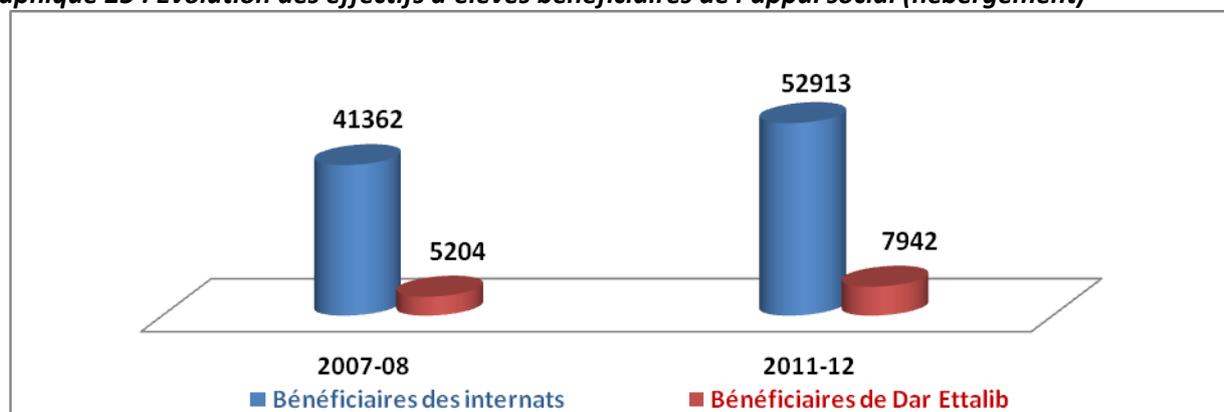
Graphique 24 : Évolution des effectifs du secondaire qualifiant selon le milieu et le type



Source : DSSP/MEN

Par ailleurs, un effort substantiel a été fourni en matière d'hébergement des lycéens pour améliorer leurs conditions de scolarisation et accroître, par là, le taux de rétention. Le graphique ci-dessous montre que le nombre d'internes du secondaire qualifiant est passé de 41 362 en 2007-08 à 52 913 en 2011-12, soit une progression de 28%. Celui des élèves hébergés à Dar Ettalib a progressé de 53%.

Graphique 25 : Évolution des effectifs d'élèves bénéficiaires de l'appui social (hébergement)

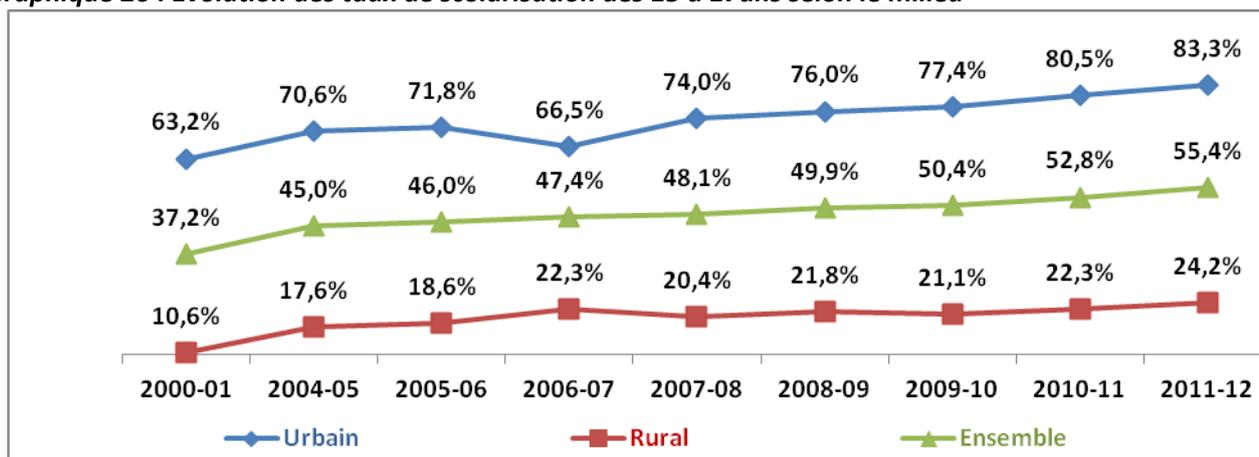


Source : DSSP/MEN

La scolarisation des jeunes âgés de 15 à 17 ans s'est traduite par une nette amélioration du taux spécifique qui est passé de 37,2% en 2000-01 à 55,4% en 2011-12. Cependant, cette amélioration est loin de répondre aux besoins de cette tranche d'âge, compte tenu du fait que près de 45% de cette population ne fréquente pas l'école. L'écart entre milieux (rural/urbain) est encore significatif, il est de l'ordre de 59 points de pourcentage. Reste à préciser que la scolarisation d'une bonne partie des enfants du milieu rural s'effectue dans des établissements du milieu urbain en raison du

déficit apparent qu'accuse l'offre scolaire au niveau du qualifiant dans le milieu rural.

Graphique 26 : Évolution des taux de scolarisation des 15 à 17ans selon le milieu



Source : DSSP/MEN

B. Enseignement traditionnel (MHAI)

➤ Enseignement collégial traditionnel

L'enseignement collégial traditionnel a connu un important accroissement des effectifs qui sont passés de 1845 élèves en 2007/2008 à 4314 d'élèves en 2011/2012, soit un taux annuel moyen de progression de 23,65%.

Tableau 13 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement collégial traditionnel

		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
National		1.845	2.164	3.099	4.251	4.314
Milieu	Rural	-	-	-	1.450	1.417
	Urbain	-	-	-	2.801	2.897
Genre	Fille	-	-	-	579	488
	Garçon	-	-	-	3.672	3.826

Source : MHAI

➤ Enseignement secondaire traditionnel

Les effectifs des élèves de l'enseignement secondaire traditionnel ont atteint 2020 élèves en 2011/2012 contre 1189 élèves en 2007/2008, soit une augmentation annuelle moyenne de 14,16%.

Tableau 14 : Évolution des effectifs de l'enseignement secondaire traditionnel

		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
National		1.189	1.237	1.513	1.700	2.020
Milieu	Rural	-	-	-	733	848
	Urbain	-	-	-	967	1.172
Genre	Fille	-	-	-	53	49

	Garçon	-	-	-	1.647	1.971
--	--------	---	---	---	--------------	--------------

Source : MHAI

➤ Enseignement terminal traditionnel

Les effectifs des étudiants de l'enseignement terminal traditionnel ont aussi connu une augmentation en passant de 198 étudiants en 2007/2008 à 407 étudiants en 2010/2011, soit un taux de progression annuelle moyenne de 51,35%. Par contre, en 2011-2012, les effectifs des étudiants ont légèrement régressé, passant à 349 étudiants, soit une baisse de 14.25%.

Tableau 15 : Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement terminal traditionnel

		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
National		198	262	324	407	349
Milieu	Rural	-	-	-	0	0
	Urbain	-	-	-	407	349
Genre	Fille	0	0	0	11	14
	Garçon	198	262	324	396	335

Source : MHAI

C. Éducation non formelle

La problématique de la non-scolarisation et de la déscolarisation reste une préoccupation majeure du pays, d'ailleurs le nombre d'enfants de 9-15 ans qui se trouvent hors le système scolaire est estimé à plus de 800.000 enfants ; ce qui représente 15% de la population de cette tranche d'âge.

L'éducation non formelle est une réponse directe pour résoudre cette problématique. Son objectif principal est de mettre en place des programmes scolaires spécifiques à ces enfants qui sont exclus du système formel. Cela constitue une seconde chance pour eux afin qu'ils puissent intégrer le système d'enseignement formel ou la formation professionnelle.

Le Maroc a développé des modèles intéressants d'Education Non Formelle (ENF) pour donner aux enfants qui se trouvent hors l'école formelle, une seconde chance d'éducation. Cependant, le secteur de l'éducation non formelle se trouve face à plusieurs défis pour que cette modalité de prise en charge des enfants non scolarisés soit une véritable alternative pour assurer leur insertion socio-éducative et/ou professionnelle. Le nombre des bénéficiaires demeure encore limité à environ 35 000 enfants par année et ceux parmi eux qui réussissent à intégrer l'école formelle ou la formation professionnelle reste modeste, malgré les efforts fournis aussi bien par le département



de tutelle que par les acteurs de la société civile et les partenaires de la coopération internationale.

Pour répondre à la problématique de la non scolarisation et de la déscolarisation, la stratégie adoptée jusqu'à maintenant s'est articulée autour de deux approches : l'une préventive et l'autre curative avec des objectifs et des domaines d'intervention de forte convergence.

➤ **Approche préventive : lutte contre l'abandon scolaire**

Adopté depuis 2005/2006, elle vise à prévenir la déscolarisation en instaurant un système de veille au sein de l'école et l'implication de l'environnement de l'école dans une stratégie de lutte contre l'abandon scolaire et d'accompagnement individualisé des élèves à risque de décrochage, elle est réalisée en 2 programmes :

Le programme de lutte contre le redoublement et l'abandon scolaires vise à instituer la veille éducative au sein des établissements scolaires afin de contribuer à réduire les déperditions et l'échec scolaire des élèves pour :

- Atteindre en 2014-2015, un taux d'achèvement du primaire de 90% sans redoublement, pour les enfants de la cohorte 2009-2010 ;
- Atteindre en 2017-2018, un taux d'achèvement du collège de 80% pour les élèves de la cohorte 2009-2010.

Le programme d'accompagnement scolaire s'inscrit dans l'approche préventive et de lutte contre l'abandon scolaire et consiste en un ensemble d'actions qui visent à offrir aux élèves insérés à l'école, suite à un cursus dans l'E2C ou ceux insérés immédiatement suite aux opérations de sensibilisation « enfant pour enfant » et « caravane », un appui personnalisé pour pallier aux insuffisances et aux difficultés à suivre le cursus scolaire.

C'est un programme qui est mis en œuvre soit en partenariat avec les ONG (post E2C et élèves de la transition primaire-collège), soit à travers le suivi par les services administratifs des établissements et des délégations des enfants insérés immédiatement-Idmaj Moubachir (insertion directe).

➤ **Approche curative : l'école de la seconde chance (E2C)**

Instauré au départ comme une « Ecole de la Seconde Chance » (E2C), le programme d'ENF se veut un cadre adéquat pour une éducation assurée en dehors du cadre scolaire formel et visant tout

enfant en âge de scolarisation, mais qui est déscolarisé, pour une raison ou pour une autre. De ce fait, l'éducation non formelle est conçue comme une action complémentaire de l'école formelle pour atteindre la généralisation de la scolarisation.

L'effectif cumulé des bénéficiaires de l'éducation non formelle (Ecole de la 2^{ème} Chance) de 2008 à 2012 a atteint quelques 214 483 bénéficiaires dont 50% sont des filles et 58% bénéficiaires du milieu rural, comme il ressort du tableau ci-dessous :

Tableau 16: Répartition des bénéficiaires de l'École de 2^{ème} chance entre 2008 et 2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Bénéficiaires	32 419	33 177	38 198	46 119	64 570	214 483
Pourcentage des filles	55%	51%	50%	49%	48%	50%
Pourcentage des Bénéficiaires du milieu rural	51%	49%	59%	65%	62%	58%

Source : ENF/MEN

En 2011-2012, les effectifs inscrits ont été de l'ordre de 64 570 bénéficiaires, dont 2 474 ont été pris en charge dans le cadre du parrainage. A cet effet, 418 conventions ont été conclues avec des associations au niveau national, via les délégations du MEN. De par leur proximité, ces associations, dont les projets sont subventionnés dans le cadre du budget de l'Etat, se chargent de l'identification, de l'inscription et de la gestion des classes de l'ENF afin de préparer les enfants bénéficiaires à une insertion scolaire, professionnelle et sociale.

Concernant l'insertion, le tableau ci-dessous montre que les effectifs insérés soit dans l'école formelle soit dans les établissements de formation professionnelle n'ont cessé de progresser depuis la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'ENF. Ainsi, de 2007 à 2011, un total de 54 219 sur 149 913 bénéficiaires des programmes d'ENF ont pu être insérés (soit 29%) soit à l'école formelle (43 802 insérés) soit dans un établissement de formation professionnelle (10 417 insérés).

Tableau 17 : Évolution des bénéficiaires insérés dans l'enseignement formel et dans la formation professionnelle

Bénéficiaires	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Insérés dans l'école formelle	4 551	4 839	4 980	13 611	15 821	43 802

Insérés dans la formation professionnelle	1596	1 726	1 684	2 104	3 307	10 417
Taux d'insertion	17%	20%	20%	41%	41%	29%

Source : ENF/MEN

Reste à préciser que l'administration en charge de l'ENF a mené l'ensemble de ces programmes et actions en partenariat avec de nombreuses associations locales et nationales ainsi que dans le cadre de la coopération internationale (voir encadré n° 4)

Encadré n°4 : Programmes d'ENF avec la coopération internationale

Le département de l'ENF travaille sur plusieurs programmes de coopération avec différents partenaires internationaux afin de développer un modèle d'amélioration de la qualité de l'ENF. Parmi ces programmes de coopération, nous citons les exemples suivants :

- **Programme de coopération Maroc-UNICEF** qui focalise son objectif sur le développement et l'expérimentation d'un modèle d'amélioration de la qualité de l'éducation non formelle qui répond aux droits de l'enfant afin d'alimenter le développement d'une stratégie nationale pour la prise en charge des enfants/jeunes déscolarisés et non scolarisés.
- **La coopération avec la Communauté française de Belgique (CFWB)** qui a permis l'appui du processus de l'élaboration, l'expérimentation de la refonte des curricula de l'ENF et à l'élaboration de la stratégie de l'Accompagnement Scolaire.
- **La coopération Maroc-espagnole** : un appui financier à la mise en œuvre de la stratégie ENF dans les provinces du Nord, de l'Oriental et de Sous-Massa, tant à l'ouverture des classes ENF qu'à l'expérimentation de l'Accompagnement Scolaire et l'Ecole Atelier.
- **La coopération avec l'Union Européenne** : a permis un appui majeur pour l'exécution de la stratégie visant l'augmentation des capacités financières du programme et l'accompagnement dans l'extension de l'offre et l'amélioration des indicateurs de rendement y compris le taux d'insertion et l'assistance technique pour améliorer la qualité de l'intervention.
- **La coopération avec l'IPEC** a permis de réaliser des activités de l'offre de l'ENF en tant qu'alternative au travail des enfants surtout dans le secteur d'artisanat, dans le milieu rural, et le développement des outils de lutte contre l'abandon scolaire.
- **Maroc-USA** : Dans le cadre de **la Coopération avec le Département du Travail américain (USDOL)** ce dernier a financé la réalisation des activités ENF pour la lutte contre le travail des

enfants dans quelques régions, par le biais de projets ADROS et DIMA-ADROS qui ont donné lieu à la prise en charge d'enfants non scolarisés ou déscolarisés (filles bonnes, enfants en métiers de mécanique et artisanat) dans l'objectif d'insertion scolaire ou professionnelle et de soutien scolaire pour atténuer le phénomène de l'abandon.

D. Formation Professionnelle

Le dispositif de la Formation Professionnelle offre actuellement deux types de formation : la formation initiale (qui comprend le mode résidentiel, la formation alternée et l'apprentissage) et la formation continue destinée aux salariés des entreprises (formation en cours d'emploi) et aux jeunes en quête d'emploi (formation qualifiante).

Afin de répondre aux besoins des entreprises en compétences et la promotion de l'emploi des jeunes, des efforts visant l'extension de la capacité d'accueil du système ainsi que la diversification des filières de formation ont été poursuivis durant la période 2007-2012.

Ainsi, durant cette période, le secteur public a été renforcé par la création de 92 nouveaux établissements et l'extension de 16 établissements existants.

Tableau 18: Créations et extensions des établissements au niveau du secteur public

Nombre d'établissements	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Créations	9	24	16	15	14	14	92
Extensions	-	-	5	5	4	2	16

Source : DFP

Concernant la formation professionnelle privée, le nombre d'établissements opérationnels a également connu une augmentation, en passant de 1.470 établissements en 2006-2007 à 1.508 en 2011-2012.

Ainsi, au titre de 2011-2012, le nombre total des établissements de formation professionnelle publics et privés a atteint 2.005 établissements (497 établissements publics et 1508 établissements privés).

Cette extension de la capacité d'accueil a concerné la quasi-totalité des secteurs d'activités, notamment le Tourisme/Hôtellerie, le Textile/Habillement, les Technologies de l'Information et de la Communication, l'Agriculture, la Pêche, l'Artisanat, l'Agroalimentaire, les IMMEE, la Santé, le

Transport...

De même que dans l'objectif de diversifier les filières de formation et d'adapter l'offre de formation aux besoins du marché de l'emploi, cette période a été caractérisée par le lancement et la réalisation de plusieurs programmes sectoriels de formation, en partenariat avec les professionnels et les opérateurs économiques. Les opérations initiées dans ce cadre portent essentiellement sur :

- **L'accompagnement du pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI)** : ce pacte a identifié les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de l'électronique, de l'offshoring, du textile/cuir et de l'agroalimentaire comme étant les principaux moteurs de la croissance de l'économie marocaine et disposant d'un fort potentiel d'emplois. Le PNEI a prévu la création de 220.000 nouveaux emplois sur la période 2009-2015, répartis comme suit :

Tableau 19: Nombre d'emplois à créer dans le cadre du PNEI (2009 et 2015)

Automobile	Aéronautique	Electronique	Offshoring	Textile/Cuir	Agroalimentaire
70 000	15 000	9 000	70 000	32 000	24 000

Source : DFP

Le Département de la Formation Professionnelle (DFP) prend en charge la formation des compétences qui conditionnent la réussite de ce pacte. Ainsi, il a été procédé, depuis 2009, au développement de plans sectoriels de formation dans ces six métiers mondiaux du Maroc et à la restructuration de l'offre de formation existante pour l'adapter aux besoins en compétences de ces métiers. A cet effet, le DFP a mis en place plusieurs instituts spécialisés de formation dédiés à ces métiers et dont la gestion sera déléguée aux professionnels du secteur concerné, il s'agit de :

- Institut de formation dans l'aéronautique à Casablanca, en partenariat avec le GIMAS ;
 - Institut de formation aux métiers de l'automobile à Tanger, en partenariat avec Renault ;
 - 3 autres instituts de formation aux métiers de l'automobile à Casablanca, Tanger (TFZ) et Kenitra, en partenariat avec l'AMICA
 - Ecole supérieure de formation dans la création et la mode à Casablanca, en partenariat avec l'AMITH.
- **L'accompagnement du secteur de l'hôtellerie** par l'optimisation et le développement du dispositif de formation professionnelle de ce secteur.
 - **L'accompagnement du secteur de l'Audio-visuel et du Cinéma** par la création d'un Institut

Supérieur de Formation aux Métiers de l'Audio-visuel et du Cinéma, en partenariat avec les professionnels du secteur, pour accompagner la dynamique que connaît le Maroc dans ce domaine.

Au cours des cinq dernières années, le secteur de la formation professionnelle a connu une importante expansion pour pouvoir répondre à une demande croissante de la part des jeunes. Néanmoins, la capacité d'accueil demeure encore en-deçà de la demande de formation, avec 2.4 candidats par place offerte en 2011-12. Cette même année, les établissements publics et privés de la formation professionnelle ont accueilli plus de **327 749** stagiaires, tous les modes de formation confondus. La capacité d'accueil du secteur public de formation professionnelle a permis d'accueillir plus de 246 020 stagiaires en 2011, contre 154 586 stagiaires en 2007 (soit un taux de progression de 59%). Les effectifs des stagiaires dans le secteur privé, qui représentent 26% des effectifs globaux en 2012, ont augmenté de 23 % entre 2007 et 2012.

Tableau 20: Évolution des effectifs de la formation professionnelle selon l'opérateur

Opérateur	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	Variation
OFPPT	119 203	133 950	158 670	177 775	187 116	201 741	69%
Autres opérateurs publics	35 383	41 807	43 208	43 545	42 256	41 926	18%
Privé	68 445	75 849	80 321	80 608	76 474	84 082	23%
Total	223 031	251 606	282 199	301 928	305 846	327 749	47%

Source : DFP

Les effectifs de stagiaires en formation résidentielle et alternée ont progressé de 47% entre 2007 et 2012. L'OFPPT est l'opérateur qui a enregistré le plus fort taux de croissance de ses effectifs durant cette période (69%).

S'agissant des lauréats, tout le dispositif national de formation professionnelle a mis sur le marché du travail quelques 763 574 jeunes diplômés ou qualifiés durant la période 2006-2011.

Tableau 21: Évolution des effectifs des lauréats de la formation professionnelle

Mode de formation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Résidentielle et Alternée	89 093	93 034	108 439	116 332	130 411	132 045	669 354
Par Apprentissage	12 581	13 273	15 348	17 711	18 065	17 242	94 220
Total	101 674	106 307	123 787	134 043	148476	149 287	763 574
Dont OFPPT	46 399	49 773	61 475	67 172	81 455	85 843	392 117

Dont secteur privé	35 951	37 729	41 750	46 026	45 726	42 672	249 854
---------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	----------------

Source : DFP

E. Autres programmes de formation professionnelle

➤ Programme de l'Entraide Nationale

La formation insertion, telle qu'elle est exercée par l'Entraide Nationale, s'inscrit dans une vision d'habilitation des jeunes adolescents (Filles et Garçons) se trouvant dans une situation de grande difficulté. Cette intervention permet à ces jeunes d'accéder à d'autres alternatives et horizons promouvant l'intégration dans le monde de l'emploi. Deux programmes de formation et d'apprentissage ont été mis en place :

Le premier programme concerne les Centres d'Education et de Formation (CEF) avec un cursus adapté aux conditions des populations ciblées. Il s'agit d'une formation qualifiante dans des métiers de services et de production demandés par le marché de proximité. Le choix des filières de formation s'oriente de plus en plus vers les activités à grande valeur économique pour faciliter l'insertion. C'est une dynamique soutenue par la recherche continue en interne et par la prise en considération des exigences de l'environnement.

Le deuxième programme se développe à travers un partenariat avec le département chargé de la formation professionnelle où l'Entraide Nationale joue un rôle d'opérateur à travers ses centres de formation par apprentissage (CFA). Ce programme cible les jeunes en difficulté dont la majorité est victime de décrochage et d'abandon scolaires. Pour une reconnaissance des compétences acquises, des certificats de formation et des diplômes internes sont délivrés aux intéressés.

Par ailleurs, l'Entraide Nationale dispense un programme spécifique aux mineurs en situation de rue au niveau des provinces de Tanger, Béni Mellal, Nador, Khouribga et Ben Guérir. Il s'agit d'une action expérimentale appuyée par une expertise externe dans le but d'élaborer les outils nécessaires pour offrir une deuxième chance à cette catégorie de mineurs.

D'une manière générale, ce processus Formation/Insertion suit un protocole à trois phases :

- Un encadrement et une orientation du « mineur » pour l'aider à affronter les risques quotidiens de la vie en société (drogue, alcoolisme, situation de la rue, exclusion ...) ;
- Un placement dans un schéma de formation et d'apprentissage adapté à son profil ;

- 
- Une insertion avec un accompagnement en privilégiant les approches de l'Economie Sociale et Solidaire (coopératives, micro finance, groupement d'intérêt économique, commerce solidaire...).

Dans le souci d'assurer une proximité à l'action de formation et d'insertion, l'Entraide Nationale agit, d'abord, directement à travers ses propres centres (CEF, voir encadré) et aussi par l'intermédiaire des associations partenaires spécialisées dans ce domaine.

Encadré n°5 : Centres d'Education et de Formation (CEF) –Entraide Nationale

Population ciblée : femmes analphabètes, jeunes filles et garçons déscolarisés de milieux défavorisés ...

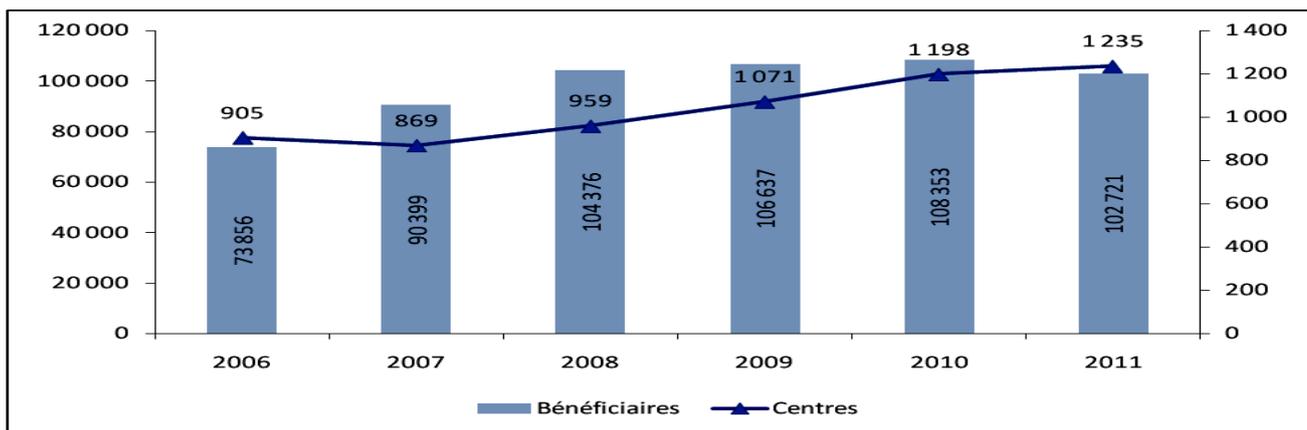
Zones d'implantation : territoire nationale (45% dans le milieu rural)

Prestations assurées :

- Formations qualifiantes dans coupe couture traditionnelle et moderne, broderie, tricotage, informatique, arts ménagers, coiffure et esthétique, guides de montagnes, éducatrices dans le domaine de la petite enfance, peinture sur verre, peinture sur soie, céramique, décoration sur poterie, joaillerie...
- Cours d'alphabétisation, des séances d'éducation sanitaire, des séances d'éducation à la citoyenneté et des sessions de formation en matière de renforcement des habilités de vie chez les femmes et jeunes filles en situation difficile
- Accompagnement pour l'insertion socioprofessionnelle (création de micro projets, organisation sous forme d'associations et/ou de coopératives, création de Très Petite Entreprise (TPE)

Comme illustré dans le graphe ci-dessous, le nombre des CEF s'élève à 1235 centres accueillant plus de 102 721 bénéficiaires dont **93%** sont des filles et des femmes. Ces derniers bénéficient de cours d'apprentissage des métiers définis en fonction des spécificités régionales et locales, et des exigences du marché de l'emploi avec un accompagnement des lauréates des CEF pour la commercialisation de leurs produits (Octroi de **24 000** certificats au profit des lauréats des CEF).

Graphique 27: Évolution du nombre des CEF et de leurs bénéficiaires

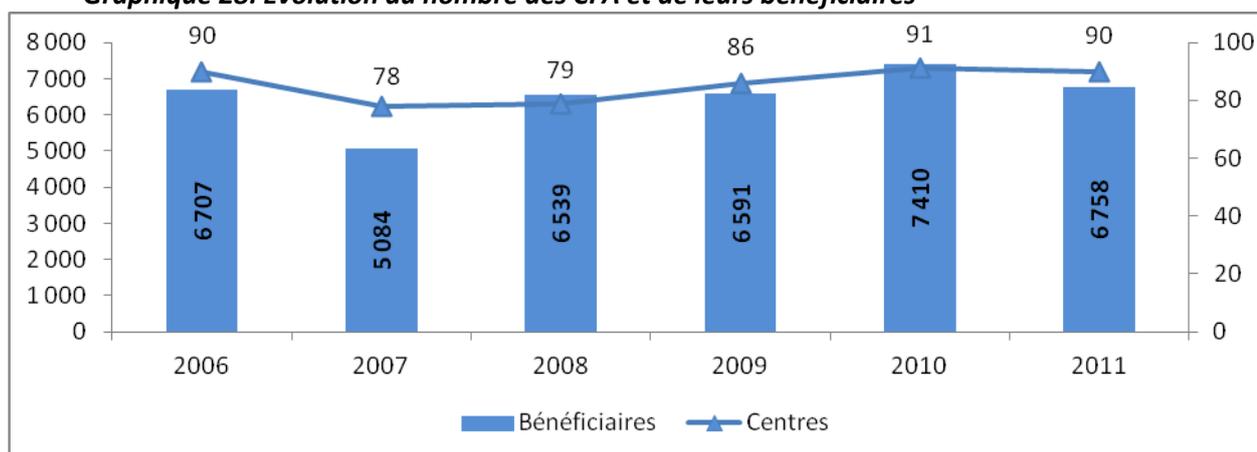


Source : Entraide Nationale

En outre, et en partenariat avec le département chargé de la formation professionnelle, l'Entraide Nationale accueille aux Centres de Formation par Apprentissage (CFA) les jeunes en situation difficile déscolarisés ou en rupture de scolarisation âgés de 15 ans et plus en leur offrant un apprentissage des métiers adaptés à la capacité des différents groupes de jeunes et ce selon l'approche de formation par alternance, un accompagnement pour faciliter l'insertion des jeunes lauréats et un accompagnement psycho social et parfois médical (toxicomanie, alcoolisme, ...).

Géographiquement, les CFA sont implantés dans la majorité des provinces et des localités qui disposent d'entreprises nécessaires pour compléter le cursus d'apprentissage selon le principe 20/80 (cours théoriques (20%) et pratiques en entreprise: (80%)).

Graphique 28: Évolution du nombre des CFA et de leurs bénéficiaires



Source : EN

Le nombre de centres de formation professionnelle relevant de l'Entraide Nationale a atteint 90 en 2011 avec un nombre de bénéficiaires de 6 758 apprenti(e)s dont 36% sont des filles. Le programme

des CFA concerne les métiers de l'artisanat de service et de production, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'informatique, du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) et de l'aide sociale.

➤ **Contribution du Ministère de la Jeunesse et des Sports**

Dans le prolongement de la mission que doit remplir le Ministère de la Jeunesse et des Sports envers les jeunes et conformément aux services que celle-ci peut leur offrir, la formation s'inscrit parmi ses missions principales. Le ministère œuvre pour organiser des programmes conformes aux attentes et besoins des jeunes en assurant une formation qualitative dans ses établissements féminins, il s'agit de :

- La formation professionnelle résidentielle au profit des Jeunes filles âgées de 15 à 30 ans admises au concours d'accès ayant la 6^{ème} année de l'enseignement primaire pour le niveau Spécialisation et la 3^{ème} année de l'enseignement secondaire pour le niveau qualification. Les filières de cette formation regroupent les activités de couture moderne/ traditionnelle- Coiffure- Jardinières d'enfants- Opérateur en informatique- Vendeuses caissières- Arts ménagers- Broderie- Tissage.
- Initiation professionnelle aux activités de sensibilisation et de rayonnement au profit des femmes et jeunes filles à partir de 10 ans.

Malgré les efforts déployés au niveau du ministère, on constate une baisse du nombre des bénéficiaires des établissements féminins en milieu rural / urbain, ceci s'explique par la détérioration des infrastructures dédiées à la formation et au manque d'équipements.

Tableau 22 : Evolution des bénéficiaires de la formation professionnelle (MJS)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Formation professionnelle					
Urbain	5880	5490	5139	4753	4279
Rural	100	127	116	74	46
Initiation Professionnelle					
Urbain	8594	8325	7554	7807	7107
Rural	2647	3063	2692	2001	1185

Source : DFP

F. Enseignement Supérieur, Recherche Scientifique et Formation des Cadres

Comme pour les autres niveaux scolaires, le cycle supérieur d'enseignement (voir encadré n°6) a connu durant les cinq dernières années, d'importantes avancées tant sur le plan de l'évolution des effectifs et du développement des infrastructures qu'à celui de la multiplication des filières de formation et la restructuration de la recherche scientifique depuis l'entrée en vigueur de la réforme pédagogique (système LMD).

Encadré n°6 : Les établissements d'enseignement supérieur au Maroc (2012)

L'enseignement supérieur au Maroc avec ses composantes, publique et privée, comprend 18 universités et 388 établissements qui se répartissent comme suit :

- 15 universités publiques regroupant 120⁽¹⁾ établissements universitaires répartis sur 28 villes universitaires relevant de 14 régions
- 55 établissements de l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités (Formation des cadres) dont 24 pour la formation scientifique et technique, 13 pour la formation économique, juridique, administrative et sociale, 15 pour la formation pédagogique et 3 établissements de formation dans le domaine militaire
- 213 établissements de l'enseignement supérieur privé autorisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres
- 1 université publique à gestion privée (Université Al Akhawayn à Ifrane)
- 2 universités privées (à Rabat et à Casablanca)

D'un autre côté, l'enseignement supérieur universitaire est entré, dès 2009, dans une phase de contractualisation des rapports entre l'Etat et l'Université, à travers projets de développement de l'Université. Ces projets, étalés sur une période de 4 ans, précisent les engagements des universités en matière d'objectifs à atteindre. L'Etat s'engage, de son côté, à mettre à la disposition des universités les ressources, financières et humaines, nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

¹ Y compris 6 instituts de recherche scientifique

➤ **Extension de l'infrastructure d'accueil**

Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur est passé de 287 en 2006/2007 à 388 en 2011/2012, soit une augmentation de 35%, permettant ainsi une augmentation et une diversification de l'offre de formation. La capacité d'accueil des établissements de l'enseignement supérieur universitaire est passée de 304 454 en 2006-2007 à 354 864 en 2011-2012, soit une augmentation de 17%. Pour les établissements de l'enseignement supérieur privé, la capacité d'accueil globale est passée de 34 654 en 2006-2007 à 64 710 en 2011-2012 enregistrant ainsi une croissance de 87%.

➤ **Évolution des effectifs étudiants :**

Le nombre des étudiants nouveaux inscrits, pour les trois composantes de l'enseignement supérieur, est passé de 98 228 en 2006-2007 à 173.015 en 2011-2012, soit une augmentation de 76%. Ce nombre se répartit comme suit :

Tableau 23 : Évolution des effectifs des nouveaux inscrits

Secteur	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Enseignement universitaire	84883	82855	75118	90601	117304	154714
Enseignement supérieur Privé	6335	7759	8550	9830	7912	8314
Formation des Cadres	7010	8003	8442	10983	8700	9987
Total	98228	98617	92110	111414	133916	173015

Source : MESRSFC

Ainsi, ces données montrent que les établissements universitaires accueillent 89% des nouveaux inscrits du supérieur au moment où les établissements de formation des cadres n'en accueillent que 6%. Le secteur privé ne participe que par 5% du total des effectifs des nouveaux inscrits.

Concernant le nombre global des étudiants de l'enseignement supérieur, il est passé de 311 856 en 2006-2007 à 496 437 en 2011-2012 enregistrant une augmentation de 59%. Le nombre global d'étudiants se répartit comme suit :

Tableau 24 : Évolution des effectifs Globaux des étudiants

Secteur	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Enseignement universitaire	272578	292776	293642	308005	360668	437106
Enseignement supérieur Privé	22456	25068	30541	35118	35648	36434



Formation des Cadres	16822	18303	19226	22276	20759	22897
Total	311856	336147	343409	365399	417075	496437

Source : MESRSFC

Par rapport au nombre global des étudiants du supérieur, les établissements universitaires en accueillent 88% alors que les établissements de formation des cadres n'en accueillent que 5% et le secteur privé 7% du total des effectifs de l'enseignement supérieur.

➤ **Diversification des filières de formation**

Les cinq dernières années ont été caractérisées par la consolidation des grandes orientations de la réforme pédagogique de l'ES entamée depuis la promulgation de la loi 01-00 et ce, malgré la persistance de quelques difficultés de mise en œuvre dues essentiellement au déficit en ressources humaines d'encadrement pédagogique. Ainsi, l'enseignement supérieur universitaire s'est engagé dans un processus de diversification des filières de formation avec le développement des filières professionnalisantes qui ont connu un taux d'accroissement de 12 à 13% (licences professionnelles et Masters spécialisés). A noter également l'important accroissement des effectifs inscrits dans les filières techniques et les filières d'ingénieurs (les nouveaux inscrits se sont accrus respectivement de 45% et 32% entre 2008 et 2010).

D'autre part, il s'avère que la réforme pédagogique s'est traduite par une légère amélioration des rendements internes de l'enseignement universitaire avec la baisse du taux d'abandon de 22 à 18% et l'amélioration du taux d'achèvement qui est passé de 57 à 63% depuis 2008. Ces résultats ont pu être atteints grâce à la conjugaison de l'effet de plusieurs dispositions mises en œuvre ou renforcées depuis 2009, comme la mise à niveau linguistique, le tutorat (plus de 2500 étudiants en ont bénéficié en 2010) ou le renforcement de l'appui social aux étudiants pour améliorer les conditions de déroulement de leurs études.

➤ **Les Œuvres sociales pour étudiants :**

Les Bourses :

- Augmentation de l'effectif global des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur universitaire de 102 268 en 2006-2007 à 182 491 en 2011-2012 soit une croissance de 78% ;

- 
- Attribution de 76 623 bourses nouvelles aux bacheliers au titre de l'année 2011-2012 contre 41 806 en 2006-2007 soit une hausse de 83% ;
 - Le taux de satisfaction des demandes de bourses nouvelles en 2011-2012 a atteint 82%.

L'hébergement :

- La capacité d'accueil a atteint 38 679 en 2011-2012 ;
- L'année universitaire 2010-2011 a connu:
 - La construction de la cité universitaire de Fès-Saïs avec une capacité d'accueil de 1000 lits.
 - Extension des cités universitaires d'Agadir (600 lits), de Souissi1-Rabat (600 lits), de Casablanca (600 lits) et de Tanger (500 lits).
- Lancement des travaux de construction de nouvelles cités universitaires permettant d'augmenter la capacité d'hébergement de 19.000 lits, répartis comme suit :
 - 7.000 lits pour la rentrée universitaire 2011-2012 ;
 - 12.000 lits pour la rentrée universitaire 2012-2013.

La restauration :

- Le nombre de repas a atteint 6 060 000 en 2011-2012 ;
- Ouverture d'un nouveau restaurant et lancement de la construction de 9 nouveaux ;
- A travers ces projets, le nombre de bénéficiaires des repas passera de 40.000 étudiants en 2006-2007 à environ 100.000 en 2012-2013, soit une augmentation de 150%.

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

La complexité de concevoir un indicateur qui permet de mesurer le degré d'atteinte de l'objectif 3, nous amène à privilégier l'indicateur suggéré par le rapport mondial de suivi de l'EPT 2001, à savoir le taux d'alphabétisme des jeunes (15-24 ans) qui mesure l'impact du système éducatif sur l'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans. Pour le Maroc, cet indicateur est passé de 58% en 1994 à 77% en 2008, marquant ainsi une nette progression de 19 points. Cependant le nombre de jeunes qui restent à alphabétiser est encore élevé (23%). Les initiatives prises depuis 2009 par le gouvernement tant au niveau de l'enseignement scolaire et universitaire qu'au niveau de la formation professionnelle semblent garantir l'alphabétisation intégrale de cette jeune population d'ici 2015.



Une autre manière d’approcher l’atteinte de cet objectif est d’évaluer l’importance des jeunes de 12-17 ans non scolarisés. Les taux de scolarisation de l’enseignement secondaire permettent d’estimer cette population à près de 1 200 000 jeunes en l’an 2010. Toutefois, les jeunes pris en charge par les Départements de la Formation Professionnelle, de l’Éducation Non Formelle, et de l’Entraide Nationale représentent près de 450 000 jeunes. Il en découle qu’approximativement près de 750 000 jeunes de cette tranche d’âge se trouvent hors des institutions d’enseignement et de formation.

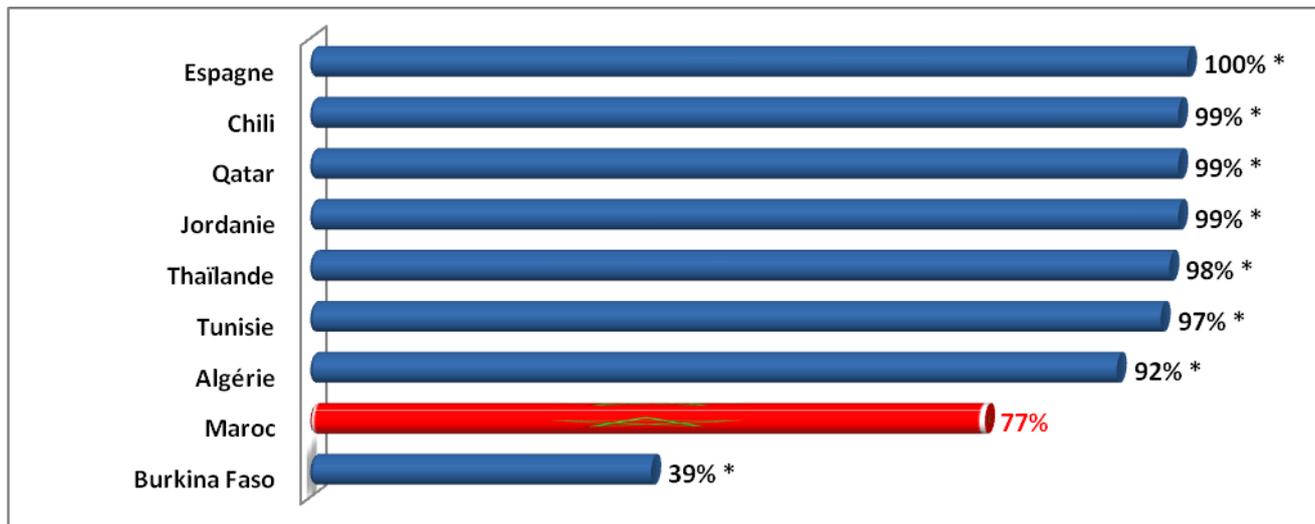
Malgré la transition démographique qui annonce un élargissement de la tranche d’âge 15-19 ans, il semble que la scolarisation universelle de cette population est un objectif réalisable à l’horizon de l’année 2015. Par contre, malgré l’amélioration du taux de scolarisation dans l’enseignement supérieur, mesuré par le rapport entre l’effectif des étudiants de l’enseignement supérieur et l’effectif de la population âgée de 19-23 ans qui est passé de 12% en 2006 à 18%⁽²⁾ en 2012, un retard dans la scolarisation de la population de plus de 20 ans est prévu. Ce qui montre la pertinence d’une stratégie orientée vers plus d’ouverture de l’université, des écoles et des établissements de la formation professionnelle sur leur environnement pour permettre l’apprentissage tout au long de la vie.

B. Situation du Maroc sur le plan international

Il semble que l’impact des programmes de scolarisation des jeunes et des adultes n’est pas encore palpable. En effet, le taux d’alphabétisation des jeunes de 15-24 ans n’est que de 77% en 2008, ce qui situe le Maroc dans une position non confortable comparativement à des pays à économies comparables. Le Maroc est appelé à déployer plus d’efforts dans ce domaine pour parvenir à la réalisation de l’objectif 3 de l’EPT en 2015.

Graphique 29 : Taux d’alphabétisation des jeunes de 15-24 ans (2007/2008)

² En comptabilisant tous les étudiants inscrits à l’enseignement supérieur Post-Baccalauréat



Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2011, UNESCO

(*) Estimation nationale des données plus récentes de la période 2005-2008

III. Contraintes et défis majeurs à relever

Malgré les efforts déployés et les progrès accomplis, les défis concernant l'éducation des jeunes et des adultes sont de plusieurs ordres. En premier lieu, il s'agit de généraliser la scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial dont le taux spécifique en 2011-2012, ne dépasse pas les 84% au niveau national et 65% en milieu rural. Aussi le phénomène de l'abandon est aussi un aspect sur lequel il faut agir puisque plus de 130 000 élèves en moyenne quittent chaque année le cycle collégial.

Pour les jeunes âgés de 15 ans et plus, le défi consiste à améliorer le taux de transition du secondaire collégial au secondaire qualifiant qui se situe à peine à 54% en 2011-2012. En effet, ce taux est révélateur du faible niveau du développement du secondaire qualifiant, surtout au milieu rural, puisque chaque année en moyenne 46% des élèves de la troisième année collégiale ne parviennent pas à entrer au qualifiant.

Le troisième défi est la relative rigidité du système éducatif qui ne permet pas aux jeunes de regagner l'école à tout moment de leur vie. C'est en effet, le développement de l'apprentissage tout au long de la vie qui permettra aux écoles, aux universités et aux centres de formation d'être véritablement ouverts sur leur milieu, et de résoudre également les difficultés et les carences en matières d'éducation des jeunes et des adultes.

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

Les pouvoirs publics devraient user de stratégies multiples et de mesures intégrées entre les



différents départements pour assurer l'éducation des jeunes et des adultes.

Au niveau de l'enseignement secondaire plusieurs projets de l'Education Nationale sont à consolider, surtout pour ce qui est de l'extension de l'offre scolaire en milieu rural et de la lutte contre l'échec et l'abandon scolaire.

En vue d'améliorer et de diversifier l'offre de l'enseignement supérieur, le Ministère, dans son plan d'action de la période 2013-2016, a fixé une série de mesures pour faire face à l'expansion de la demande sociale pour l'enseignement supérieur et pour assurer un accès équitable et des programmes de formation adéquats. Il s'agit de :

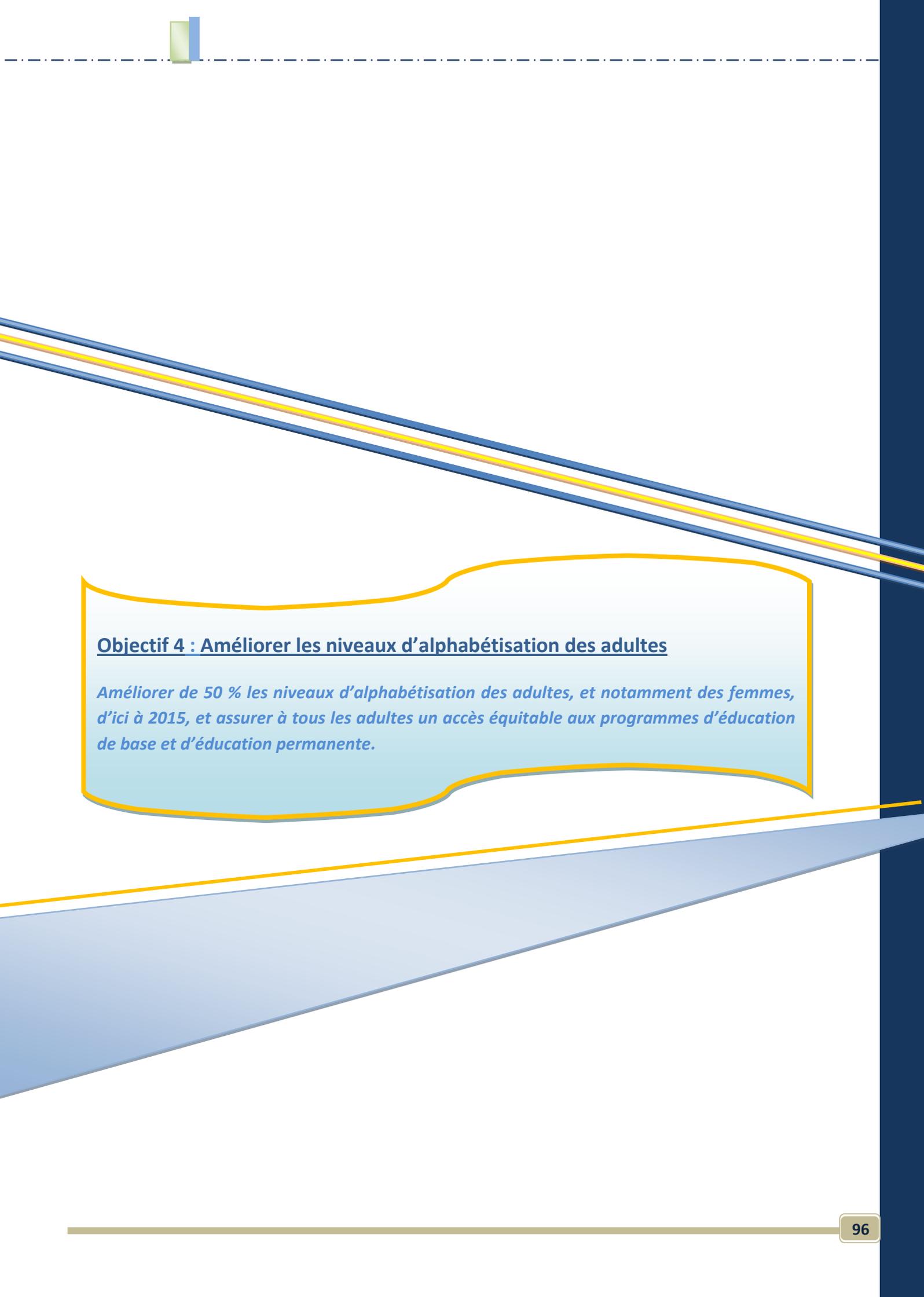
- Faire face à la pression croissante sur l'enseignement supérieur par l'élargissement de la capacité d'accueil à travers la création de 190.000 places supplémentaires d'ici 2016 et la mise à niveau des infrastructures disponibles ;
- Poursuivre le développement, la diversification et la professionnalisation de l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur universitaire ;
- Développer l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités ;
- Développer l'enseignement supérieur privé en vue de répondre à la pression de la demande sociale et économique ;
- Relever la part des étudiants inscrits dans le privé à 15% du total des effectifs de l'enseignement supérieur ;
- Renforcer la coordination entre les départements gouvernementaux et diversifier les relations de partenariat avec la société civile et les organisations internationales.

En dépit de l'augmentation du nombre des filières universitaires, les actions visant à diversifier les parcours, où tout citoyen pourrait apprendre à son rythme et en fonction de ses conditions socio-économiques, méritent d'être développées par le renforcement des stratégies de veille et une ouverture sur l'environnement socio-économique.

La recherche scientifique de qualité sur les questions éducatives au service de développement des politiques éducatives efficaces devrait être encouragée soit au sein du ministère ou au sein des universités.



Le département de la formation professionnelle est entrain de développer des modes de formation qui s'adaptent aux réalités du monde du travail et aux exigences du marché de l'emploi du Maroc. Cependant, la coordination avec les autres départements est à développer. La mise en place de passerelles entre éducation/formation et emploi est à consolider ainsi que l'incitation des employeurs à développer la formation.



Objectif 4 : Améliorer les niveaux d'alphabétisation des adultes

Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.



Grâce à la stratégie de lutte contre l'analphabétisme adoptée depuis le début des années 2000, le Maroc a réussi à réduire le taux d'analphabétisme de la population âgée de 15 ans et plus qui est passé de 43% en 2006 à 28% en 2011 (estimation du HCP). Cet effort a bénéficié principalement à la population féminine qui enregistre le plus fort taux d'analphabétisme et qui montre le plus de motivation pour les programmes proposés.

Ces résultats seront consolidés avec la récente création de l'Agence Nationale d'Alphabétisation pour atteindre l'objectif de réduire le taux d'analphabétisme à moins de 20% en 2015 et de l'éradication quasi-totale du phénomène à l'horizon de 2020.

Fort de son expérience dans la lutte contre l'analphabétisme et de l'appui de l'UNESCO et des autres partenaires nationaux et internationaux, le Maroc peut raisonnablement atteindre ces objectifs moyennant la poursuite de sa stratégie de lutte contre l'abandon scolaire et d'amélioration des taux d'achèvement des cycles d'enseignement obligatoire, principales sources d'alimentation de l'analphabétisme dans le pays. La mise en place de l'Agence Nationale d'Alphabétisation représente un atout important pour la mise en œuvre et la réussite d'une telle stratégie.

I. Projets et programmes réalisés

A. Situation de l'analphabétisme au Maroc

Le taux d'analphabétisme de la population marocaine (de 10 ans et plus) a fortement baissé depuis le dernier recensement général de 2004 (il était de 43%), grâce aux efforts déployés par les pouvoirs publics, les acteurs de la société civile et les autres partenaires, même si le taux estimé actuellement (30% et 36% pour les femmes) est toujours très élevé et nécessite une véritable mobilisation et la consolidation de la dynamique actuelle pour pouvoir atteindre l'objectif 4 de l'EPT à l'horizon de 2015 et éradiquer ce phénomène dans les dix prochaines années pour la catégorie des jeunes de 15 à 24 ans.

Cette mobilisation est aujourd'hui davantage nécessaire au regard du coût élevé de l'analphabétisme sur la société et l'économie marocaines.

Les résultats de l'enquête réalisée par la DLCA/MEN en 2010 au Maroc pour mesurer notamment



l'impact de l'alphabétisation sur les populations alphabétisées ont permis de recueillir les handicaps qu'elles ressentent et qui sont multi dimensionnels :

- 72,7% classent au premier rang la difficulté de communiquer avec les enfants ;
- 59% des femmes et 52% des hommes rencontrent des problèmes pour mener à bien leurs tâches professionnelles ;
- 56% des hommes et 55% des femmes trouvent des difficultés pour communiquer avec leurs amis ;
- 58% des femmes et 55,5% des hommes ont des problèmes pour établir de bons rapports avec leurs collègues de travail (Données du Rapport « Alphabétisation au Maroc, bilan 2007-2012, p.13).

De même qu'une étude réalisée en 2010 a démontré que 1% d'analphabètes au Maroc se traduit par un manque à gagner de 1,3% du taux de croissance du PIB et une perte de salaire de 14,6% pour un analphabète par rapport à un salarié ayant achevé son cycle collégial.

Conscient de cet impact négatif de l'analphabétisme sur son processus de croissance et de développement, le Maroc a adopté une stratégie de lutte contre ce phénomène dès 2004. Cette stratégie a été revue en 2009 pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux, dans le respect des engagements internationaux. Ces efforts ont permis d'assurer un progrès indéniable qui a fait l'objet d'une reconnaissance officielle de l'Unesco qui a attribué une mention honorable du Prix Confucius-UNESCO d'alphabétisation au titre de l'année 2012 à la Direction de la lutte contre l'analphabétisme (Ministère de l'Education Nationale) pour son programme d'alphabétisation et de post alphabétisation et sa contribution à l'autonomisation des femmes au Maroc.

B. Programmes d'alphabétisation

La stratégie d'alphabétisation révisée (en 2009) a été déclinée en 10 axes relatifs aux aspects d'organisation et de gestion, au suivi et à l'évaluation, à la mobilisation et la communication, aux outils et approches didactiques, à la formation des formateurs et des alphabétiseurs ainsi que tous les aspects relatifs au partenariat national et international ...

Trois objectifs ont été fixés dans le cadre de cette stratégie :

- Réduire le taux d'analphabétisme au sein de la population âgée de 10 ans et plus à 10% en 2015 et à 4% à l'horizon 2020 ;
- Eradiquer quasi-totalement l'analphabétisme des populations âgées de 15 à 24 ans à l'horizon 2015 ;

- Réduire le taux d'analphabétisme de la population active à moins de 10% à l'horizon 2015.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le MEN a mis en place quatre programmes d'alphabétisation diversifiés selon les spécificités des groupes cibles (voir Encadré n°7)

Encadré n°7 : Programmes d'alphabétisation

Selon les spécificités des groupes cibles, quatre programmes d'alphabétisation sont adoptés par le Maroc :

- **Programme général** : programme réalisé dans les structures d'accueil du MEN et par ses ressources humaines, et qui est destiné à l'ensemble des populations analphabètes âgées de plus de 15 ans
- **Programme des opérateurs publics** : programme réalisé en collaboration avec les opérateurs publics au profit de leurs personnels ou des populations analphabètes bénéficiant de leurs services. Ces opérateurs sont : Entraide Nationale, Jeunesse et Sport, Agriculture, Pêche Maritime, Justice, Forces Armées Royales, Forces auxiliaires, Artisanat, Collectivités Locales
- **Programme des associations** : programme réalisé dans le cadre d'un partenariat avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG)
- **Programme des entreprises** : programme de formation destiné aux salariés des entreprises

Le Ministère de l'éducation nationale a également mobilisé d'importantes ressources financières pour concrétiser cette stratégie. Le budget alloué à ce secteur a connu ainsi une nette augmentation ; il est passé de près de 50 millions de Dirhams en 1998 à plus de 210 millions de Dirhams en 2012.

C. Le programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées

Conformément aux Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, contenues dans le discours royal du 20 août 2000 à l'occasion du 47ème anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple, et ordonnant au Ministère des Habous et des Affaires islamiques de dispenser des cours d'alphabétisation et d'éducation religieuse, civique et sanitaire, selon un programme bien élaboré, ledit Ministère a pris toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les instructions royales et a lancé dès octobre 2000, les cours d'alphabétisation.

Par ailleurs, les crédits nécessaires à la bonne marche de ce programme proviennent uniquement du budget alloué par l'Etat au MHAI et du budget autonome du même ministère.

D. Bilan quantitatif des programmes d'alphabétisation

Les effectifs des inscriptions aux programmes d'alphabétisation ont connu une nette augmentation avec près de 735 000 bénéficiaires durant l'année 2011-2012, ce qui implique un taux de croissance de plus de 156 % entre 2002-2003 et 2011-2012. De même, il est à signaler que l'effectif des populations inscrites aux programmes d'alphabétisation durant les 5 dernières années (2007-2008 et 2011-2012), a atteint plus de 3 451 000 personnes, comme le montre le tableau suivant :

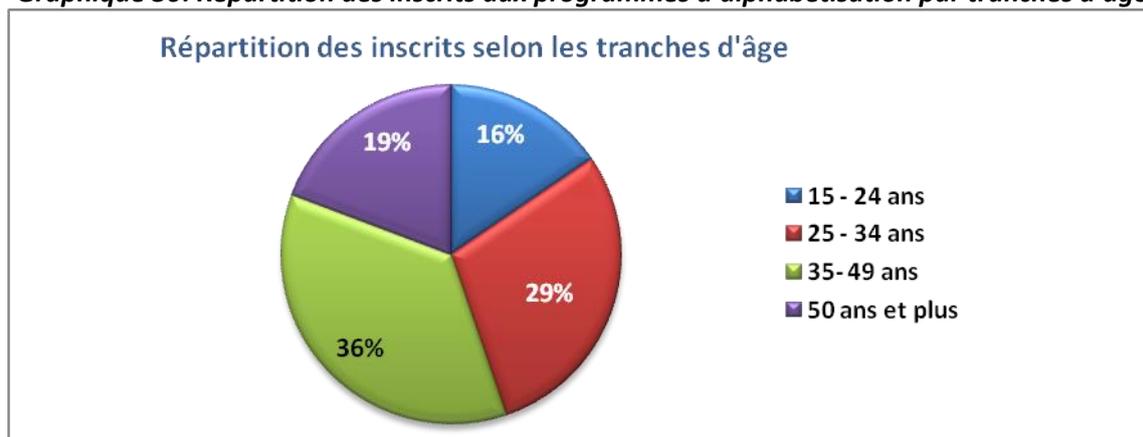
Tableau 25: Évolution des effectifs des inscrits depuis 2007-2008

Année	Effectifs des inscrits
2007-2008	651 263
2008-2009	656 307
2009-2010	706 394
2010-2011	702 119
2011-2012	735 062
Total	3 451 145

Source : DLCA/MEN

En 2011-2012, les données collectées par le Système d'Information pour le Management des Programmes d'Alphabétisation (SIMPA) montrent que 15 % des inscrits à ce programme appartiennent à la tranche d'âge 15-24 ans, alors que les bénéficiaires dont l'âge se situe dans la tranche 25-34 ans représentent 29 %. Les 35-49 ans représentent, quant à eux, 37 % et les inscrits ayant 50 ans et plus forment 19 % de la totalité des inscrits.

Graphique 30: Répartition des inscrits aux programmes d'alphabétisation par tranches d'âge



Source : DLCA/MEN

Reste à noter que, toujours en 2011-2012, à peu près le quart des bénéficiaires sont inscrits dans le programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées encadré par le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, soit un effectif 183 414 bénéficiaires dont 89% sont des femmes

alors que 37% des bénéficiaires sont issus du milieu rural.

E. Bilan quantitatif du programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées

Milieu /sexe		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Rural	Masculin	22 252	19 386	17 651	15 261	11 939
	Féminin	46 182	55 582	56 653	63 584	56 004
Urbain	Masculin	12 788	11 117	8 839	7 809	8 131
	Féminin	95 625	99 177	107 092	106 870	107 340
Totaux		176 847	185 262	190 235	193 524	183 414

Source : MHAJ

Comme illustré dans le tableau ci-dessous, l'effectif global de bénéficiaires du programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées s'est accru d'une manière significative, en passant de 176 847 élèves en 2007-08 à 183 414 en 2011-12, soit un accroissement de 4%. Par ailleurs, les effectifs des bénéficiaires féminines ont connu, durant la période allant de 2007-08 à 2011-12 un accroissement spectaculaire de l'ordre de 21% dans le milieu rural et de l'ordre de 12% dans le milieu urbain. Par contre, les effectifs des bénéficiaires masculins, ont connu une régression remarquable d'environ 46% dans le milieu rural et de l'ordre de 36% dans le milieu urbain pendant la même période.

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

Le taux d'alphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est estimé actuellement à plus 70% (estimations de 2012). Ce taux a été évalué à 61,5% à la fin de 2006 par une enquête nationale sur l'analphabétisme au Maroc réalisée par le Département en charge de la lutte contre l'analphabétisme (53,2% chez les femmes et 68,6% chez les hommes, 72,8% en milieu urbain contre 45,6% en milieu rural). Rappelons que, d'après le dernier recensement général de la population en 2004, le taux d'alphabétisme était de l'ordre de 57%.

Tableau 26 : Taux d'alphabétisme chez la population âgée de 10 ans et plus

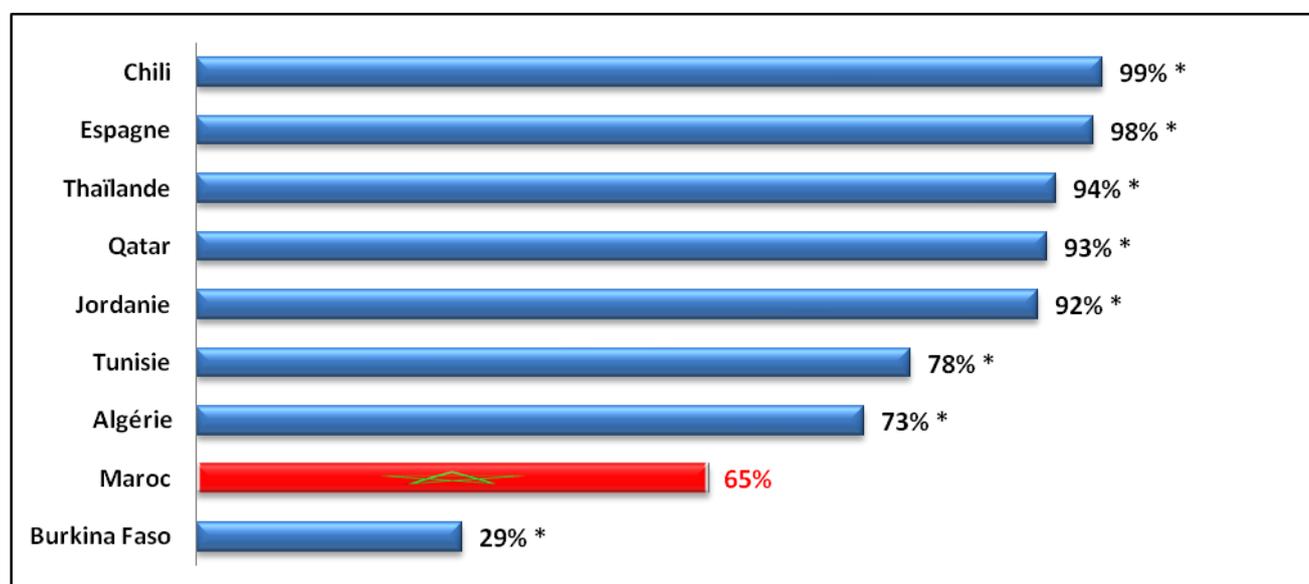
Année	Taux global	Féminin	Masculin
2006 (ENANSD)	61,5%	53,2%	68,6%
2007 (*)	64%	55,5%	70,8%
2008 (*)	66%	57,3%	73,6
2009 (*)	68%	59,2%	75,5%
2010 (*)	70%	62%	77%

Source : Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc (ENANSD), 2006.
 (*) : Projections

B. Situation du Maroc sur le plan international

L'alphabétisation des adultes est aussi l'un des indicateurs qui pénalise la position du Maroc dans les évaluations internationales dont notamment celles effectuées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour apprécier les avancées en matière de développement humain. Dans ces évaluations, malgré les critiques qui leur sont adressées et les réserves émises à leur égard sur le plan méthodologique, le Maroc occupe des positions qui ne sont pas à la hauteur des efforts engagés comparativement à des pays de niveau de développement similaire.

Graphique 31: Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus)



Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2011, UNESCO

(*) Estimation nationale de la donnée la plus récente de la période 2005-2008



III. Contraintes et défis majeurs à relever

Quoique significatives, les réalisations en matière d’alphabétisation, et eu égard aux objectifs arrêtés et l’ampleur du phénomène, n’ont pas permis de venir à bout de ce fléau qui handicape le développement du Maroc. Cette situation est due à la combinaison de plusieurs facteurs et contraintes dont on peut citer :

- L’insuffisance de moyens pour l’amélioration et l’extension de l’offre, notamment l’insuffisance du financement;
- La dispersion géographique et l’hétérogénéité de la population cible ;
- Les besoins énormes en matière de programmes et d’actions de post-alphabétisation susceptibles d’éviter le retour à l’analphabétisme ;
- La faible adhésion de certains secteurs concernés (entreprises notamment);
- L’absence d’un système de certification et des passerelles pour promouvoir l’insertion des bénéficiaires;
- La faible convergence des programmes d’alphabétisation avec les autres plans de développement sectoriels et de développement local;
- La réticence et l’abandon des bénéficiaires de sexe masculin.

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

Afin de pallier à ces contraintes et améliorer les performances dans le domaine de lutte contre l’analphabétisme, une stratégie nationale a été adoptée en 2004 et revue en 2009 avec plusieurs axes et espaces d’actions.

a. Sur le plan quantitatif

Accélérer le rythme des réalisations pour atteindre un million de bénéficiaires par an et amener le taux d’analphabétisme à 20% en 2016 avec un ciblage des jeunes (15-34 ans) et la population active.

b. Sur le plan qualitatif

- Instaurer les conditions de la convergence entre les programmes d’alphabétisation et les différents programmes de formation et de qualification et entre les projets d’alphabétisation et les différents projets sectoriels de lutte contre la pauvreté.

- 
- Elargir et diversifier le partenariat ;
 - Améliorer la qualité des services en :
 - ◆ Diversifiant les approches, les programmes et les outils selon la diversité des besoins des bénéficiaires;
 - ◆ Instaurant un système de certification et des passerelles pour l'insertion;
 - ◆ Améliorant le professionnalisme dans la réalisation des programmes (renforcement des capacités des intervenants);
 - ◆ Diversifiant les mécanismes de suivi et d'évaluation.

Encadré n°8 : Missions de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme

Conformément aux dispositions de la loi portant création de l'ANLCA (publiée au BO en septembre 2011), les principales missions de l'Agence sont :

- Proposer des programmes d'action pour lutter contre l'analphabétisme en vue de son éradication
- Rechercher des sources de financement des programmes
- Coordonner les activités menées par les administrations concernées et les intervenants non gouvernementaux dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme
- Développer les différentes formes de partenariat et la coopération internationale bilatérale et multilatérale
- Encourager et soutenir la recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme

Objectif 5 : Réaliser la parité entre les sexes pour 2005 et l'égalité entre les sexes pour 2015

Le Maroc a mobilisé d'importantes ressources humaines et financières pour atteindre l'objectif d'élimination des disparités et pour l'instauration de l'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015. Ces efforts ont commencé à porter leurs fruits avec l'initiation du processus de réforme de l'éducation et de la formation et surtout depuis le lancement du programme d'urgence en 2009.

Les données statistiques montrent, en effet, clairement que l'indice de parité s'est nettement amélioré durant la décennie 2000-2010, passant de 0,84 à 0,94 (de 0,76 à 0,92 en milieu rural) pour l'enseignement primaire, de 0,75 à 0,81 pour l'enseignement secondaire collégial et de 0,85 à 0,98 pour l'enseignement secondaire qualifiant (ce qui démontre la parité étant donné la structure démographique du Maroc). Ainsi, deux constats se dégagent des données scolaires. D'abord, le Maroc a de fortes chances pour atteindre l'objectif de parité avant même l'horizon de 2015 pour les niveaux inférieurs. Ensuite, l'indice de parité entre les sexes s'améliore au fil des années comme en témoignent les données de ce rapport.

Néanmoins, des retards dans la réalisation de la parité persistent dans les zones rurales et pour les milieux socio-économiques défavorisés. Au regard de la spécificité des facteurs contraignants et qui relèvent des aspects sociaux et culturels, des solutions novatrices doivent être adoptées, notamment sous forme d'une politique de discrimination positive, ciblant les filles de ces milieux et susceptible d'accélérer la réalisation de l'objectif de parité.

Il est important de rappeler que la Charte Nationale d'Education et de Formation énonce dans les principes fondamentaux *«Le système d'éducation et de formation œuvre à la concrétisation du principe de l'égalité des citoyens, de l'égalité des chances qui leur sont offertes et du droit de tous, filles et garçons, à l'enseignement que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, conformément à la constitution marocaine ».*

La dimension « genre » a été prise en charge à travers la mise en place d'un Plan d'Action Stratégique à Moyen Terme pour l'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes (PASMT-IES). L'ensemble des projets de ce plan ont d'ailleurs été intégrés dans l'agenda gouvernemental de l'égalité entre les sexes qui vient d'être approuvé par le conseil du gouvernement en cours du mois

de mars 2011. Cet agenda permettra d'assurer la coordination et la synergie entre les différents départements dans le domaine de la promotion de l'approche genre.

I. La parité genre dans le système éducatif

Pour ce qui est de la parité entre genre (Fille/Garçon), elle est presque acquise pour l'enseignement primaire et secondaire qualifiant. Cependant pour l'enseignement secondaire collégial, elle est en régression à cause des obstacles liés notamment à l'offre scolaire en milieu rural, à la qualité de cette offre et à des obstacles culturels qui empêchent l'hébergement de la fille hors du foyer familial.

Pour le niveau primaire, l'évolution de l'indice de parité entre milieux (urbain/rural) et entre filles et garçons se présente comme suit :

Tableau 27 : Indice de parité entre sexes au primaire (Filles/Garçons)

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Urbain	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95
Rural	0,86	0,89	0,91	0,92	0,94
Total	0,91	0,92	0,93	0,94	0,94

Source : DSSP/MEN

Tableau 28 : Indice de parité entre milieux au primaire (Rural/Urbain)

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Garçons	0,96	0,99	1,02	1,05	1,05
Filles	0,87	0,93	0,97	1,02	1,04
Total	0,92	0,96	0,99	1,04	1,05

Source : DSSP/MEN

Pour le niveau collégial, l'indice de parité a évolué de 2007-08 à 2012 comme suit :

Tableau 29 : Indice de parité entre sexes au collège (Filles/Garçons)

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Urbain	0,92	0,90	0,91	0,90	0,89
Rural	0,57	0,57	0,57	0,58	0,59
Total	0,84	0,82	0,82	0,81	0,81

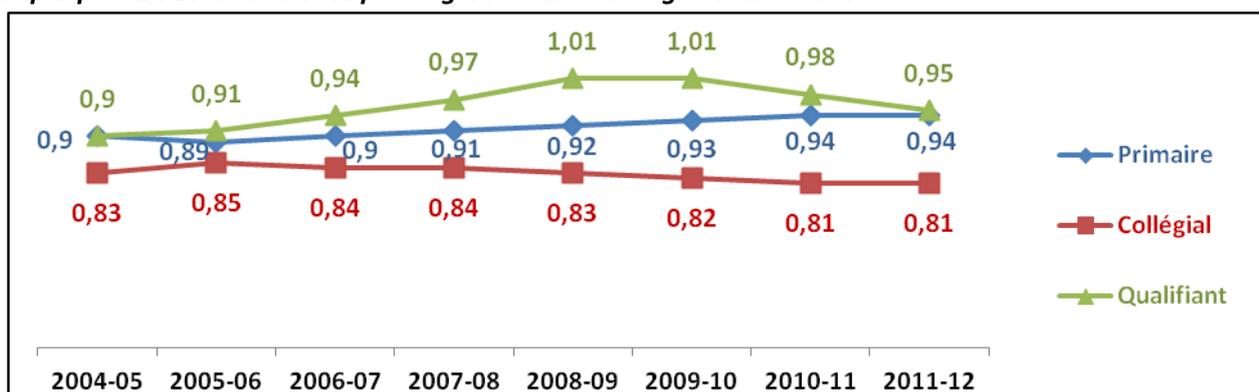
Source : DSSP/MEN

Tableau 30 : Indice de parité entre milieux au collège (Rural/Urban)

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Garçons	0,35	0,37	0,41	0,44	0,47
Filles	0,21	0,23	0,26	0,29	0,31
Total	0,29	0,31	0,34	0,37	0,39

Source : DSSP/MEN

Graphique 32 : Évolution de la parité genre dans l'enseignement scolaire



Source : DSSP/MEN

Par ailleurs, la parité entre genre (fille/garçon) dans l'enseignement traditionnel sous tutelle du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, est loin d'être acquise : plus on avance dans le cycle d'enseignement plus le taux de parité s'affaiblit (0.18 pour le traditionnel primaire contre 0.03 pour le terminal).

Le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques dans sa stratégie a développé des mesures pour assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite, il s'agit de :

- Augmentation du nombre des écoles destinées spécialement aux filles par la constitution de nouvelles écoles contenant des internats pour filles ;
- Construction d'internats spécifiques aux filles pour les écoles qui n'en disposent pas ;
- Sensibilisation des familles sur l'importance de la scolarisation des filles dans l'enseignement traditionnel.

Tableau 31 : Évolution de l'indice de parité dans l'enseignement traditionnel

Année	2010-2011	2011-2012
Primaire	0.18	0.19
Collégial	0.16	0.13
Secondaire	0.03	0.02
Terminal	0.03	0.04



Source : MHAI

Concernant l'enseignement supérieur, il y a lieu de noter que le taux de féminisation dépasse 50% dans certaines filières d'études. Il s'agit notamment de la médecine dentaire (74%) et le commerce et gestion (63%).

Le taux de représentativité féminine est :

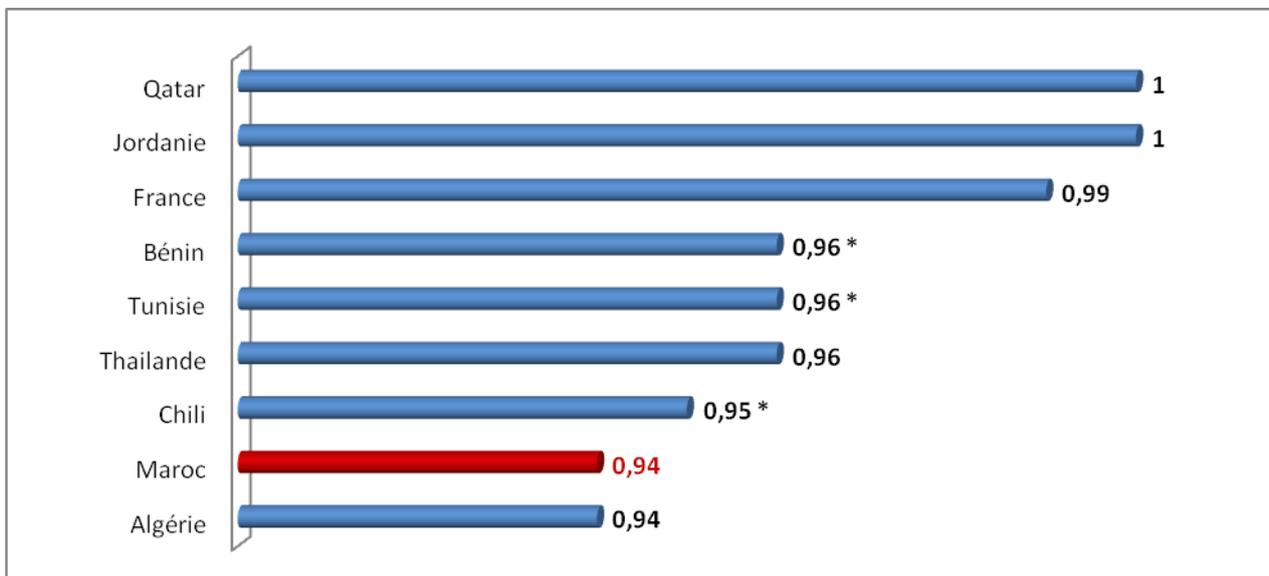
- 48% dans les établissements de l'enseignement supérieur universitaire ;
- 54% dans les établissements de l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités ;
- 43 % dans l'enseignement supérieur privé.

Le taux de scolarisation global dans l'enseignement supérieur est de 18% et il représente 17,5% pour le sexe féminin.

II. Positionnement international du Maroc

En termes de parité entre les sexes, le Maroc se trouve aussi en bas de l'échelle. Néanmoins, les écarts entre ces pays sont sensiblement faibles. En outre, il y a lieu de noter qu'en raison de la structure démographique de la population du Maroc caractérisée par un taux de féminité inférieur à 1, la parité genre se situe aux environs de 0,95.

Graphique 33: Indice de parité entre sexe dans l'enseignement primaire



Source : Rapport mondial de suivi de l'EPT 2012, UNESCO.

Données de l'année scolaire s'achevant en 2010

(*) Données de l'année scolaire s'achevant en 2009

III. La parité genre dans l'alphabétisation des adultes

Les programmes d'alphabétisation profitent dans une large mesure aux femmes, puisque durant la période 2007-2012 près de 85% des inscrits à ces programmes sont des femmes.

Tableau 32 : Effectifs des inscrits dans les programmes d'alphabétisation selon le genre

Année	Total	Masculins	Féminins	Part des femmes
2007-2008	651 263	108 206	543 057	83,4%
2008-2009	656 307	105 001	551 306	84,0%
2009-2010	706 394	103 805	602 589	85,3%
2010-2011	702 119	115 031	587 088	83,6%
2011-2012	735 062	96 098	638 964	86,9%

Source : DLCA / MEN

En revanche, le nombre de femmes analphabètes reste bien supérieur à celui des hommes durant toute la période allant de 2007 à 2011. En effet le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 46,8% en 2006 à 36% en 2012, contre respectivement 31,4% en 2006 et 20% en 2012 pour les hommes.

La parité entre les sexes en ce qui concerne l'alphabétisation est loin d'être atteinte et les femmes sont les plus désavantagées avec des taux d'analphabétisme supérieurs à plus de 50% que ceux des hommes. Néanmoins, l'écart se réduit significativement d'une année à une autre, en faveur des femmes.

Tableau 33 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le genre (%)

Année	Total	Féminin	Masculin	Parité (F/M)
2006 (ENANSD)	38,5	46,8	31,4	1,49
2007 (*)	36	44,5	29,2	1,52
2008 (*)	34	42,7	26,4	1,62
2009 (*)	32	40,8	24,5	1,67
2010 (*)	30	38	23	1,65

Sources : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2004.

Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc (ENANSD), 2006.

(*) : Projections

IV. L'approche genre dans le système de la formation professionnelle

L'accès au système de la Formation Professionnelle dans les différents niveaux de formation (spécialisation, qualification, technicien et technicien spécialisé) est ouvert aussi bien aux filles qu'aux garçons âgés d'au moins de 15 ans, sur la base des mêmes conditions, et ce conformément à la Constitution marocaine qui stipule que les citoyens ont droit égal à l'éducation et au travail.

Au titre de l'année 2011-2012, l'effectif des stagiaires de sexe féminin dans le système de la formation professionnelle résidentielle et alternée, est de 115 102 soit 39 % de l'effectif global des stagiaires dans les secteurs public et privé.

Les filles représentent 59% de l'effectif des stagiaires du secteur privé alors qu'elles ne représentent que 32% dans le secteur public. Ceci s'explique par la nature des formations offertes par le secteur privé qui attirent plus de filles que de garçons (administration gestion, paramédicale, coiffure et esthétique...).

Les filles stagiaires sont prédominantes dans des secteurs traditionnellement féminins: santé et paramédicale, textile et habillement, coiffure et esthétique, administration, gestion et commerce et artisanat. Elles restent minoritaires dans les secteurs nouvellement investies en l'occurrence, les Industries Mécaniques, Métallurgique et Électronique, la pêche maritime et le bâtiment et travaux publics. Par ailleurs, dans les secteurs de la technologie de l'information et de la communication, l'hôtellerie, l'audiovisuel et le tourisme, la tendance est de plus en plus proche de la parité.

L'examen de la répartition des stagiaires par genre et niveau fait apparaître une tendance vers la parité pour les niveaux Techniciens Spécialisés et Techniciens, les parts respectives des filles s'élèvent à 48% et 44%.

Tableau 34 : Répartition des effectifs des stagiaires par genre et niveau

Niveau	Effectif des stagiaires	Dont filles	Taux de féminisation	Indice de parité
Spécialisation	35705	11314	32%	0,46
Qualification	69573	17892	26%	0,35
Technicien	103380	45417	44%	0,78
Tech. spécialisé	84789	40479	48%	0,91
Total	293447	115102	39%	0,65

Source : DFP



En revanche, la parité est loin d'être réalisée dans les niveaux qualification et spécialisation qui n'attirent pas assez de stagiaires féminins.

Concernant l'insertion des diplômés dans le marché de l'emploi, l'enquête réalisée sur la promotion 2008, révèle que le taux d'insertion des lauréats masculins est en moyenne plus élevé de 13 points par rapport à celui des lauréats du sexe féminin (68.5% contre 55%). Ces études montrent que les filles, lauréates de la formation professionnelle, ont plus de difficultés que les garçons à trouver un emploi.

Projet d'institutionnalisation de l'approche genre :

Le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP), a entrepris en collaboration avec le Fonds d'Appui à l'Égalité entre les Sexes (FAES) de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), la planification d'un Projet à Moyen Terme (PMT) pour l'institutionnalisation de l'approche genre dans les secteurs de l'emploi, de la formation professionnelle et de la protection sociale.

L'objectif de ce projet est l'intégration de l'utilisation systémique et globale de l'approche genre aux différentes phases de planification des politiques, des programmes et des projets du MEFP, et ce pour réduire les inégalités et garantir un accès égal et équitable entre les femmes et les hommes à l'emploi, à la formation professionnelle et aux services de la protection sociale.

V. L'approche genre dans le système du Ministère de la Jeunesse et des Sports

L'action du Département de la jeunesse répond aux recommandations de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité entre les sexes qui vise, entre autres, à assurer un accès équitable aux droits socio-économiques. A signaler également que la politique de l'Etat dans le domaine de la jeunesse adhère parfaitement aux efforts déployés par le Maroc pour la réalisation des Objectifs du Millénaires pour le Développement (OMD). Les différentes actions menées dans les domaines d'intervention du Département de la Jeunesse contribuent notamment à la réalisation de l'OMD dont les cibles suivantes :

- Généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire. En 2009, le taux net de scolarisation dans l'enseignement préscolaire est passé de 40,5% en 1990 à 48,2%



en 2009.

- Réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme (10 ans et plus). En 2009, ce taux est de 60,3% contre 45% entre 1994.
- Eliminer les disparités hommes/femmes en matière d'accès à l'emploi.

Le Département de la Jeunesse permettrait la mise en œuvre des objectifs fixés par la CEDAW notamment ceux déclinés dans l'article 10 qui stipule que les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation, l'octroi des bourses, la formation professionnelle, l'alphabetisation, l'accès des renseignements spécifiques d'ordre éducatif tendant à assurer la santé et le bien être des femmes.

VI. Contraintes et défis majeurs à relever

Trois contraintes majeures sont à prendre en considération et pour lesquelles des efforts restent à fournir en matière de :

- ✓ Développement des actions de vulgarisation et de diffusion des acquis législatifs en faveur des droits des femmes ;
- ✓ Amélioration des moyens et des mécanismes de suivi et de mise en œuvre des lois, stratégies et politiques;
- ✓ Systématisation de la budgétisation sensible au genre dans les stratégies sectorielles.

VII. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

La promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes nécessitent la mise en place d'une stratégie qui tient compte de :

- ✓ La systématisation de l'analyse genre et de l'intégration de la dimension genre dans les fonctions et les mandats des plans d'actions sectoriels;
- ✓ La territorialisation de la dimension genre au niveau des plans de développement locaux et l'opérationnalisation de la commission de l'égalité entre les sexes et de l'égalité des chances;

- 
- ✓ Le renforcement du processus de gendérisation du budget national et des budgets locaux;
 - ✓ Le développement d'un système de suivi/évaluation en matière de genre (production des statistiques, enquêtes, études, rapports de suivi/évaluation).



Objectif 6 : Améliorer la qualité de l'éducation

Améliorer, sous tous ses aspects, la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir, pour tous, des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.



L'amélioration de la qualité de l'éducation constitue, depuis quelques années, un objectif primordial dans la stratégie de réforme de l'éducation et de la formation professionnelle au Maroc. Cette préoccupation a pris une dimension particulière avec la publication des résultats des différents tests nationaux et internationaux d'évaluation des acquis des élèves du primaire et des cycles collégial et secondaire qualifiant. Ces tests ont mis en relief les déficits enregistrés par ces élèves dans l'acquisition des apprentissages fondamentaux en lecture, en écriture et en calcul.

Certes, les mesures prises jusqu'à maintenant ont permis d'obtenir des résultats appréciables en termes d'amélioration des taux de déperditions et d'achèvement dans tous les cycles ainsi qu'un accroissement important du nombre de bacheliers et des taux d'accès à l'enseignement supérieur. Toutefois, ces résultats quantitatifs positifs n'arrivent pas encore à combler les déficits qualitatifs qui persistent au niveau des résultats des élèves, du renforcement de leurs acquis et des compétences nécessaires à leur vie courante et à leur insertion professionnelle.

Aussi, pour l'échéance de 2015 et au-delà, le Maroc est appelé non seulement à poursuivre sa stratégie multidimensionnelle d'amélioration des taux d'abandon et d'achèvement mais aussi de prendre des mesures concrètes de renforcement des compétences pédagogiques du personnel enseignant et du personnel de supervision pédagogique, de fournir des efforts supplémentaires pour améliorer les taux d'encadrement, moderniser les approches pédagogiques, réduire les inégalités et les disparités des conditions d'apprentissage entre milieux géographiques et catégories socio-économiques (infrastructure et équipement ; supports et matériels pédagogiques ...).

La question de la qualité se pose aujourd'hui d'autant plus que toutes sortes de nouveaux défis et de nouveaux problèmes relatifs à l'éducation. Les jeunes doivent désormais être préparés à relever ces nouveaux défis, ils doivent être dotés de nouvelles connaissances, techniques, compétences, et de nouveaux comportements. Les valeurs éducatives doivent être renforcées par une éducation de qualité qui permet à tous les élèves un accès équitable, indépendamment du lieu géographique de leurs résidences.

L'importance de la qualité de l'éducation pour le développement est évidente dans la priorité que lui ont accordée les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les objectifs de l'EPT



définis au forum mondial de Dakar en avril 2000, ont soulevé la question de qualité de l'éducation et engagé les pays à améliorer tous les aspects des apprentissages. C'est pourquoi la qualité de l'éducation est un impératif qui va au-delà de son importance ou de son utilité pour le développement.

Focaliser les efforts sur une éducation de qualité en vue de lutter contre l'exclusion sociale exige d'affronter les problèmes qui représentent un obstacle à la réalisation du droit à une éducation de qualité pour tous, et identifier en profondeur les obstacles liés à la participation des élèves qui subissent la discrimination, la marginalisation et l'exclusion sociale.

Dans sa politique de lutte contre les inégalités sociales, le Maroc a entamé dans le cadre des OMD et de l'EPT un ensemble de réformes visant l'élimination des problèmes de la marginalisation sociale, handicap qui se transmet d'une génération à l'autre, ceux du chômage ou de l'exclusion sociale grâce à la mise en place d'un système de financement visant à intégrer les élèves les plus défavorisés.

Sur le plan qualitatif le Ministère de l'Education Nationale s'est engagé dans un processus de réforme visant le renforcement des mécanismes d'encadrement pédagogique, le développement du système d'évaluation et de certification, le développement de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication et la formation et qualification du personnel enseignant.

I. Programmes et projets réalisés

Le Ministère de l'Education Nationale s'est engagé, pour résorber ce déficit par l'instauration de plusieurs projets ambitieux couvrant plusieurs domaines avec à dessein d'améliorer la qualité du système de l'éducation. Il s'agit, entre autres, de l'amélioration du dispositif pédagogique, de la révision du curricula, de l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) dans le processus d'apprentissage, du renforcement des compétences du personnel enseignant et du renforcement du système de l'évaluation des acquis scolaires.

A. Orientation et objectifs visant l'amélioration de la qualité

Les principales mesures entreprises visant l'amélioration de la qualité des apprentissages couvrent principalement :

- L'amélioration du dispositif pédagogique pour une meilleure qualité des apprentissages en assurant



l'acquisition des savoirs et des compétences de base ;

- L'initiation des élèves à l'usage des TICE et développer leurs facultés à travers une politique d'accompagnement et de valorisation des bonnes pratiques;
- La lutte contre le décrochage et de l'échec scolaire de manière à hausser le taux de rétention des élèves jusqu'à la fin de l'enseignement collégial;
- Le développement d'un système d'évaluation et de certification;
- La refonte des Curricula pour améliorer la qualité de l'enseignement;
- La mise à niveau des compétences du personnel enseignant et administratif à travers un système d'éducation et de formation de base et continue;
- La promotion de l'excellence et la stimulation de l'innovation.

B. Bilan des réalisations qualitatives

Bien que les étapes de réalisation des projets qualitatifs soient difficiles à dissocier, il n'est pas sans importance de soulever les avancées réalisées pendant ces deux dernières années dans le chemin de l'atteinte des objectifs qualitatifs assignés.

a. Amélioration du dispositif pédagogique et réorganisation de la vie scolaire

Le Ministère a entrepris un projet d'amélioration de la qualité du dispositif pédagogique par l'analyse des supports pédagogiques et l'élaboration d'un module de formation en matière d'intégration de l'approche droit et de l'approche genre. Des séminaires de sensibilisation, d'appropriation et de mise en commun des concepts relatifs aux valeurs et principes universels des droits de l'Homme ont été organisés dans plusieurs Académies Régionales d'Education et de Formation et ont connu la participation des différents acteurs.

Aussi, l'amélioration de la réorganisation de la vie scolaire s'est concrétisée par des mesures qui ont concerné notamment la mise en place des centres d'écoute et des clubs pédagogiques, et l'appropriation des principes de la convention des droits de l'enfant ...).

L'année 2012 a été marquée surtout par la mise en place d'un projet et d'opérationnalisation des observatoires régionaux pour la lutte contre la violence dans le milieu scolaire.

Le projet scolaire a visé aussi des actions civiques qui se répartissent entre les programmes scolaires et parascolaires, le mécanisme des clubs éducatifs, notamment les clubs de la citoyenneté



ont connu beaucoup de progrès ces dernières années et ont encouragé les jeunes scolarisés à mener des actions civiques au sein de l'école.

Afin d'améliorer son dispositif pédagogique dans l'enseignement traditionnel, le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques s'est engagé à élaborer :

- un document contenant les orientations méthodologiques et pédagogiques générales et communes entre toutes les matières enseignées dans ce secteur ;
- des orientations pédagogiques et méthodologiques spécifiques pour chacune des unités scolaires dans l'enseignement traditionnel.

L'organisation des activités parascolaires dans l'enseignement traditionnel a constitué aussi un facteur essentiel dans la stratégie du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, l'objectif étant de favoriser l'ouverture des établissements de l'enseignement traditionnel sur leur milieu socioculturel conformément aux textes de la loi 13.01.

b. Intégration des TICE et de l'innovation dans le domaine de l'éducation

Plusieurs mesures ont été réalisées pour généraliser les TICE dans l'enseignement afin d'améliorer les apprentissages et la promotion des pratiques. Ainsi, 87 % des établissements scolaires ont un environnement multimédia de base avec un budget de 635 MDH, 2838 établissements sont équipés en salle multimédia (SMM) et valise multimédia (VMM) et connectés à l'Internet avec filtrage et 6500 écoles primaires sont équipées en valises multimédia.

Le domaine de l'alphabétisation a enregistré dans le cadre de partenariat avec l'UNESCO en 2007, la mise en place d'un nouveau système d'information. L'évaluation de sa mise en œuvre en 2009 a mis en évidence la nécessité d'une adaptation supplémentaire du logiciel retenu aux spécificités du contexte marocain.

C'est dans ce cadre qu'un nouveau logiciel a été développé, se basant sur la même logique de conception et la même architecture que le précédent. Ce nouveau système d'information pour le management des programmes d'alphabétisation (SIMPA) est composé de 3 modules :

- 1) Un module de recensement des opérateurs, des programmes, des cours, des formateurs et des apprenants

- 
- 2) Un module de **procédures de gestion** permettant de réaliser le suivi financier, d'identifier les besoins des alphabétiseurs en formation, et de réaliser la gestion des stocks des manuels et des guides
 - 3) Un **module de reporting** qui produit des états de sortie statistiques, fonctionnels et correspondants aux **besoins en information des trois niveaux de prise de décision (local, régional et national), de planification et de gestion des programmes d'alphabétisation**. Ces états de sortie statistiques concernent la ventilation des bénéficiaires selon le sexe, le milieu de résidence ou les tranches d'âge, la répartition des formateurs selon leurs années d'expérience en alphabétisation ou celle des centres selon les programmes d'intervention ou le milieu de résidence, ...

Le module permet également de mesurer les indicateurs de performance des programmes d'alphabétisation. Sa généralisation et son déploiement dans toutes les Académies Régionales d'Education et de Formation ont été réalisés au cours de l'année 2010/2011. Durant ces trois dernières années, le SIMPA, à caractère évolutif, a pu être enrichi par d'autres modules traitant, notamment, de programmes spécifiques, de programmes de post alphabétisation et de la formation des alphabétiseurs.

c. Lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage et la généralisation d'un accès de tous les élèves à un enseignement de qualité constituent une des priorités des objectifs stratégiques du ministère de l'éducation nationale. La stratégie adoptée consiste en la mise en place des cellules de veille qui s'articulent sur l'action de repérage des décrocheurs menée dans chaque établissement.

La réussite de ces cellules de veille et de suivi dépend de leur intégration dans le projet d'établissement et de l'animation des équipes enseignantes au regard de l'offre de formation.

D'autres mesures ont été entamées dans ce sens, il s'agit de la mise en place d'un dispositif de suivi personnalisé pour détecter les élèves en difficulté scolaire et leur apporter des solutions, avant que l'enfant ne se retrouve en situation d'échec et/ou de décrochage. Ces mesures assurent l'accompagnement des élèves en leur donnant l'occasion d'exprimer leurs soucis, de se faire une introspection sur les causes et les conséquences de leurs actes, de réfléchir sur leur désintérêt ou leur absentéisme avec comme finalité leur apporter le soutien requis pour dépasser leurs crises.

En plus, de ces mesures, le ministère de l'éducation nationale a entamé un dispositif de soutien scolaire des élèves à tous les niveaux.



d. Développement du système d'évaluation et de certification

Le ministère a entrepris un ensemble de mesures visant l'amélioration du système d'évaluation et de certification. Ces mesures visent, entre-autre, à assurer la validité de la certification et la mise en place des normes de qualité relatives à la gestion des examens. L'objectif essentiel était d'établir et institutionnaliser des normes de qualité relatives à la gestion des différents processus des examens certificatifs; de standardiser les outils de mesure et d'évaluation des apprentissages (à caractère certificatif) et développer et mettre à disposition des «AREFs» une banque d'items spécifique à l'examen d'obtention du certificat de fin du cycle collégial.

L'orientation actuelle du MEN dans le domaine de l'institutionnalisation des normes de qualité relative à la gestion des différents processus des examens certificatifs est centrée sur :

- L'actualisation des cadres de référence relatifs aux examens certificatifs de fin des cycles primaire, collégial et du baccalauréat;
- Amendement de l'arrêté Ministériel régissant l'examen normalisé régional de fin du cycle collégial;
- Élaboration et édition de l'arrêté ministériel N°45 du 5 avril 2011 au sujet du cahier de procédures relatif aux examens du baccalauréat. Ce cahier vise la normalisation et la standardisation des procédures relatives aux principaux processus de l'examen :
- Amendement de l'arrêté ministériel régissant l'examen national du baccalauréat pour permettre aux candidats qui ont passé la session de rattrapage de bénéficier de la meilleure note obtenue lors de la première session et de la deuxième session du baccalauréat;
- Intégration des technologies numériques dans la sécurisation de la gestion des examens scolaires (dématérialisation des principaux processus liés aux examens), l'objectif est d'améliorer la gestion de la sécurisation des processus liés aux examens, tout en diminuant leur coût en termes de temps et d'énergie.

Le ministère des Habous et des Affaires Islamiques a instauré ,dans ce cadre depuis l'année scolaire 2006-2007, un système d'évaluation et de certification permettant d'octroyer aux lauréats de l'enseignement traditionnel des diplômes reconnus [diplômes de l'enseignement traditionnel primaire, collégial, secondaire et Al Alimya], ce qui a facilité leur intégration socioprofessionnelle et



la poursuite de leurs études supérieures (master et doctorat).

L'évaluation des acquis constitue aussi une partie intégrante du processus d'apprentissage dans le domaine de l'alphabétisation. Elle constitue un des préalables à une reconnaissance officielle des compétences acquises par les apprenants qui conditionne à son tour la mise en place de passerelles entre l'alphabétisation et le système formel d'éducation (formation professionnelle incluse).

C'est dans ce contexte que la DLCA a lancé en 2009 la mise en place d'un système national d'évaluation et de certification afin de mesurer le degré d'acquisition des compétences par les bénéficiaires des programmes d'alphabétisation, améliorer la qualité de leur apprentissage et instaurer une culture de l'évaluation dans le processus de l'alphabétisation.

Deux documents ont été élaborés par la DLCA pour structurer la conception et la mise en œuvre du processus d'évaluation et de certification et en harmoniser le déroulement. Il s'agit du **Guide d'évaluation des apprentissages**, constitué de banque d'items élaborés sur la base du référentiel de compétences et ce, pour chaque type d'évaluation (initiale/positionnement, formative et sommative), et **deux guides d'accompagnement de l'évaluation et de la certification**.

Et pour améliorer la mobilité des travailleurs et des apprenants dans le cadre du statut avancé que notre pays a conclu avec l'Union Européenne en octobre 2008, le Département de la Formation Professionnelle a initié un processus pour la conception et la mise place d'un Cadre National des Certifications (CNC). Ce cadre national des certifications permettra :

- D'assurer la transparence et la comparabilité des diplômes et certificats décernés ;
- D'instaurer les passerelles dans le système d'éducation et de formation, de mettre en place un système de validation des acquis professionnels et de favoriser la formation des individus tout au long de la vie ;
- De contribuer à la modernisation du système d'éducation et de formation et à l'évolution des qualifications acquises pour faire face aux nouveaux enjeux économiques et technologiques ;
- D'établir des correspondances avec le Cadre Européen des Certifications pour améliorer la mobilité et l'intégration des travailleurs et des apprenants marocains dans le cadre du statut avancé que notre pays a signé, le 13 octobre 2008, avec l'Union Européenne. Ce rapprochement avec le Cadre Européen des Certifications ne peut être concrétisé, selon



le statut avancé accordé au Maroc, depuis le 13 octobre 2008, dans ses relations avec l'UE, sans :

- l'encouragement de l'adéquation des cursus universitaires du Maroc à ceux de l'UE par le soutien à l'établissement de filières d'enseignement et de formation basées sur des systèmes d'unités capitalisables transférables et comparables ;
- le renforcement du processus de certification dans le domaine de l'enseignement, en vue d'assurer la qualité et la transparence de la certification. Ceci contribuera à la modernisation du système d'éducation et de formation et à l'évolution des qualifications acquises.

La phase de conception du CNC est achevée et validée donnant lieu à une grille de huit (8) niveaux avec 6 descripteurs. Le Département de la Formation Professionnelle a élaboré, à partir du projet de référentiel déjà produit dans le cadre des études d'évaluation, un outil d'évaluation (REVA) dont l'objectif est de :

- de mesurer la qualité de la formation dispensée par les EFP ;
- d'évaluer l'organisation, le fonctionnement et la gestion administrative de l'établissement ;
- d'évaluer l'organisation et la gestion pédagogique de la formation qu'il dispense ;
- d'apprécier le niveau et la qualité des relations qu'il entretient avec son environnement immédiat.

e. Renforcement des compétences du personnel de l'enseignement

La formation du personnel enseignant constitue un levier incontournable pour l'amélioration de la qualité des apprentissages et l'un des choix principaux pour la mise en œuvre des axes de cette stratégie et la réalisation de ses objectifs. En effet, la formation destinée aux enseignants vise le professionnalisme de ces acteurs primordiaux dans l'action de l'apprentissage, la diversité des programmes et des intervenants et la rénovation permanente des approches de la formation en matière didactique. En outre, les sessions de formation organisées prennent en compte les niveaux d'"initiation" pour les nouvelles recrues et d'"approfondissement" des connaissances pour les autres ayant déjà bénéficié de la formation initiale. Ainsi, les effectifs des enseignants bénéficiant



de sessions de formation augmentent d'année en année passant à 243 555 enseignants en 2011 dont 39 597 enseignantes qui s'est traduit par la réalisation de 3 721 jours de formation.

Convaincu de la mission éducative qu'accomplissent les encadrants du programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées, le ministère des Habous a accordé un grand intérêt à cette catégorie professionnelle, en mettant en œuvre un programme de formation continue qui vise à permettre à ses cadres de se mettre en conformité des théories pédagogiques modernes et de travailler en l'occurrence selon l'approche par compétences. Dans le même sens, des ateliers de travail sont organisés de manière régulière et intense, le but étant d'assurer la qualification des cadres éducatifs et d'améliorer leurs performances.

f. Refonte des Curricula

La stratégie d'apprentissage du Ministère de l'Education Nationale décrit un processus visant à cerner et à suivre les points forts et les besoins de chaque élève – grâce à une évaluation continue au service de l'apprentissage et à des outils comme les profils d'élève et de classe –, et à déterminer une série d'approches pédagogiques qui peuvent offrir une évaluation et un enseignement personnalisés et ciblés pour tous les élèves.

C'est ainsi que des actions ont été menées pour réviser le contenu du curricula. Ceci s'est traduit par l'élaboration de guides sur les compétences et les apprentissages de base pour tous les niveaux de l'enseignement primaire, ainsi que le réaménagement de l'enveloppe horaire dans le primaire pour l'allègement du temps consacré à l'enseignement des disciplines et l'allocation d'une partie de cette enveloppe au soutien scolaire.

Les résultats obtenus grâce aux efforts continus des professionnels de l'enseignement ont été encourageants. Combinés à l'accueil positif réservé par ces professionnels aux principes et aux stratégies énoncés dans l'éducation, ces résultats ont apporté au ministère de l'Éducation Nationale l'aide dont il avait besoin pour combler les écarts de rendement de tous les élèves.

La direction de lutte contre l'analphabétisme a élaboré, dans ce contexte, de nouveaux curricula d'alphabetisation selon le référentiel des compétences, il s'agit de :

- Curriculum de formation de base des adultes " l'alphabetisation pour l'employabilité " ;
- Elaboration du curriculum en français "j'apprends et je me développe" ;
- Elaboration du manuel " Formation de base sur l'éducation routière " ;

- 
- Elaboration d'un manuel axé sur l'environnement. ;
 - Elaboration de deux CD-ROM, correspondants aux programmes d'alphabetisation en arabe et un CD-ROM pour l'alphabetisation en français ;
 - Elaboration des cours télévisés d'alphabetisation (150 leçons vidéo d'apprentissage de lecture et d'écriture en langue arabe), dans le cadre de la coopération avec une université italienne spécialisée (UNINETTUNO). Ces cours ont été diffusés sur les deux chaînes marocaines (AL AOULA et ERRABIAA) et la chaîne satellitaire italienne RAI NETTUNO SAT.
 - Elaboration et lancement, en coopération avec l'établissement Radio ECCA, spécialisé dans l'enseignement à distance, des cours d'alphabetisation par la Radio dans la région de Souss- Massa- Draa.

g. La promotion de l'excellence et la stimulation de l'innovation

L'émulation de l'excellence et la stimulation de l'innovation à travers l'instauration d'une dynamique en faveur des étudiants à travers les prix d'excellence conformément aux objectifs des contrats de développement est un projet porté par le ministère de l'enseignement supérieur et le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques pour améliorer la qualité d'enseignement.

En effet le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques organise annuellement deux prix d'excellence pédagogique afin d'encourager l'excellence et d'améliorer la qualité de l'enseignement au sein des établissements de l'enseignement traditionnel. Il s'agit du Prix Mohamed VI des écoles coraniques régi par le Dahir 1.02.204 du 23 Juillet 2002 et le prix d'excellence pédagogique dans l'enseignement traditionnel.

Les universités ont offert des prix d'excellence à 1% de leurs étudiants (plus de 2.300 étudiants). Plusieurs actions ont été prises pour encourager la formation par la recherche et l'émulation de l'excellence notamment par l'octroi de bourses de mérite à 50% des étudiants en Master et 70% des étudiants doctorants. Le nombre de ces bourses est passé de 4.766 en 2006-2007 à 13.707 bourses en 2011-2012, soit une augmentation de 188%.

Près de 1000 étudiants chercheurs en Doctorat ont bénéficié de bourse d'excellence dans la recherche scientifique entre 2006-2007 et 2010-2011 (2.300 Dh/mois pendant 12 mois et sur 3 ans).

Dans le cadre de la stimulation de l'innovation, quatre Grands prix de l'innovation et de la



recherche en sciences et technologie, entre 2006-2007 et 2010-2011, ont été organisés avec la participation de 131 candidats marocains, dans lesquels 14 chercheurs ont été primés lors des 3 premières éditions.

Le programme INJAZ, s'est inscrit aussi dans la priorité stratégique d'innovation et de Transformation Sociale de la stratégie nationale « Maroc Numérique 2013 » qui vise à rendre accessible aux citoyens l'Internet haut-débit et favoriser l'accès aux échanges et à la connaissance. Ce programme fait également partie des contrats de développement visant la promotion de la qualité et l'émulation de l'excellence à l'université.

Ce programme a été mis en œuvre à partir de l'année 2009-2010. Ainsi, près de 15.000 élèves ingénieurs et étudiants du master en sciences et techniques ont bénéficié d'ordinateurs portables avec accès internet subventionnés par l'Etat à hauteur de 85% plafonné à 3600 DH. En 2011-2012, ils proviennent de 44 établissements répartis sur 19 villes du Royaume.

Pour l'année 2010-2011, le programme a concerné environ 13.500 étudiants nouveaux inscrits répartis comme suit :

- 10.000 étudiants inscrits dans les filières d'ingénieurs, du Master et du Master spécialisé;
- 3.500 étudiants doctorants en Sciences & Techniques inscrits dans les centres des études doctorales (CEDOC).

II. Progrès dans la réalisation de l'objectif

A. Situation nationale

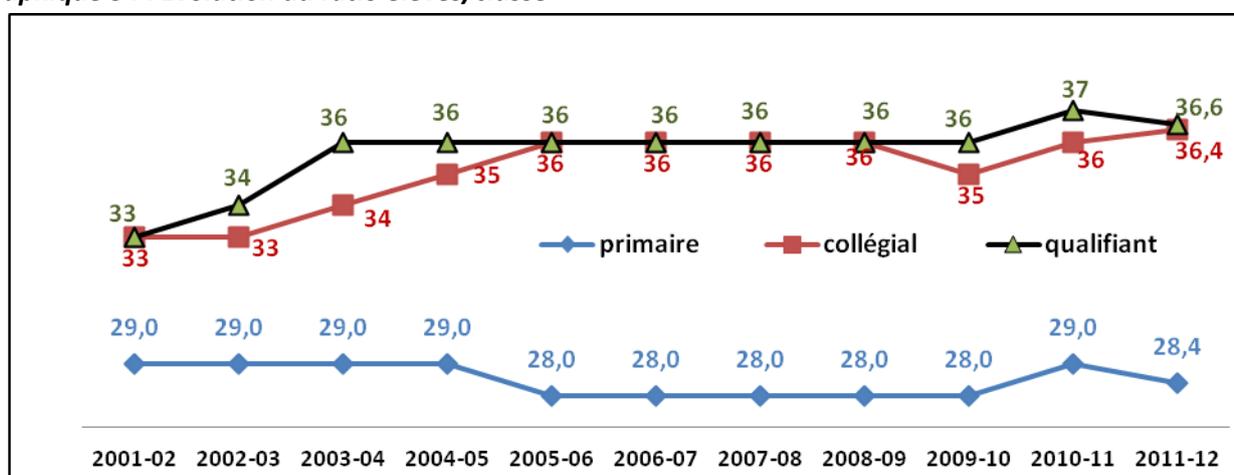
Bien que la qualité de l'école ne se mesure pas à l'aune des moyens qui sont mobilisés, mais plutôt, selon les résultats obtenus, l'utilisation de moyens adéquats est évidemment une condition nécessaire pour que ces résultats souhaités soient obtenus.

A défaut de résultats récents sur les évaluations internationales des acquis scolaires tels que TIMSS, PIRLS, et nationales tel que le Programme National d'Evaluation des Acquis scolaires (PNEA) développé par l'Instance Nationale d'Evaluation de l'Éducation et de la Formation auprès du Conseil Supérieur de l'Enseignement, pour mesurer la qualité des apprentissages des élèves marocains, il

est peut être opportun d'utiliser quelques indicateurs de moyens pouvant renseigner même d'une manière indirecte sur la qualité de notre enseignement.

Le ratio élèves/classe même s'il ne constitue qu'une moyenne sommaire, peut néanmoins renseigner sur les conditions globales d'enseignement. A qualification presque uniforme des enseignants marocains, le nombre d'élèves par classe influe certainement sur les conditions d'apprentissage. Ainsi pour l'enseignement primaire, le nombre d'élèves par classe est globalement propice à un enseignement de qualité. Néanmoins, il souligne que cette moyenne nationale tend vers un équilibre autour des 28 et 29 élèves par classe au primaire et 33 à 37 au collégial et qualifiant.

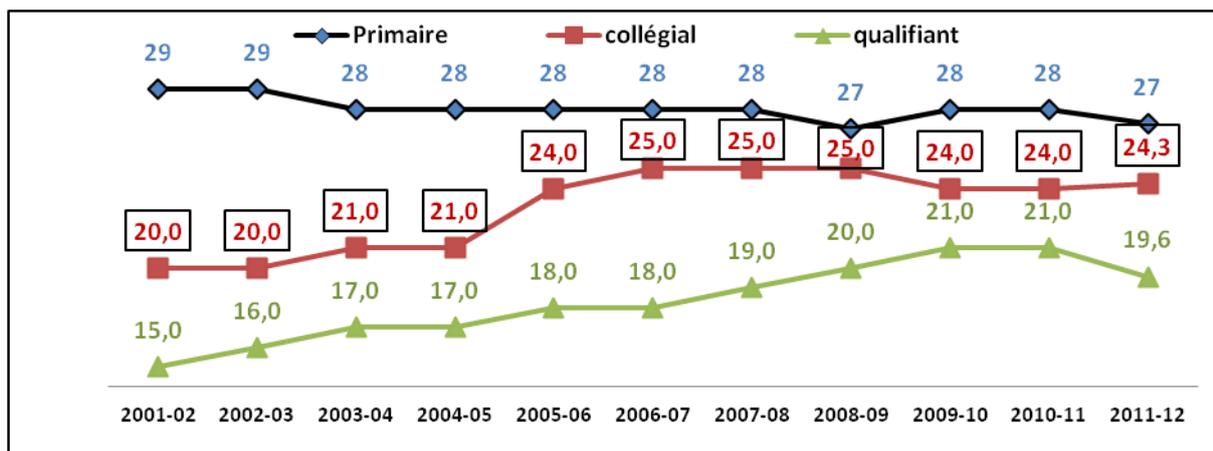
Graphique 34 : Évolution du ratio élèves/classe



Source : DSSP/MEN

Le nombre d'élèves par enseignant peut aussi informer sur la qualité des apprentissages dans la mesure où il renseigne sur l'état de l'encadrement pédagogique des élèves. La comparaison temporelle montre que la situation est presque satisfaisante pour l'enseignement primaire et collégial, par contre pour le qualifiant, ce ratio est passé de 15 élèves par enseignant en 2001 à une valeur autour de 20 en 2011 et 2012, ce qui présage un manque d'enseignants au niveau du qualifiant.

Graphique 35 : Evolution du ratio élèves/enseignant

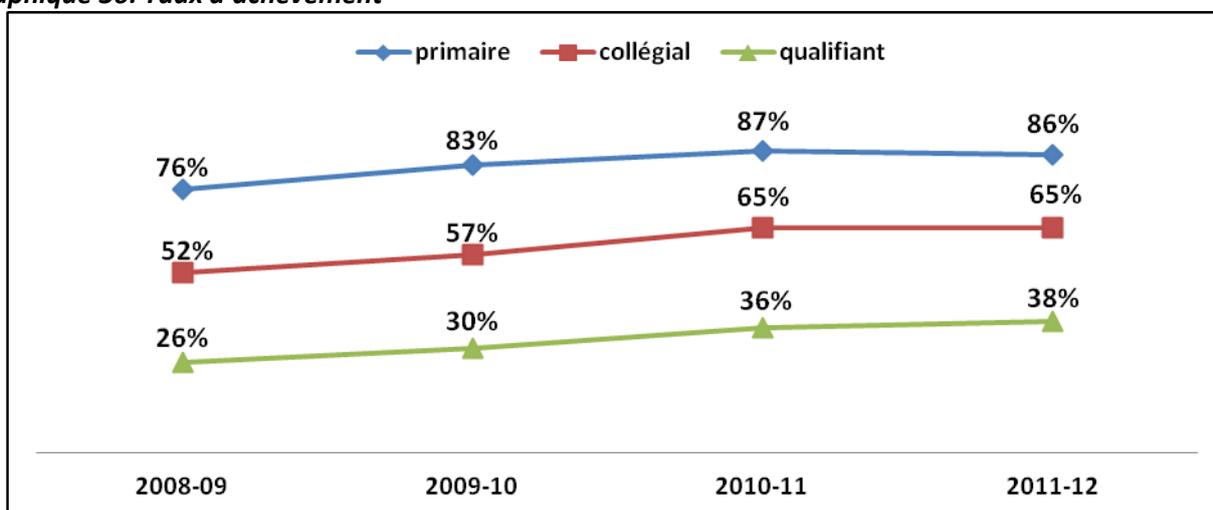


Source : DSSP/MEN

Dans la mesure où les indicateurs mesurant la qualité du système éducatif sont encore rares, l'indicateur du taux d'achèvement du primaire utilisé par l'UNESCO présuppose que les élèves qui achèvent un cycle d'enseignement ont acquis les compétences de base de ce cycle. Ce taux d'achèvement peut constituer à cet égard un indicateur de qualité si le système d'évaluation des acquis présente toutes les garanties scientifiques pour mesurer la progression des apprentissages.

Dans le cas du Maroc, le taux d'achèvement est autour de 86% en 2011-2012 au primaire, 65% au secondaire collégial et 38% au secondaire qualifiant. Depuis l'année scolaire 2008-2009, ce taux a enregistré un gain de 10 points à l'enseignement primaire et 13 points à l'enseignement secondaire collégial et 12 points au secondaire qualifiant. L'évolution du taux d'achèvement dans les trois cycles, compte tenu des pratiques d'évaluation formatives et sommatives mises en place, nous permet d'affirmer que les élèves qui ont réussi à acquérir les compétences qui devraient être maîtrisées au niveau des différents cycles d'enseignement sont en nette progression.

Graphique 36: Taux d'achèvement

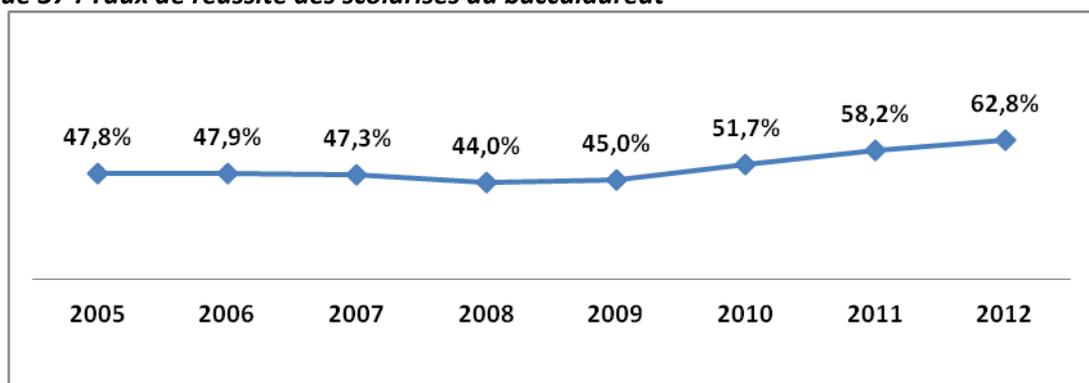




Source : DSSP/MEN

Un autre indicateur et qui n'est pas des moindres pour la mesure de la qualité des apprentissages est le taux de réussite des scolarisés au baccalauréat. Entre 2008 et 2012, ce taux est passé de 44,0% à 62,80%, gagnant ainsi 8,8 points en quatre ans. C'est manifestement une tendance positive qui traduit les efforts entrepris ces dernières années.

Graphique 37 : Taux de réussite des scolarisés au baccalauréat



Source : DSSP/MEN

Toutefois, la manière la plus directe de mesurer la qualité des procédés de l'enseignement consiste à évaluer les résultats d'apprentissage dans différents domaines d'activités. Plusieurs études à la fois internationales et nationales, malgré qu'elles ne sont pas véritablement récentes (plus de 4 ans), elles permettent néanmoins de se constituer une opinion sur les performances des élèves marocains eu égard aux objectifs assignés à ces études.

Le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) a développé le Programme National d'Evaluation des Acquis (PNEA 2008) et a mené une première enquête en 2008-2009 sur un échantillon total de 26 520 élèves pour évaluer les acquis des élèves en arabe, en français, en mathématiques et en sciences au niveau de la quatrième et de la sixième année de l'enseignement primaire, ainsi qu'au niveau de la deuxième et de la troisième année de l'enseignement collégial.

Tableau 35: Taux globaux d'acquisition selon les matières et le niveau scolaire

Matière	Primaire		Secondaire collégial	
	4 ^{ème} année	6 ^{ème} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Arabe	27%	36%	42%	43%
Français	35%	28%	31%	33%
Mathématiques	34%	44%	25%	29%
Sciences	39%	46%	23%	29%
Physique/Chimie	-	-	34%	35%

Source : Rapport synthétique, PNEA 2008

Les résultats globaux de cette enquête révèlent que les acquis des élèves restent relativement faibles puisque les taux moyens des acquis scolaires sont situés, selon le niveau scolaire, entre 27%

et 43% en arabe, 28% et 35% en français, 25% et 44% en mathématiques et entre 23% et 46% en sciences. Cependant, il est important de signaler une légère augmentation en termes d'acquis scolaires dans les années terminales de l'enseignement de base obligatoire par rapport aux années intermédiaires.

B. Situation du Maroc sur le plan international

Les enquêtes internationales constituent ainsi, une source d'information importante pour l'évaluation des performances des systèmes éducatifs dans différentes régions du monde en matière d'acquis scolaires. Si la plupart des pays du Sud ne collaborent que rarement à ce type d'enquêtes, les pays du Maghreb ont participé à ces évaluations internationales.

Tableau 36 : Résultats en mathématiques en 8^{ème} année (moyenne internationale 500)

Pays	Moyenne Nationale	Rang International
Liban	449	27/45
Tunisie	425	32/45
Qatar	410	36/45
Bahreïn	409	37/45
Jordanie	406	38/45
Palestine	404	39/45
Arabie Saoudite	394	40/45
Maroc	371	43/45
Oman	366	44/45

Source : Enquête TIMSS, 2011

A noter que tous les pays arabes sont en dessous de la moyenne internationale, et le Maroc occupe un rang de 40 parmi les 45 pays participants. Il faudrait noter que ces résultats sont antérieurs aux efforts récemment entrepris dans le cadre des objectifs de la politique éducative.

Tableau 37 : Résultats en mathématiques en 4^{ème} année (moyenne internationale 500)

Pays	Moyenne Nationale	Rang International
Qatar	413	46/52
Arabie Saoudite	410	47/52
Oman	385	48/52
Tunisie	359	49/52
Kuwait	342	50/52
Maroc	335	51/52
Yémen	248	52/52

Source : Enquête TIMSS, 2011



III. Contraintes et défis majeurs à relever

Il est certain que le développement du système éducatif marocain pendant la dernière décennie a porté essentiellement sur les intrants quantitatifs que sur les aspects qualitatifs. Malgré les avancées réalisées en matière d'amélioration de la qualité du système éducatif par les différents programmes et projets lancés depuis 2007, plusieurs défis sont encore à relever pour réussir un développement équilibré de notre système éducatif.

Le premier défi est relatif à la langue d'enseignement, car même si la CNEF a posé la question de la langue d'enseignement en termes claires, les effets escomptés des actions prévues restent en deçà des attentes. Or, la réalité est que les langues vernaculaires avec leurs variantes (darija et dialectes de l'amazigh) et la langue d'enseignement ainsi que celles étrangères posent de sérieux défis tant pour les enseignants que pour les élèves. Même si les volumes horaires réservés aux langues dépassent parfois les normes et les pratiques internationales, la maîtrise des langues est une question lancinante à laquelle il faudrait accorder une plus grande attention. Tout le monde s'accorde à dire que la langue est la mère des savoirs et sa maîtrise favorise l'apprentissage et le développement des autres compétences.

La formation des enseignants est le second défi pour les autorités éducatives. En effet, les innovations apportées tels que les centres régionaux de formation et les filières éducatives de l'enseignement supérieur méritent d'être concrétisées avec une plus grande cadence. Cependant, il est à souligner que la majorité des enseignants ont profité d'une formation continue sur la pédagogie d'intégration et ont profité de guides et de manuels pédagogiques.

Le troisième défi est la réussite de l'instauration du Programme National d'Évaluation des Acquis. En effet, ce dispositif est indispensable non seulement aux enseignants et aux responsables politiques mais aussi, aux parents et à l'opinion publique en général. Les évaluations régulières donnent une information précise et continue sur ce que les enfants apprennent à l'école. Il importe donc d'apporter une plus grande vigilance au processus d'implémentation continue du programme national d'évaluation des acquis si l'on veut que l'objectif d'un apprentissage de qualité pour tous puisse être atteint.

IV. Stratégies à renforcer et mesures à prendre

Les avancées réalisées par le Maroc en termes de développement de l'offre scolaire au primaire conjuguées à la baisse attendue des populations scolarisées à ce cycle permettront de créer des marges relativement confortables pour orienter les actions du ministère (MEN) vers l'amélioration des aspects qualitatifs de son système d'éducation. D'abord, parce que la question de la généralisation de la scolarité au primaire est presque achevée et que le Maroc, en raison de son évolution démographique, bénéficie d'une opportunité pour renforcer d'autres aspects de son système d'éducation. Ensuite, la régionalisation avancée et l'accélération de la déconcentration des pouvoirs avec comme corollaire une pression sociale plaidant pour une gestion transparente, participative et davantage axée sur les résultats sont tous des signes qui laissent penser que la question de la qualité va demeurer et pour longtemps, un sujet de discussion et un objectif en perpétuelle appréciation.

Par ailleurs, les investissements réalisés récemment par le ministère (MEN) dans des projets transversaux sont de nature à constituer des leviers pour l'amélioration de la qualité de l'éducation au Maroc. Ainsi, les efforts déployés pour l'amélioration du système d'information vont permettre de fournir aux analystes et aux responsables du système d'éducation et de formation à tous les niveaux une information pertinente et utile à la prise de décision. Depuis longtemps, l'absence des informations avec un niveau de granularité souhaité constituait un handicap pour évaluer plusieurs aspects du système éducatif.

De même, le projet consistant à instituer la contractualisation comme mode de gestion privilégié pour la gestion du système d'éducation est une étape importante de celui-ci et constituera de ce fait un levier stratégique pour la réalisation des orientations stratégiques aux échelons national, régional et même local.

Les stratégies à consolider concernant la qualité de l'éducation sont de plusieurs ordres. D'abord, il est opportun d'accélérer la réalisation des projets du Ministère, entre autres, la lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire, l'amélioration du dispositif pédagogique, la révision des Curricula, l'intégration des TICE et de l'innovation dans les apprentissages, le renforcement des compétences du personnel de l'enseignement, la création des filières professionnelles dans l'enseignement supérieur et la diversification des formations et des filières de la formation professionnelle.



En plus, une attention particulière doit être portée à la langue d'enseignement. Les efforts initiés par le CSE sur la question des langues doivent être consolidés et développés. En l'absence d'une gestion pédagogique cohérente et d'enseignants qualifiés, le multilinguisme transforme les ruptures linguistiques existantes en barrières d'accès au curriculum. Surmonter les tabous liés à la politique des langues d'enseignement et accepter d'identifier et d'examiner les goulots d'étranglement dans l'enseignement des langues sera un pas décisif pour favoriser la qualité des apprentissages, et augmenter les chances d'accès, de réussite et de rétention scolaire pour toutes les franges de la population.

Il faudrait également, créer une base de connaissance sur les facteurs qui tirent vers le bas notre système d'éducation. Pour cela, il faudrait améliorer la capacité de recherche scientifique au niveau du Ministère comme au niveau des régions pour développer des stratégies et concevoir des politiques éducatives efficaces pour améliorer la qualité du système d'éducation.



BILAN GLOBAL ET PERSPECTIVES POUR L'APRES 2015



A la lumière des progrès accomplis et des acquis qu'il s'agit de consolider mais aussi au regard des défis qui restent à relever, ce chapitre de conclusion du présent rapport sera consacré à l'identification de quelques pistes de réflexion sur la pertinence des objectifs de l'EPT pour la phase post 2015 et sur les grandes orientations que doit adopter le Maroc pour assurer un enseignement et une formation de qualité, équitable et pertinente par rapport aux besoins personnels et professionnels de ses enfants, de ses jeunes et de sa population adulte.

1. Principaux progrès et acquis à consolider

Dans un contexte économique et social qui n'était pas toujours favorable, le Maroc a réussi à introduire d'importantes réformes de son système d'éducation et de formation dans le cadre d'une stratégie nationale et dans le respect de ses engagements internationaux par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'EPT. Le bilan présenté dans les chapitres précédents de ce rapport peut être considéré comme globalement positif si on le compare à l'état du secteur avant la mise en œuvre du processus de réforme en 2000 mais aussi par rapport aux six objectifs de l'EPT. Ces progrès ont concerné les principaux aspects suivants :

- La quasi généralisation de l'enseignement primaire et la forte progression des taux de scolarisation pour les niveaux secondaire et supérieur ainsi que dans les établissements de formation professionnelle ;
- Un important effort d'amélioration de l'offre d'éducation, en termes d'accroissement du nombre d'établissements, leur réhabilitation/mise à niveau, d'adaptation de l'offre aux contraintes et aux besoins du monde rural (établissements communautaires) mais aussi en termes de diversification des filières de formation, notamment pour la formation professionnelle et l'enseignement supérieur ;
- Une stratégie de lutte contre les déperditions scolaires par l'adoption de mesures préventives (accompagnement des élèves en difficultés scolaires) et curatives (programmes d'éducation non formelle) ;
- Une stratégie d'alphabétisation multisectorielle, ciblant différentes catégories de la



population analphabète et offrant de nombreux programmes selon les besoins individuels et professionnels des participants/tes ainsi qu'un dispositif de certification en cours de finalisation.

2. Principales faiblesses à surmonter/déficits à combler

- L'enseignement préscolaire demeure le maillon faible du système. Les efforts de restructuration de ce secteur menés jusqu'à maintenant ainsi que les ressources budgétaires mobilisées s'avèrent insuffisants. Ce déficit du préscolaire constitue aujourd'hui un puissant facteur de renforcement des inégalités d'accès et de réussite, notamment entre les zones urbaines (relativement mieux desservies) et les zones péri urbaines et rurales où le préscolaire est soit inexistant soit ne dispose pas du minimum de conditions répondant aux normes en vigueur pour ce niveau d'éducation.
- Beaucoup d'enfants de la tranche d'âge 6-15 ans sont encore en dehors de l'école pour diverses raisons, soit qu'ils n'y ont jamais accédé, soit qu'ils l'ont prématurément abandonnée.
- Le faible taux de transition de l'enseignement primaire vers le collège ou la formation professionnelle
- Des progrès insuffisants en matière d'équité et de qualité (au-delà de la parité de l'accès), principalement pour les catégories les plus vulnérables économiquement et socialement
- Persistance d'un fort taux d'analphabétisme, particulièrement pour les jeunes de la tranche d'âge 9 à 24 ans et pour les femmes rurales. L'analphabétisme touche encore près du tiers de la population totale et ce taux risque de s'accroître si le problème de l'abandon scolaire persiste

Ainsi, si le Maroc a réussi à enregistrer des avancées importantes dans la réforme de son système d'éducation et de formation, atteignant par là de bons niveaux dans la réalisation des objectifs EPT, les efforts seront poursuivis jusqu'en 2015 pour tenter d'améliorer davantage les aspects qui connaissent encore un retard ou présentent des déficits à combler. Cette durée qui reste avant la fin 2015 doit être aussi consacrée à la réflexion sur la stratégie éducative post-2015 du Maroc. Une première ébauche est proposée ci-dessous sous forme de grandes orientations et d'objectifs prioritaires qui sont appelés à être davantage approfondis ultérieurement.





3. Grandes orientations et objectifs prioritaires pour 2015 et l'après 2015

Les orientations et les objectifs prioritaires pour les prochaines échéances s'inscrivent dans un contexte international et national marqué par les caractéristiques suivantes :

Le contexte international

Il est dominé par le constat global qu' « En dépit des récents progrès enregistrés à l'échelle mondiale dans le domaine de l'éducation, on constate dans certains pays des disparités sans précédent dans l'accès à l'éducation, ainsi que des résultats d'apprentissage médiocres alors que la demande d'éducation croît et que les formes d'éducation offertes se diversifient. Dans de nombreuses régions du monde, les inégalités des chances devant l'éducation iront en s'aggravant parce que les établissements d'enseignement privés non réglementés se multiplient et que la richesse, ou le statut économique, devient le critère le plus important de l'accès à une éducation de qualité. ... Par conséquent, il faut rappeler aux États leur obligation essentielle de faire en sorte que le droit à l'éducation, sans discrimination ni exclusion, soit pleinement respecté et réalisé. Les États doivent se conformer aux principes fondamentaux de la non-discrimination et de l'égalité des chances pour tous dans l'éducation, si l'on veut éviter de reproduire, à l'avenir, le déséquilibre actuel entre les engagements des objectifs du Millénaire et les réalités constatées. » (Rapport sur le droit à l'éducation, Conseil des droits de l'Homme, NU, août 2013)

Par ailleurs, l'éducation est un levier du développement pour l'ensemble des pays en développement qui ne peuvent améliorer leurs performances économiques sans assurer une bonne préparation de leurs ressources humaines en termes de qualification et de renforcement des compétences nécessaires dans un contexte économique fortement compétitif. Il est aujourd'hui largement reconnu que l'éducation est « une pièce maîtresse du développement humain » et qui lui donne un caractère durable, compte tenu de son pouvoir de transformation des individus et des sociétés (autonomisation des femmes, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, amélioration de la productivité et du niveau de vie, etc.).

Quelques idées clés/leçons apprises de l'expérience de mise en œuvre des objectifs EPT :

- 
- La généralisation de l'accès au détriment de la qualité des apprentissages : la qualité a été, pour de nombreux pays, sacrifiée. Ce qui s'est reflété dans les résultats relatifs aux acquis fondamentaux des élèves et dans les niveaux inquiétants des indicateurs comme les taux d'achèvement et les taux d'abandon.
 - Le primaire a retenu toute l'attention au détriment des niveaux du préscolaire et du secondaire collégial dans ses composantes techniques et professionnelles (cela s'explique par l'objectif de généralisation du primaire qui figure dans les OMD), d'où la nécessité d'élargir l'objectif universel de l'éducation de façon à renforcer les acquis de la généralisation du primaire mais aussi pour accroître les niveaux de qualification afin de répondre aux défis d'une économie de savoir mondialisée.

Le contexte national

S'agissant d'un engagement avec la communauté internationale, le processus d'évolution du secteur de l'éducation doit forcément tenir compte des tendances mondiales actuelles et futures ainsi que des opportunités et des contraintes du contexte international. Il est aussi et principalement influencé par les diverses variables du contexte national et de leur évolution durant les prochaines décennies. Certes, l'évolution de la variable démographique se présente plutôt favorablement avec une baisse progressive de la pression sur les niveaux inférieurs du système d'enseignement (préscolaire et primaire). Ce qui permettrait théoriquement une amélioration progressive des conditions de scolarisation à ces niveaux.

Cependant, le transfert de la pression vers les niveaux collégial, secondaire qualifiant et supérieur nécessitera la mobilisation de moyens humains et financiers plus importants.

De même que la tendance à la baisse de la population rurale (elle constituera moins de 40% de la population totale à l'horizon 2030, selon les projections du HCP) réduira les écarts/les inégalités en matière d'éducation par rapport au milieu urbain. Par contre, le secteur éducatif en milieu urbain et péri urbain connaîtra un maintien de la pression démographique avec une évolution des besoins et des profils de formation ainsi qu'une exigence de qualité beaucoup plus accentuée.

L'exigence d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation provient également de l'évolution de l'économie marocaine et de l'impact prévisible des stratégies sectorielles mises en place, notamment la stratégie de relance industrielle (2014-2020) qui prévoit la création de quelques 500 000 emplois en sept ans dans les six principaux secteurs dans lesquels le Maroc dispose d'un avantage concurrentiel avéré.



Les grandes orientations et les objectifs prioritaires pour l'après 2015 seront articulés autour de quelques principes fondamentaux qui constitueront le soubassement de toute action et de tout projet.

➤ **Les principes**

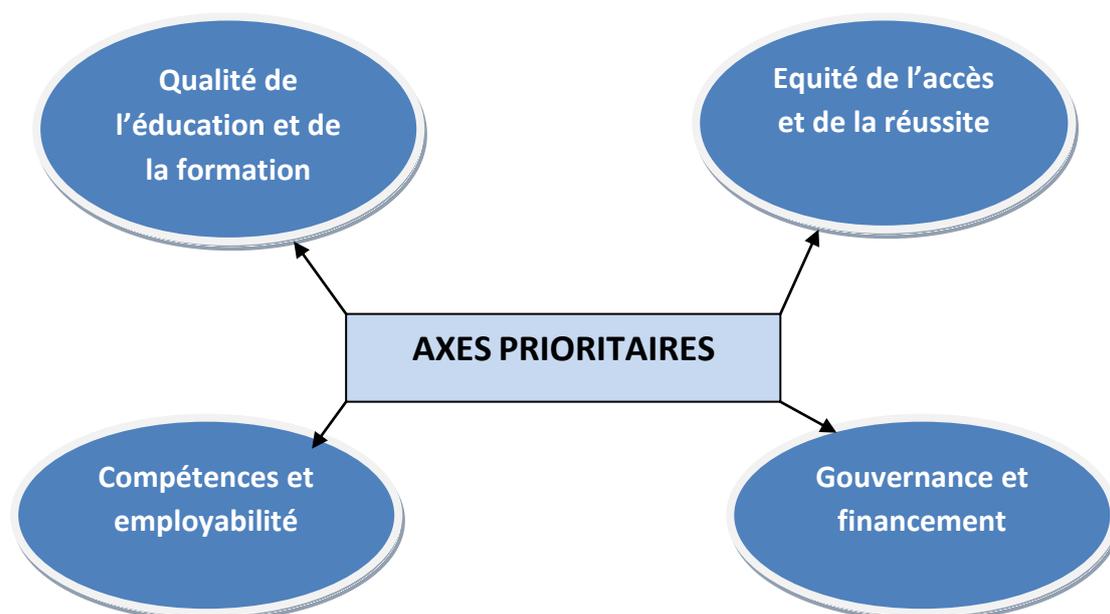
Ce sont des principes qui sont inscrits aussi bien dans les textes fondateurs de la réforme de l'éducation depuis le début des années 2000 (Charte Nationale d'Education et de Formation) et qui ont été réaffirmés avec force dans la nouvelle Constitution de 2011. Il s'agit aujourd'hui et pour la phase post-2015, de les concrétiser dans la conduite de la politique éducative :

- Le respect des droits humains, notamment le droit à l'éducation qui pose la problématique de l'équité et la nécessité de mettre fin à toutes les formes d'inégalités et de discrimination (entre sexes, catégories sociales et zones géographiques) aussi bien dans l'accès que dans la réussite. Un effort supplémentaire est nécessaire pour réduire les écarts encore persistants entre les filles et les garçons en milieu rural, entre les catégories sociales favorisées et défavorisées (vivant généralement dans les périphéries urbaines et les zones rurales les plus enclavées).
- L'adoption de l'approche participative et la promotion de la redevabilité sociale, en ce sens qu'il est important de s'assurer de l'implication de tous les acteurs clés susceptibles de jouer un rôle dans la valorisation de l'école et dans le suivi et l'évaluation de son fonctionnement et de ses résultats. Considérer l'éducation comme un bien public (y compris les établissements scolaires à statut privé) est important pour enraciner la culture de citoyenneté favorable à une mobilisation générale pour l'école. Il s'agit en premier lieu des parents et tuteurs d'élèves et des communautés locales. Il s'agit également des acteurs du secteur privé, de la société civile et des collectivités territoriales (communales, provinciales et régionales)
- L'adoption des principes et l'opérationnalisation des dispositifs du « Nouveau Management Public » fondés sur la responsabilisation et l'obligation de redevabilité à tous les niveaux de gestion du système : de la cellule de base qui est la classe à l'administration centrale, en passant par les délégations provinciales et les académies régionales de l'éducation et de la formation. Ce qui suppose la conception d'outils d'évaluation avec des indicateurs de mesure de l'état des réalisations par rapport aux objectifs fixés pour chaque composante du système.
- Le renforcement de l'orientation vers l'adoption des démarches de gestion par les résultats et de gestion par projets, en accompagnement du processus de décentralisation du secteur et de

transfert des compétences de l'administration centrale vers les niveaux provincial et régional et celui de l'autonomisation de la gestion des établissements scolaires.

➤ **Les objectifs prioritaires pour l'éducation post 2015**

Au regard du bilan global relatant à la fois les réalisations et les acquis de la réforme du système d'éducation et de formation dans le cadre de l'EPT, ainsi que les principales faiblesses et les déficits à combler, quatre axes structurants peuvent être retenus comme objectifs prioritaires pour la phase post 2015. Ils peuvent être schématisés comme suit :



• **Promouvoir la qualité de l'éducation et de la formation**

Même si la dimension qualité de l'éducation a toujours constitué une préoccupation centrale dans tous les projets de réforme de l'éducation au Maroc, il est important de reconnaître que le processus de généralisation du primaire et d'expansion des niveaux subséquents s'est fait, par la pression exercée sur les finances publiques, relativement au détriment de la qualité. En outre, le rythme d'expansion était trop rapide pour qu'elle puisse se faire dans de bonnes conditions d'organisation, d'encadrement et de préparation des infrastructures et des ressources humaines adéquates.

Le programme de développement pour l'après-2015 devrait permettre, tout en sauvegardant les acquis de l'élargissement de l'accès à l'éducation, d'accorder toute l'attention nécessaire aux variables qualitatives. Compte tenu du rôle capital des ressources humaines dans la promotion de



la qualité des apprentissages, la réorganisation des métiers de l'enseignement et de la formation peut être placée en tête des priorités. Un intérêt particulier doit être accordé aux enseignants et au personnel de supervision pédagogique (recrutement, formation, évaluation, motivation et avancement). La mise en place des établissements de formation aux métiers de l'enseignement est une opportunité pour mettre en œuvre cette réorganisation.

- **Assurer l'équité dans l'accès et la réussite**

Certes, des progrès ont été enregistrés ces dernières années dans les indices de parité entre les sexes dans l'accès aux différents niveaux d'enseignement et de formation, cependant ces progrès gagneraient à être poursuivis et consolidés par l'amélioration de l'équité dans la rétention et la réussite ainsi que dans l'accès des filles aux filières scientifiques, techniques et professionnelles.

Des efforts supplémentaires doivent aussi être fournis pour améliorer les indicateurs d'équité pour les catégories de la population les plus vulnérables, notamment en milieu rural.

- **Améliorer les compétences et l'employabilité**

La stratégie éducative doit intégrer la dimension des perspectives d'emploi pour les « produits » du système. En plus de l'intérêt prioritaire à donner aux différents aspects de promotion de la qualité des apprentissages qui auront un impact certain sur l'amélioration de leur insertion sociale et professionnelle, il s'agit d'avancer sur les importants aspects suivants :

- L'institution des passerelles entre le système d'enseignement général et celui de la formation professionnelle et la nécessité de réfléchir à un dispositif de coordination. Le regroupement des départements de l'éducation nationale et de la formation professionnelle dans un seul Ministère constitue, à ce propos, une importante opportunité pour mettre en place un dispositif efficace de coordination.
- Le renforcement du système d'information et d'orientation des élèves et des étudiants ainsi que des stagiaires des établissements de formation professionnelle et leur accompagnement dans le choix des filières et des spécialités qui correspondent à leurs potentialités mais qui tiennent compte aussi de l'évolution des besoins du marché de l'emploi.
- La coordination avec les acteurs socio-économiques : le secteur privé, les associations professionnelles et le futur Observatoire de l'Emploi et de l'Employabilité (OEE) afin d'assurer



une meilleure adéquation entre les évolutions respectives des systèmes d'éducation et de formation et les besoins et attentes de la sphère économique.

- **Une bonne gouvernance et un financement adéquat : clés de la réussite**

Le vaste chantier de la bonne gouvernance des secteurs de l'éducation et de la formation revêt une importance capitale dans la réussite de la phase EPT post 2015. L'engagement du Maroc dans le projet de la régionalisation avancée est une opportunité pour consolider le processus de décentralisation du système d'éducation et de formation. En se basant sur les principes fondamentaux énoncés plus haut, ce processus peut être renforcé par l'opérationnalisation des dispositifs de gestion, de responsabilisation, de contrôle et de mise en application effective des dispositions prévues dans les textes de lois et règlements organisant le secteur.

Une importance particulière doit être accordée, durant les prochaines étapes, aux mécanismes et aux dispositifs de suivi et d'évaluation. Des outils comme les indicateurs de processus et de résultats permettront de déterminer l'état d'avancement des programmes mis en œuvre, leur impact et leur incidence sur les résultats des élèves et sur les aspects qualitatifs des apprentissages.

- **Les objectifs de l'EPT sont-ils toujours pertinents pour la phase post 2015 ?**

Dans la perspective d'une réflexion de la communauté internationale sur les objectifs clés de la phase post 2015, et au regard de l'évolution du Maroc dans la réalisation des objectifs EPT, une première évaluation de leur pertinence peut être présentée et synthétisée dans le canevas suivant :

Objectifs	Pertinence
<p>Développer la protection et l'éducation de la petite enfance</p>	<p>Cet objectif est toujours pertinent pour la phase post 2015 car la question de la protection de la petite enfance du point de vue de la santé et contre toutes les formes de violence, d'exploitation économique et d'abus restera toujours posée tant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'enfants non scolarisés et potentiellement à risques demeure élevé ; - de nombreux ménages vivent dans des situations de vulnérabilité économique et sociale ; - le pourcentage de femmes analphabètes, surtout en milieu rural, reste élevé. <p>Cet objectif est toujours pertinent en raison aussi du retard dans la généralisation du préscolaire. Le processus de restructuration de ce niveau d'éducation est encore à ses débuts et les efforts de sa mise à niveau par rapport aux normes en vigueur (en termes d'organisation, d'infrastructures et de formation des éducatrices/éducateurs) ne peuvent aboutir qu'à moyen et long termes.</p>
<p>Offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire</p>	<p>Tel qu'il est formulé, cet objectif n'est plus pertinent pour la phase post 2015 puisque le niveau primaire d'enseignement est aujourd'hui quasi généralisé, même s'il n'est pas gratuit pour tous les enfants scolarisés (une grande partie parmi eux l'est dans des établissements privés, en milieu urbain exclusivement).</p> <p>Il serait plus adapté d'élargir cet objectif à l'enseignement collégial (général et professionnel) et de mentionner la notion de qualité.</p>
<p>Promouvoir l'apprentissage des jeunes et des adultes et leur donner les compétences nécessaires dans la vie courante</p>	<p>Tel qu'il est formulé, cet objectif n'est pas pertinent pour la phase post 2015.</p> <p>C'est l'objectif qui a probablement le plus besoin d'être précisé car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il contient un concept complexe qui est celui de compétence qui, lui-même, a besoin d'être clarifié - il fait référence à la notion anglo-saxonne de <i>lifeskills</i> (compétences nécessaires dans la vie courante) qui englobe aussi bien les compétences professionnelles de base que les compétences de développement personnel et celles nécessaires à la vie en communauté, ce que l'expression en français ne reflète pas - il cible deux grandes catégories de population ayant des attentes et des besoins différents et spécifiques : les jeunes et les adultes - il ne détermine pas le niveau d'apprentissage visé <p>Pour toutes ces raisons, cet objectif pose le problème de détermination des indicateurs clés capables de le mesurer de façon pertinente.</p>

<p>Accroître de 50% le niveau d’alphabétisation des adultes</p>	<p>Cet objectif est toujours pertinent pour la phase post 2015. Il l’est d’autant plus que près du tiers de la population totale est encore analphabète bien que le niveau d’alphabétisme a nettement reculé durant les dix dernières années.</p> <p>Il est nécessaire de reformuler cet objectif, en ciblant davantage les actifs occupés, les femmes rurales et les jeunes de la tranche d’âge 15-35 ans.</p> <p>Cet objectif doit également contenir la post alphabétisation et l’éducation tout au long de la vie, comme réponses au phénomène du retour à l’illettrisme.</p>
<p>Réaliser la parité entre les sexes pour 2005 et l’égalité entre les sexes pour 2015</p>	<p>Cet objectif est toujours pertinent pour la phase post 2015. Il gagnerait peut être en pertinence s’il est davantage spécifié en le déclinant, par exemple, pour des indicateurs de processus (taux de rétention), de résultats (taux de réussite, taux d’achèvement) ou encore, en fonction des filières d’enseignement (littéraires/scientifiques/professionnelles et techniques)</p>
<p>Améliorer la qualité de l’éducation</p>	<p>Cet objectif est toujours pertinent pour la phase post 2015. Il devrait même être placé en tête des objectifs pour la prochaine étape, étant donné que les aspects déterminants de la qualité ont été jusqu’à maintenant relativement sacrifiés au bénéfice de l’expansion quantitative de l’enseignement obligatoire en termes d’effectifs scolarisés, d’infrastructures réalisées et de l’appui social accompagnant la politique de généralisation.</p> <p>Par ailleurs, et compte tenu de son caractère transversal, ne serait-il pas plus pertinent de prévoir des indicateurs de qualité pour chacun des objectifs qui seront retenus pour la prochaine étape ?</p> <p>Enfin, un travail de réflexion approfondie sur les indicateurs de mesure de la qualité plus pertinents est nécessaire pour la phase post 2015</p>

Il est certain qu’un travail et une réflexion plus approfondis doivent être menés au sujet des indicateurs de suivi et d’évaluation pour la phase post 2015, dans la perspective du renforcement de l’orientation vers un système de gouvernance basé sur la responsabilisation, la gestion par les résultats et la redevabilité (accountability).

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale et de
la Formation Professionnelle



Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation
Professionnelle
Siège Central du Ministère Bab Rouah- Rabat